



Programme d'appui à la Stabilisation du Mali à travers le renforcement de l'Etat de Droit

Titre du projet: Programme d'appui à la Stabilisation du Mali à travers le renforcement de l'Etat de Droit

Numéro de projet: 00126206

Partenaire de réalisation :

Date de démarrage: 1/04/2021

Date de fin: 31/12/2024

Date du CLEP: 17/03/2021

Description succincte

Le programme d'appui à la Stabilisation du Mali à travers le renforcement de l'Etat de Droit (PROSMED) s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de l'axe 1 du Cadre Stratégique pour la relance économique et le développement durable du Mali (CREDD 2019-23) relatif à la « Consolidation de la démocratie et de l'amélioration de la gouvernance » et des effets des axes 1 et 2 du Cadre de Coopération des Nations Unies pour le Développement Durable au Mali (UNSDCF 2020-24) « D'ici 2024, les populations vivent dans un Etat de droit, un environnement de paix et de redevabilité grâce à des institutions publiques fortes, des médias et une société civile exerçant leurs rôles et responsabilités pour une gouvernance efficace et inclusive » et « D'ici 2024, les populations sont résilientes face aux conflits, vivent réconciliées et en harmonie dans un environnement de paix, sécurisé et respectueux des Droits de l'Homme et des traditions culturelles positives ». Il contribue directement à la réalisation des produits 1.1, 1.2, 1.3 du Document de Programme Pays du PNUD pour la période 2020-24 aux produits 1.1, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 5.1 de la Note Stratégique d'ONU Femmes pour la période 2020-24.

C'est dans ce cadre que le PNUD, ONU Femmes et la MINUSMA, en partenariat avec les autres agences du système des Nations Unies et les principaux acteurs internationaux, prévoit de fournir un appui aux populations maliennes afin d'améliorer leur résilience face aux dynamiques de conflits et de leur permettre de vivre dans un environnement sécurisé et respectueux de l'Etat de droit. Cet appui prévoit notamment un renforcement des infrastructures de paix afin de permettre aux populations de prévenir et gérer leurs conflits dans l'attente du retour des services de sécurité et de justice. Le programme accompagnera en parallèle le redéploiement effectif des acteurs de sécurité et de justice dans les localités couvertes par le Projet. Il va également contribuer au rétablissement de la confiance des populations vis-à-vis de ces pouvoirs publics en améliorant leur efficacité et redevabilité. Enfin, le programme prévoit de renforcer les efforts des autorités étatiques et de la société civile en matière de prévention et de lutte contre la corruption et l'extrémisme violent.

Le PROSMED a pour objectif de contribuer à ce que « les populations soient moins vulnérables aux dynamiques de conflit et vivent dans un environnement plus favorable à une paix durable et à un développement inclusif » à travers la réalisation de 4 résultats : « 1. Les populations bénéficient d'infrastructures de paix et de mécanismes de prévention et gestion des conflits efficaces, inclusifs et accessibles à toutes et tous » ; « 2. Les populations retrouvent la confiance et ont un accès effectif à des services de sécurité, justice et des institutions des droits de l'homme plus représentatifs, efficaces, redevables et transparents » ; « 3. La corruption au sein des services publics, et en particulier ceux de la sécurité et de la justice, est diminuée grâce aux efforts de prévention et de répression et au renforcement du contrôle citoyen des populations » et « 4. Les communautés sont plus résilientes face aux discours en lien avec la radicalisation et l'extrémisme violent ». La question des inégalités basées sur le genre est traitée d'une manière transversale et fait partie intégrante de chaque résultat.

Contributions à l'UNSDCF et au PP:

- Effets 1 et 2 (UNSDCF)
- Produits 1.1, 1.2, 1.3 (PP)

Marqueur GENRE: GEN2

Total des ressources requises :	30 M USD		
Total des ressources allouées :	Outputs	Montant (USD)	Bailleur
		250,000	UK (RoL GP)
		250,000	TRAC 1 PNUD
	120281	1,000,017	PBF
	125384	310,035	Danemark (MINUSMA Trust Fund)
	466,673	PBF	
	Total	2,271,725	
A rechercher:	27,723,275 USD		

Agréé par:

Ministère de la justice et des droits de l'homme	Ministère de la sécurité et de la protection civile
Nom:	Nom:
Date:	Date:
Ministère de la Réconciliation nationale	Ministère des Affaires Religieuses et du Culte
Nom:	Nom:
Date:	Date:

Nom:	Nom:
Date:	Date:
Nom:	Nom:
Date:	Date:

BROUILLON

TABLES DES MATIERES

ACRONYMES	5
I. DEFIS DE DEVELOPPEMENT	8
1) <u>Le délitement de la cohésion sociale et la progression de l'extrémisme violent</u>	8
2) <u>La crise de confiance des populations envers les acteurs de sécurité et de justice et l'impunité face aux violations des droits de l'homme</u>	9
3) <u>La faible gouvernance et l'aggravation de la corruption généralisée</u>	12
4) <u>Les inégalités basées sur le genre</u>	14
II. STRATEGIE	16
1) <u>La théorie du changement</u>	16
2) <u>Stratégie de mise en œuvre</u>	18
3) <u>Ciblage géographique</u>	21
III. RESULTATS ET PARTENARIATS	23
1) <u>Résultats et produits du programme</u>	23
2) <u>Partenariat, engagement des parties prenantes et coopération Sud/Sud-triangulaire</u>	31
3) <u>Durabilité et élargissement des actions</u>	32
IV. CADRE DES RESULTATS	35
V. PLAN DE TRAVAIL MULTI-ANNUEL	42
VI. GOUVERNANCE ET GESTION	55
1) <u>Gestion et coordination du programme</u>	55
2) <u>Suivi, évaluation et établissement de rapport</u>	56
VII. CADRE JURIDIQUE	57
VIII. GESTION DES RISQUES	57
IX. ANNEXES	60
1) <u>Analyse des risques et mesures d'atténuation</u>	60
2) <u>Cartographie des projets en cours</u>	63
3) <u>Cartographie des interventions en cours dans les zones géographiques ciblées</u>	70
4) <u>Tableau récapitulatif des parties prenantes</u>	71

ACRONYMES

ACLED	Armed Conflict Location & Event Data Project
BVG	Bureau du Vérificateur Général
CCS	Comité Consultatif de Sécurité
CNDH	Commission Nationale des Droits de l'Homme
COFO	Commission foncière
GFP	Centre global de coordination des activités relatives à l'Etat de droit dans les contextes post-conflit et de crise
CCR	Comité communal de réconciliation
CLOCSAD	Comité Local d'Orientation, de Coordination et de Suivi des Actions de Développement
CROCSAD	Comité Régional d'Orientation, de Coordination et de Suivi des Actions de Développement
CENTIF	Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières
CPS	Cellule de Planification et des Statistiques
CREDD	Cadre stratégique pour la relance économique et le développement durable du Mali
CRSS	Commissariat en charge de la Réforme du secteur de la Sécurité
CVJR	Commission Vérité Justice et Réconciliation
DAC	Division des Affaires Civiles de la MINUSMA
DPP	Document de Programme Pays.
ERAR	Equipe régionales d'appui à la réconciliation
FDSM	Forces de défense et de sécurité maliennes
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la Population
HCDH	Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme
IDLO	Organisation International de Droit du Développement
ISF	Cadre Stratégique Intégré du Système des Nations Unies au Mali
JPCE	Juge de paix à compétence étendue
MA	Ministère de l'Agriculture
MARC	Ministère des Affaires Religieuses et du Culte
MATD	Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation
MDAC	Ministère de la Défense et es Anciens Combattants
MINUSMA	Mission Multidimensionnelle Intégrée des Nations Unies pour la Stabilisation au Mali
MJDH	Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme
MPFEF	Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille
MRN	Ministère de la Réconciliation Nationale
MSPC	Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile
NICHE-MPES	Modernisation et professionnalisation de l'enseignement supérieur au Mali
OCLEI	Office Central de Lutte contre l'Enrichissement Illicite
ODD	Objectif de Développement Durable
ONU DC	Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime
ONU FEMMES	Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
OSC	Organisations de la Société Civile
PARSEC	Programme d'appui au renforcement de la sécurité dans la région de Mopti et à la gestion des zones frontalières
PEV	Prévention de l'extrémisme violent

PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PSDG	Pôle sécurisé de développement et de gouvernance
PSIRC	Plan de Sécurisation Intégrée des Régions du Centre
PTF	Partenaires techniques et financiers
RoL Global programme	UNDP Global Programme on Strengthening the Rule of Law and Human Rights for Sustaining Peace and Fostering Development
RSS	Réforme du Secteur de la Sécurité
SAJP	Section des Affaires judiciaires et Pénitentiaires de la MINUSMA
SIPRI	Stockholm International Peace Research Institute
SNU	Système des Nations Unies
TI	Tribunal d'Instance
UE	Union Européenne
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
UNPOL	Police des Nations Unies
UNSDCF	Cadre de Coopération des Nations Unies pour le Développement Durable au Mali

I. DEFIS DE DEVELOPPEMENT

En 2012, le Mali a connu la plus grave crise de son histoire suite à l'occupation d'une partie de son territoire par des groupes armés djihadistes et indépendantistes et au coup d'Etat militaire du 22 mars 2012. Après l'intervention des forces armées maliennes soutenues par les forces françaises et l'organisation d'élections présidentielle et législatives en 2013, le Mali a démarré un long processus de reconstruction et réconciliation avec la signature en 2015 de l'Accord pour la paix et la réconciliation, issu du processus d'Alger.

Plus de cinq ans après la signature de cet Accord, le Mali reste confronté à de nombreux défis sécuritaires avec l'apparition de nouvelles menaces contre la paix et la stabilité. La crise politique et sécuritaire, qui a commencé dans les régions du Nord s'est étendue au centre du pays avec la diffusion de l'extrémisme violent et l'instrumentalisation des conflits intercommunautaires - aux racines souvent anciennes¹ et menace maintenant certaines localités du Sud du pays². Cette insécurité croissante qui a particulièrement frappé le Mali a également touché progressivement les Etats voisins le Burkina Faso et le Niger, en particulier dans la zone des trois frontières du Liptako-Gourma.

L'activisme de groupes armés a fortement impacté la capacité de l'Etat malien à exercer son autorité et fournir certains services de base tels que la sécurité et la justice ce qui a contribué à éroder sa légitimité. Cette situation a affecté de manière dramatique les moyens de subsistance et les capacités de résilience des communautés, particulièrement des femmes. A la date du 31 décembre 2020, plus de 7,1 millions de personnes nécessitaient d'une assistance humanitaire³ et près de 311,193 personnes étaient déplacées internes⁴.

L'année 2020⁵ a d'ailleurs été la plus meurtrière depuis le début de la crise⁶. Durant les 3 premiers trimestres 2020, la MINUSMA a enregistré 1674 violations des droits de l'homme. Ces violations sont imputables aux milices et autres groupes armés d'autodéfense communautaires, aux groupes armés terroristes, aux groupes armés signataires ainsi qu'aux Forces de Sécurité et de Défense Maliennes (FDSM) et aux militaires opérant sous l'égide de la Force conjointe G5 Sahel⁷.

Cette situation d'insécurité persistante a été, avec la contestation des résultats des élections législatives qui se sont tenues en mars et avril 2020 et les accusations de corruption et de mauvaise gouvernance, l'une des principales causes du mouvement de protestation populaire qui a porté à la mise en place, en octobre 2020, d'un processus de transition qui devra aboutir à l'organisation d'élections générales dans un délai de 18 mois.

Comme souligné par de nombreuses analyses⁸, cette crise multidimensionnelle que traverse le Mali est due à une multitude de facteurs dont plusieurs sont en lien avec l'état de droit et la prévention des conflits : (1) le délitement de la cohésion sociale et la progression de l'extrémisme violent ; (2) les insuffisances des services publics de la justice et de la sécurité et la crise de confiance des populations envers les acteurs de sécurité et de justice ; (3) la faible gouvernance et l'aggravation de la corruption et ; (4) les inégalités basées sur le genre.

Ces problématiques figurent d'ailleurs au centre des différends accords et stratégies adoptées par le Mali dans le cadre du processus de sortie de crise⁹ et ont été reprises dans la charte de la transition adoptée en octobre 2020¹⁰ qui prévoit parmi ses priorités : l'adoption d'un pacte de

¹ Enrayer la communautarisation de la violence au centre du mali, International Crisis Group, 11.2020

² Les statistiques recueillies par ACLED sur les violences politiques au Mali indiquent en effet une progression constante des attaques des groupes armés durant les 4 dernières années, leur concentration dans le centre et du Nord du pays ainsi que leur élargissement progressif à certaines localités du sud du Mali.

³ OCHA Mali, 12.2020

⁴ OIM Mali, 10.2020

⁵ L'année 2020 a aussi été caractérisée par le démarrage de la pandémie de la COVID-19. Il est difficile à ce stade d'évaluer l'impact global de cette pandémie encore en cours sur la crise malienne mais des premières données disponibles, il apparait que l'impact sur les questions ciblées par ce PRODOC (cohésion sociale, sécurité, justice, corruption, PVE) ont été limitée (Etude sur les indicateurs de sécurité, développement et gouvernance dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, SIPRI-Point Sud-PNUD, 11.2020 - Etude de l'impact de la COVID-19 sur le secteur de la justice et les lieux de privation de liberté, SNU, 07.2020).

⁶ Mali, any end to the storm, ACLED, 12.2020; 954 victims according to ACLED database.

⁷ Notes sur les tendances des violations et abus de droits de l'homme au Mali, 1/2/3 trimestre 2020, MINUSMA DDHP.

⁸ Evaluation du portefeuille 2014-2018 du Fonds de Consolidation de la Paix (PBF) au Mali, Juillet 2019.

⁹ Titre 3 et 5 de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation issu du processus d'Alger, 05.2015 ; Thématiques 1-4 du rapport final du dialogue national inclusif, 12.2019.

¹⁰ Décret n° 2020-0072/PT-RM du 1^{er} octobre 2020 portant promulgation de la charte de la transition

stabilité sociale ; le rétablissement et le renforcement de la sécurité sur l'ensemble du territoire national ; et la promotion de la bonne gouvernance.

1) Le délitement de la cohésion sociale et la progression de l'extrémisme violent

Les populations maliennes ont toujours eu recours au dialogue et constituent une société fortement marquée par l'utilisation de mécanismes traditionnels et communautaires de résolution des conflits tels que le recours aux autorités traditionnelles ou religieuses au nombre desquels figurent les cadis¹¹. Depuis le début de la crise en 2012, et plus récemment avec son élargissement au centre du Mali, l'efficacité et la crédibilité de ces mécanismes endogènes a néanmoins été érodée suite à la prolifération de groupes armés non-étatiques qui étendent leur influence en exploitant les conflits locaux latents liés à l'accès aux ressources naturelles. On note aussi l'absence des pouvoirs publics et la perte de légitimité de l'Etat ainsi que les sentiments d'exclusion économique et d'injustice face aux nombreuses violations commises par les FDSM et les autres acteurs armés dans ces localités en créant ou en accentuant des frustrations parfois préexistantes¹².

L'impact de ces mécanismes est également entravé par leur incapacité à inclure efficacement les femmes et les jeunes aux processus de décision et aux organes de gestion des ressources naturelles et des conflits locaux et à capitaliser sur leurs réseaux, leurs compétences et leur expertise dans les processus de médiation et gestion de conflits¹³. De plus, dans un contexte où les terres arables et le bétail constituent une source primaire de richesse pour les populations locales, la diminution des terres et d'autres ressources naturelles telles que l'eau due aux pressions démographiques et au changement climatique, a encore contribué à perturber les structures socio-économiques qui ont traditionnellement constitué la base des mécanismes de prévention des conflits locaux.

L'état actuel de la cohésion sociale a donc été affecté dans ses deux dimensions¹⁴ : (1) verticale suite à l'érosion de la confiance dans l'État et le sentiment de délitement du contrat social entre l'État et ses citoyens et citoyennes ; (2) horizontale, avec l'intensification des violences intercommunautaires alimentées par des dynamiques d'instrumentalisation et d'ethnicisation des conflits locaux, favorisé également par la fragilisation des mécanismes endogènes de prévention et de gestion des conflits due entre autres à la perte de leur légitimité et d'influence. En plus, au niveau des communautés, les inégalités en matière de genre et de rapports intergénérationnels ont aussi affecté la cohésion sociale. Pris ensemble, ces facteurs affectent la résilience des communautés et leurs capacités à gérer pacifiquement et à prévenir l'escalade des conflits et des tensions.

Cette situation a créé un terrain fertile pour les groupes extrémistes violents pour étendre leur influence, en particulier dans le centre du Mali. Comme une étude récente du PNUD¹⁵ l'a démontré, un ensemble complexe de facteurs individuels et structurels - provenant des premières expériences de pauvreté, de frustrations sociales, de négligence socio-économique et de marginalisation politique, couplés aux griefs profonds liés aux injustices, aux violations des droits de l'homme, à l'insécurité et à l'érosion de la confiance - sont tous des moteurs et des déclencheurs importants qui façonnent la vulnérabilité face à l'extrémisme violent au Mali, en particulier au sein des franges de la population les plus marginalisées¹⁶.

Mobilisant autour de récits religieux, juxtaposés aux dénonciations de corruption dans certaines sphères de l'État malien, et en exploitant les sentiments de victimisation et d'injustice, ces groupes d'extrémistes violents gagnent du terrain. Devant le faible niveau d'alphabétisation, le manque d'opportunités économiques, l'accès limité à la terre ainsi que l'érosion des mécanismes de

¹¹ USIP/Helvetas Swiss Intercooperation/CEPAP (2017) "Learning from Peace in sub-Saharan Africa" Les mécanismes locaux de paix - Etude à partir des cas dans les régions de Kayes et Sikasso au Mali

¹² "Land Governance and Dispute Resolution in Bla, Niono and San districts, Ségou region. Analysis Report" /Cligendael (2019) "The Status Quo Defied The legitimacy of traditional authorities in areas of limited statehood in Mali, Niger and Libya"

¹³ Jenny Lorentzen et al. (2019) "Women's Participation in Peace and Reconciliation Processes in Mali Perspectives from Segou, Mopti and Tombouctou"

¹⁴ UNDP (2020) "Strengthening SOCIAL COHESION - Conceptual framing and programming implications"

¹⁵ Sur les chemins de l'extrémisme en Afrique, PNUD 2017 ; une deuxième phase de cette étude qui inclut le Mali est en cours de finalisation.

¹⁶ <https://reliefweb.int/report/mali/how-much-more-blood-must-be-spilled-atrocities-against-civilians-central-mali> Natasja Rupesinghe & Morten Bøås (2018) "Local Drivers of Violent Extremism in Central Mali", NUPI

médiation et l'absence d'alternatives non violentes pour répondre aux griefs individuels et communautaires, ces stratégies se sont révélées efficaces pour proposer aux populations, et notamment aux jeunes, une voie alternative pour lutter contre les injustices structurelles, pour obtenir une mobilité sociale et des opportunités socio-économiques¹⁷.

L'Etat malien, avec l'appui des partenaires internationaux, a essayé de répondre à ces défis mais certaines défaillances en matière de coordination, l'inadéquation des réponses préconisées et le manque de cohérence des interventions ainsi que l'insuffisance des financements disponibles ont contribué à limiter l'impact de ces efforts. Au niveau local, de nombreux partenaires nationaux et internationaux ont appuyé la mise en œuvre d'interventions de médiation à base communautaire, presque toujours développées en silos, souvent sans consultation des partenaires gouvernementaux et sans la création d'un lien efficace entre les mécanismes traditionnels et formels déjà fonctionnels. En l'absence d'une stratégie nationale unifiée en matière de cohésion sociale, des initiatives de médiation locale non coordonnées et souvent contradictoires se sont multipliées dans le centre du Mali. L'absence d'un cadre et d'un mécanisme de suivi communs a limité la possibilité de tirer des leçons apprises des activités réalisées et d'évaluer efficacement leur impact réel sur leur terrain.

Il est en est de même en matière de prévention de l'extrémisme violent où, malgré l'adoption d'une politique nationale de prévention et lutte contre l'extrémisme violent et le terrorisme et d'un plan d'action triennal 2018-20, la plupart des interventions réalisées ont été mises en œuvre de manière peu coordonnée et cohérente, ce qui a fortement limité l'impact sur le terrain¹⁸.

2) La crise de confiance des populations envers les acteurs de sécurité et de justice et l'impunité face aux violations des droits de l'homme

2.1. Les défis du secteur de la sécurité et la crise de confiance des populations

Défis d'ordre structurel

Au début des années 2000, le Mali a entamé un cycle de réforme de son secteur de la sécurité visant à améliorer son fonctionnement et à l'adapter à l'évolution du paysage sécuritaire¹⁹. Ces efforts n'ont néanmoins pas pleinement abouti et les événements de 2012 ont montré la fragilité des institutions de défense et de sécurité. Le gouvernement s'est alors engagé dans un nouveau processus de réforme du secteur de la sécurité pour répondre à l'une des priorités prévues par l'Accord pour la Paix et la Réconciliation (2015) qui insiste sur la « nécessité d'entreprendre, en profondeur, une réforme du secteur de la sécurité (RSS), en tirant les leçons des expériences passées et en s'appuyant sur les documents pertinents de l'Union africaine et des Nations unies »²⁰.

Le démarrage de ce processus s'est concrétisé par la mise en place d'un commissariat à la réforme du secteur de la sécurité (CRSS)²¹, organe opérationnel du Conseil National (CN-RSS) et par le développement d'une stratégie nationale et de son plan d'action²². Malgré une forte mobilisation de l'Etat malien²³ et des partenaires internationaux²⁴, cette volonté de réforme profonde du secteur de la sécurité n'a toujours pas abouti²⁵. La plupart des interventions se sont concentrées sur le renforcement des moyens et des capacités des acteurs de la sécurité sans prendre en compte suffisamment la nécessité d'améliorer la gouvernance et la redevabilité du secteur et de renforcer la prise en compte du genre, de la sécurité humaine et des droits de l'homme. Ces interventions ont en outre été, pour la plupart, sectorielles et ont été réalisées sans

¹⁷ Mercy Corps and Interpeace (2017). "We Hope and We Fight: Youth, Communities and Violence in Mali." Mercy Corps, September 2017. Louisa Waugh and Mana Farooqi. (2016) "They treat us all like jihadis: looking beyond violent extremism to building peace in Mali". International Alert, December 2016. Available at: <http://www.international-alert.org/publications/they-treat-us-all-like-jihadis-en>

¹⁸ Evaluation du plan d'action 2018-20 de la PNP/LEVT, MARC-PNUD, 12.2020

¹⁹ Notamment suite aux « Etats Généraux sur la sécurité et la paix » organisés en novembre 2005.

²⁰ Art. 23, Accord pour la Paix et la Réconciliation issu du processus d'Alger.

²¹ Décret N°2014-0609/P-RM du 14 août 2014 suivi du Décret N°2016-0401/P-RM du 09 juin 2016 fixant le cadre institutionnel de RSS.

²² Stratégie Nationale de Réforme du secteur de la sécurité et plan d'action 2019-21.

²³ Notamment à travers l'adoption de la loi d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure (LOPSI) 2017-21.

²⁴ Notamment de la part d'EUCAP Sahel Mali, MINUSMA, MISAHEL, NDI, IDDH, HSC, PNUD, DCAF, USIP, SCG, ONU FEMMES. Voir détails des projets en annexe.

²⁵ La stratégie et son plan d'action n'ont jamais été officiellement adoptés en conseil des Ministres.

un vrai cadre de coordination et de suivi à cause des insuffisances des mécanismes de pilotage mis en place²⁶.

Maillage insuffisant, intégrité et crise de confiance

Avec la crise de 2012, la présence des forces de sécurité dans le Centre et le Nord du Mali, qui était déjà très limitée²⁷, s'est fortement réduite. Malgré les efforts réalisés par l'Etat avec l'appui des partenaires internationaux, le maillage sécuritaire reste toujours très faible²⁸ à cause de l'absence d'infrastructures sécurisées et de personnels disponibles²⁹. L'absence des forces de sécurité dans le centre du Mali a entraîné l'écllosion de milices communautaires et de groupes d'autodéfense – dont certains sont soutenus par l'Etat - très enracinés dans les communautés qui ont commis de nombreuses exactions dans le cadre des conflits intercommunautaires en particulier dans le centre du pays depuis 2015³⁰. Dans les régions du Centre et du Nord, les forces de sécurité font en outre face à une crise de confiance de la part des populations à cause de leur difficulté à assurer leur sécurité. Une récente enquête de perception réalisée sur l'ensemble du Mali a fait ressortir que la confiance des populations envers les personnels de sécurité est sensiblement plus basse dans les régions du Centre et du Nord que dans le reste du pays³¹. Cette perte de confiance est aussi liée à la perception du manque d'intégrité et de corruption des forces de sécurité qui figurent parmi les acteurs considérés comme corrompus par les populations maliennes³². Les attentes des populations envers le renforcement de la présence de ces acteurs restent néanmoins très fortes.

2.2. Les défis du secteur de la justice et la crise de confiance des populations

Défis d'ordre structurels

Malgré les nombreux programmes de réforme adoptés depuis le début des années 2000³³, rares sont celles qui ont bénéficié d'une mise en œuvre effective et mesurable. La conséquence de cet état de fait est que la justice malienne continue de faire face à de nombreuses difficultés. Certains sont d'ordre conjoncturel et sont liés à la crise que traverse le Mali depuis 2012 mais d'autres sont d'ordre plus structurel et nécessitent une réforme profonde du système judiciaire et pénitentiaire comme prévue par l'Accord pour la paix et la réconciliation issu du processus d'Alger³⁴. Ces difficultés sont soulignées par la Loi d'orientation et de programmation du secteur de la justice adoptée en décembre 2019³⁵ qui mentionne notamment « la lourdeur et la complexité des procédures, leur méconnaissance par les justiciables ; l'insuffisance des programmes de formation des acteurs » ainsi que les problèmes d'indépendance, d'intégrité et le manque criant de personnels (judiciaires, pénitentiaires mais aussi administratifs) et d'équipements. La mise en œuvre de cette loi a officiellement démarré en 2020 mais beaucoup d'efforts restent à faire pour assurer effectivement la réalisation de ses objectifs. Le secteur de la justice bénéficie en outre de beaucoup d'appuis de la part des partenaires internationaux³⁶ mais certaines difficultés subsistent

²⁶ Le processus de réforme du secteur de la sécurité au Mali, Niagalé Bagayoko, 02.2018

²⁷ A titre d'exemple, la police n'était présente que dans 2 des 8 cercles de la région de Mopti et dans 3 des 7 cercles de la région de Ségou.

²⁸ En plus des régions du Nord, le maillage sécuritaire est aujourd'hui très faible dans plusieurs communes des régions de Ségou, Mopti mais également Koulikoro, Kayes et Sikasso.

²⁹ La police nationale a effectué des recrutements importants durant les deux dernières années dans le cadre de la LOPSI mais la gendarmerie nationale a de fortes carences de personnel alors qu'elle joue un rôle fondamental pour la sécurisation des zones rurales.

³⁰ <https://www.hrw.org/fr/report/2018/12/07/avant-nous-etions-des-freres/exactions-commises-par-des-groupes-dautodefense-dans>

³¹ Etude SIPRI-Point Sud-PNUD, 11.2020. Au niveau national, près de 17% et 34% des populations ne font pas confiance aux gendarmes et aux policiers. Ce niveau est nettement supérieur dans la plupart des régions du Centre et du Nord (entre 40 et 70%) excepté Mopti.

³² 66,4% et 60,6% des personnes interrogées considèrent les policiers et gendarmes comme corrompus et 34,4% indiquent avoir déjà été obligés de payer pour un service normalement gratuit fournis par les forces de sécurité. Etude SIPRI-Point Sud-PNUD, 11.2020.

³³ Notamment à travers le Programme Décennal de Développement de la Justice (PRODEJ) 2000-2009 et son Plan opérationnel (PO-PRODEJ) 2010-2014 ainsi que le Programme d'Urgence pour le Renforcement du Service Public de la Justice et de Mise en œuvre de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali issu du processus d'Alger 2015-2018 (PU-RSJ-MOA).

³⁴ Art. 41 : « engagement à mettre en œuvre une réforme profonde de la justice pour la rapprocher du justiciable, améliorer ses performances, mettre fin à l'impunité et intégrer les dispositifs traditionnels et coutumiers sans préjudice du droit régalien de l'Etat en la matière »

³⁵ Loi n°2019-072 du 24 décembre 2019 portant loi d'orientation et de programmation pour le secteur de la justice 2020-2024.

³⁶ Notamment USAID à travers le Mali Justice Programme, Union Européenne à travers le PAJIM 2, Nations Unies (MINUSMA, PNUD, ONUFEMME, ONUDC...), IDLO, EUCAP... Voir liste des projets en Annexe.

en termes de coordination, mise en cohérence et complémentarité de ces interventions en lien avec les priorités du ministère de la justice.

Carte judiciaire, présence limitée, intégrité et crise de confiance des populations

La nouvelle carte judiciaire adoptée en 2011³⁷ qui prévoit la création de nouvelles Cours d'Appels et la transformation de tous les juges de paix à compétence étendue (JPCE) en tribunaux d'instance (TI) a connu beaucoup de retard dans sa mise en œuvre en particulier dans le centre-Nord du Mali³⁸. Ce retard est dû en partie à la crise actuelle qui a aussi affecté la capacité des magistrats affectés aux juridictions du Centre et du Nord à être présents de manière permanente dans leurs localités. A la date du 31 décembre 2020, seules 10 juridictions du Centre et du Nord (régions de Mopti, Ségou, Gao et Ménaka) étaient pleinement fonctionnelles, les 10 autres sont délocalisées à Mopti et Gao ou sont visitées de manière périodique par le juge³⁹. La présence discontinue des magistrats dans ces localités liée aux conditions sécuritaires très difficiles ont pour conséquence de limiter fortement la fonctionnalité de ces juridictions.

Dans ces mêmes localités concernées, la justice formelle fait en outre face à une forte crise de confiance de la part des populations avec plus de 40% des populations qui ne font pas confiance au système judiciaire malien⁴⁰. Cette perte de confiance est en partie préexistante à la crise est liée à la perception de manque d'intégrité et de corruption des acteurs de la justice qui figurent parmi les acteurs étatiques considérés comme les plus corrompus par les populations maliennes⁴¹. Face à cette situation, pour les besoins sociaux de justice et de règlement des litiges, les populations ont recours principalement aux autorités traditionnelles et religieuses qui bénéficient d'un fort niveau de confiance⁴². Il apparaît donc difficile d'améliorer l'offre de justice dans ces localités sans qu'une plus grande reconnaissance mutuelle et des synergies ne se développent entre les systèmes judiciaires coutumiers et étatiques du Mali⁴³ comme le prévoit d'ailleurs l'Accord pour la paix et la réconciliation.⁴⁴

Accès à la justice

Au-delà des difficultés d'accès géographique liées à la carte judiciaire du Mali, l'accès à la justice reste difficile pour les populations, en particulier pour les personnes démunies, à cause des coûts élevés de la justice⁴⁵, du manque d'informations sur les modalités de saisine⁴⁶, et de l'absence d'un système efficace d'aide juridictionnelle⁴⁷. Un système d'assistance judiciaire étatique pour les personnes démunies a été mis en place en 2001⁴⁸ mais il n'est pas fonctionnel à cause de la lourdeur de la procédure, du faible budget alloué par l'État à l'assistance judiciaire, de l'ignorance de l'existence de cette loi par les justiciables et de la faible rémunération des avocats⁴⁹. La procédure de commission d'office prévue pour les dossiers criminels est elle-aussi insuffisante car elle intervient à un stade trop tardif de la procédure⁵⁰. Cet accès est aussi rendu difficile par le

³⁷ Loi n°2011-037 du 15 juillet 2011 portant organisation judiciaire ; Loi n+2011-038 du 15 juillet 2011 portant création de juridictions ; Décret n°2011-580/P-RM du 13 septembre 2011 modifié par le décret n°2018-0231 du 6 mars 2018.

³⁸ A la date du 31 décembre 2020, seul 1 des 7 JPCE a été converti en tribunal d'instance dans la région de Mopti ; 4 sur 6 dans la région de Ségou ; aucun pour les régions de Gao, Menaka, Tombouctou et Kidal. Les Cours d'appel de Gao et Ségou n'ont pas été créées.

³⁹ Ségou : 7 juridictions fonctionnelles ; Mopti, 2 juridictions fonctionnelles, 2 délocalisées, 5 périodiques ; Gao et Ménaka : 1 fonctionnelle et 3 délocalisées à Gao.

⁴⁰ FES, Mali-Mètre 10, 11.2019 ; Etude SIPRI-PNUD, 10.2020.

⁴¹ 77% des personnes interrogées considèrent les institutions judiciaires comme corrompus et 24,4% indiquent avoir déjà été obligés à payer pour un service normalement gratuit fournis par les acteurs de la justice. Etude SIPRI-Point Sud-PNUD, 11.2020.

⁴² Plus de 95% pour les autorités traditionnelles et religieuses. Etude SIPRI-Point Sud-PNUD, 11.2020.

⁴³ Au-delà de la dichotomie : accepter le pluralisme juridique au Mali et en réconcilier les composantes, Clingendael, 11.2015.

⁴⁴ Art. 41 : « engagement à mettre en œuvre une réforme profonde de la justice pour la rapprocher du justiciable, améliorer ses performances, mettre fin à l'impunité et intégrer les dispositifs traditionnels et coutumiers sans préjudice du droit régalien de l'Etat en la matière » et « revalorisation du rôle des Cadis dans l'administration de la justice, notamment en ce qui concerne la médiation civile de manière à tenir compte des spécificités culturelles, religieuses et coutumières ». Un avant-projet de loi portant organisation du rôle et du statut des cadis et des autorités traditionnelles est en cours de finalisation et son adoption figure parmi les priorités de la transition.

⁴⁵ 88,5% des maliens considèrent que la « justice coute trop chère ». FES, Mali-mètre 10, 11.2019

⁴⁶ Plus de 92% des maliens 92,6%) des Malien (ne)s trouvent que « les procédures de la justice sont méconnues des populations » et qu'elles sont trop complexes. FES, Mali-mètre 10, 11.2019.

⁴⁷ Vers un accès à la justice au Mali, JUPREC, 01.2020

⁴⁸ Loi N°01-082/Du 24 août 2001 relative à l'assistance judiciaire. Décret N°06-426/P-RM du 06 OCT 2006 fixant les modalités d'application de la Loi N°01-082/Du 24 août 2001 relative à l'assistance judiciaire, 6 octobre 2006.

⁴⁹ Vers un accès à la justice au Mali, JUPREC, 01.2020

⁵⁰ Art. 278 CPP

nombre limité d'avocats dont très peu exercent en dehors de Bamako⁵¹. Des efforts ont été réalisés avec l'appui des partenaires internationaux afin de prévoir des systèmes alternatifs d'assistance juridique⁵² mais ils restent insuffisants à ce jour⁵³ et une réforme du système d'assistance judiciaire étatique apparaît indispensable afin de mettre en place un système plus efficace et pérenne.

Système pénitentiaire

A l'image des institutions judiciaires, l'administration pénitentiaire malienne a été fortement touchée par la crise de 2012 avec la destruction d'une partie des établissements du Nord du Mali et le repli partiel de son personnel dans les régions du Sud du pays. Avec l'appui des partenaires internationaux, une grande partie de ces maisons d'arrêt sont maintenant fonctionnelles⁵⁴ mais le secteur pénitentiaire continue de faire face à de nombreux défis d'ordre structurel. Certaines prisons, qui n'ont pas bénéficié de réhabilitations récentes⁵⁵, sont vétustes et manquent d'équipements et présentent souvent des conditions de détention peu respectueuses des droits pour les détenus femmes et mineurs. Le nombre et les capacités des personnels pénitentiaires restent également insuffisants malgré les récents recrutements réalisés dans le cadre de la LOPSJ. Des activités génératrices de revenus à vocation de réinsertion des détenus ont été initiées dans certaines prisons et une politique nationale est en cours d'adoption mais beaucoup d'efforts restent à faire afin de limiter la récidive⁵⁶ et contribuer ainsi à réduire la surpopulation carcérale. Le principal problème est aussi le nombre très élevé de détenus en détention provisoire (près de 70% des détenus à la date du 31 décembre 2020⁵⁷) contribuant également à la surpopulation carcérale. Une informatisation graduelle des établissements pénitentiaires a en outre été initiée et qui devrait être élargie afin de couvrir l'ensemble des prisons du Mali⁵⁸.

2.3. L'impunité face aux violations des droits de l'homme

Depuis le début de la crise, de très nombreuses violations et abus des droits de l'homme ont été commis contre les populations des régions du centre et du Nord du Mali. Comme souligné dans l'introduction, elles ont été commises par les groupes terroristes armés, par les milices et groupes d'auto-défense, par les groupes armés signataires de l'accord mais aussi par les FDSM et les FC-G5S⁵⁹. Malgré le nombre élevé d'acteurs chargés de poursuivre les auteurs de ces violations, elles restent pour la plupart impunies à ce jour, ce qui crée un sentiment d'injustice et d'impunité au sein des populations.

A ce jour, plusieurs institutions nationales, judiciaires et non judiciaires, interviennent dans cette lutte contre l'impunité : le pôle judiciaire spécialisé en matière de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale (PJS), la justice militaire - pour les infractions commises par les FSDM - et les juridictions ordinaires mais aussi la Commission Nationale des droits de l'homme (CNDH) et la Commission vérité, justice et réconciliation (CVJR). Si certains progrès ont pu être réalisés récemment par le PJS et la CVJR qui ont bénéficié de plusieurs appuis de la part des partenaires internationaux⁶⁰, les juridictions ordinaires, la justice militaire et la CNDH ont de grandes difficultés

⁵¹ Moins de 4% (11 sur 326). Vers un accès à la justice au Mali, JUPREC, 01.2020

⁵² Notamment à travers les projets mis en œuvre par DEME-SO avec le déploiement de parajuristes et la création de Bureau d'assistance juridique et judiciaire (BAJJ).

⁵³ Moins de 10% des personnes interrogées dans le cadre de l'étude menée par HIIL indiquent avoir recours à des parajuristes ou cliniques juridiques pour obtenir des conseils juridiques. Besoins et satisfaction en matière de justice au Mali, HIIL, 2018.

⁵⁴ Les établissements pénitentiaires de Bourem, Ansongo, Menaka et Kidal ne sont pas fonctionnels. Celui de Kidal est actuellement ouvert mais sous le contrôle des éléments du MNLA.

⁵⁵ Sur les 60 établissements pénitentiaires, une est en cours de construction par l'état malien (Keniroba), 42 ont été réhabilitées dans le cadre des projets PNUD-MINUSMA Restauration de l'autorité de l'état au Nord et Prisons Mandela financés par les Pays-Bas et 12 sont actuellement prises en charge partiellement par le projet PAJIM 2 de l'UE.

⁵⁶ Des données nationales sur cette question ne sont pas disponibles mais deux études réalisées en 2015 à Bollé Femmes et Mineurs (Coopération Monégasque) et auprès des prisons de la région Mopti (MINUSMA) indiquent un fort taux de récidive au sein des détenus (38% selon les estimations de la MINUSMA).

⁵⁷ 4780 personnes en détention provisoire sur 6758 détenus à la date du 31.12.2021 (Données DNAPES).

⁵⁸ 37 établissements sont en cours d'informatisation.

⁵⁹ A titre d'exemple, durant le dernier trimestre 2020, 483 violations ont été recensées par la Division des droits de l'homme et de la protection de la MINUSMA dont 197 imputables aux FDSM, 7 au FC-G5S, 73 aux groupes terroristes armés, 58 aux groupes armés signataires et 146 aux milices et autres groupes armés ou d'autodéfense communautaires. Note sur les tendances des violations et abus de droits de l'homme au Mali, 07-12.2020, MINUSMA

⁶⁰ MINUSMA, ONUDC, UE, US et Frances pour le PJS et MINUSMA DDHP, ONU Femmes, UNICEF, ASF-C et GIZ pour la CVJR.

à traiter efficacement ces dossiers très sensibles. La justice militaire nécessite notamment des réformes structurelles importantes⁶¹ et la CNDH, malgré sa « refondation » en 2016, nécessite de renforcements conséquents afin qu'elle soit à même de réaliser pleinement son mandat.

3) La faible gouvernance et l'aggravation de la corruption

La corruption au Mali

La crise de 2012 a favorisé les défaillances structurelles dans la gouvernance de l'État malien⁶². Cette problématique était cependant déjà bien présente avant la crise et plusieurs réformes avaient été réalisées - depuis les années 80 jusqu'à la tenue en 2008 des Etats généraux sur la corruption et la délinquance financières au Mali - sans qu'elles ne permettent d'endiguer ce phénomène⁶³.

Le classement du Mali dans les indices de corruption basés sur des enquêtes d'opinions d'experts et de citoyens suggère un problème de corruption généralisée. Le Mali obtient une note de 30 sur 100 à l'indice de perception de la corruption 2020 de *Transparency International*⁶⁴ et les indicateurs de gouvernance de la Banque mondiale et de l'indice Mo Ibrahim de la gouvernance africaine dressent un tableau similaire⁶⁵. Les enquêtes de perception réalisées récemment auprès des populations confirment elle aussi cette tendance avec notamment plus de 92% des personnes interrogées qui considère que le niveau de corruption au Mali est élevé⁶⁶.

Il est très difficile d'évaluer les pertes encourues par l'Etat Malien à cause de la mauvaise gestion et de corruption car il n'existe pas de données agrégées à ce sujet. Les données parcellaires disponibles sont néanmoins très préoccupantes. A titre d'exemple, le rapport 2019 du Bureau du Vérificateur Général, qui porte sur l'examen de 31 services de l'Etat, indique que le Mali aurait perdu près de 300 milliards de francs CFA (550 millions USD) en raison des fraudes et de mauvaise gestion⁶⁷.

Comme rappelé dans l'introduction, la promotion de la bonne gouvernance figure parmi les priorités de la charte de la transition mais aussi de l'accord pour la paix et la réconciliation⁶⁸ et des conclusions du dialogue national inclusif. Cette question est d'ailleurs la première priorité parmi les attentes des populations vis-à-vis de la transition⁶⁹.

La corruption dans les secteurs de la sécurité et de la justice

Comme indiqué dans le point 2.1 et 2.2, les acteurs de la sécurité et de la justice figurent parmi les acteurs étatiques considérés comme les plus corrompus par les populations maliennes⁷⁰ ce qui impacte fortement la confiance des populations envers ces institutions. Cette problématique est soulignée par le plan stratégique de la LOPJS qui indique que « la corruption dans le service public de justice, couplée à l'impunité, cristallisent les récriminations les plus persistantes des citoyens à l'endroit du corps judiciaire » et prévoit des actions spécifiques pour répondre à cette problématique⁷¹.

Les causes de ce manque d'intégrité des acteurs de la sécurité et de la justice sont nombreuses : les carences en matière de déontologie mais surtout l'insuffisance des mécanismes de contrôle et

⁶¹ Y compris la révision du Code pénal militaire.

⁶² Thomas Shipley, (2017) *Corruption et lutte contre la corruption au Mali*, Christian Michelsen Institute.

⁶³ Parmi lesquelles figurent la création du Bureau du Vérificateur Général et la création des pôles économiques et financiers. Rapport général, Etats généraux sur la corruption et la délinquance financière, 2008

⁶⁴ Sur une échelle de 0 (très corrompu) à 100 (très peu corrompu). Le Mali est classé 129^{ème} sur 179 pays évalués.

⁶⁵ 33,7%, Indice de la corruption subie par les entreprises, BM 2016 ; 32,9/100, IIAG 2019 anti-corruption

⁶⁶ Etude sur les indicateurs de sécurité, développement et gouvernance dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, SIPRI-Point Sud-PNUD, 10.2020.

⁶⁷ Rapport annuel 2019, BVG.

⁶⁸ L'accord de paix prévoit d'ailleurs la création d'une commission de lutte contre la corruption et la délinquance financière qui n'a pas encore été mise en place (Art. 46).

⁶⁹ Interrogés sur les 5 thématiques prioritaires à traiter dans le cadre de la transition, la lutte contre la corruption a été la plus votée (2156%). Etudes SIPRI-Point Sud-PNUD, 10.2020.

⁷⁰ 66,4% et 60,6% des personnes interrogées considèrent les policiers et gendarmes comme corrompus et 34,4% indiquent avoir déjà été obligés de payer pour un service normalement gratuit fournis par les forces de sécurité. 77% des personnes interrogées considèrent les institutions judiciaires comme corrompus et 24,4% indiquent avoir déjà été obligés à payer pour un service normalement gratuit fournis par les acteurs de la justice. Etude SIPRI-Point Sud-PNUD, 11.2020

⁷¹ Plan stratégique de la Loi d'orientation et de programmation pour le secteur de la justice 2020-24.

de redevabilité qui disposent de peu de moyens et d'une autonomie limitée. Une récente étude sur le fonctionnement des juridictions dans le centre a mis en évidence l'absence presque totale de contrôle interne et externe du travail des magistrats des juridictions de premier degré⁷². Ces mêmes problèmes existent au sein des institutions en charge de la sécurité⁷³. Des efforts ont été réalisés à ce sujet avec l'appui des partenaires internationaux qui devront être renforcés afin d'en généraliser l'impact⁷⁴.

Les acteurs de la lutte contre la corruption

Depuis les années 80, l'Etat malien a mis en place plusieurs structures chargées de lutter contre la corruption et la délinquance financière. Il existe actuellement une multitude d'institutions chargées de contrôler les dépenses publiques⁷⁵ et deux institutions compétentes en matière de répression : les pôles économiques et financiers (PEF) pour les infractions liées à la corruption et le pôle judiciaire spécialisé en matière de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale pour les affaires de blanchiment d'argent⁷⁶.

Une étude réalisée récemment sur le dispositif malien de lutte contre la corruption⁷⁷ a mis en évidence le manque de coordination/coopération entre ces différentes institutions et la nécessité de renforcer le soutien aux institutions chargées de la répression qui n'ont pas reçu les mêmes appuis dont ont largement bénéficié certains des organes de contrôle.

De nombreuses organisations de la société civile jouent aussi un rôle important dans la lutte contre la corruption grâce à l'appui des partenaires internationaux en organisant des actions de sensibilisation, d'information et de plaidoyer. Ces actions sont néanmoins fragmentées et auraient besoin d'être mieux coordonnées pour en renforcer l'impact.

4) Les inégalités basées sur le genre

La situation de la femme au Mali reste très difficile. L'Indice d'Inégalité de Genre (IIG)⁷⁸, qui reflète les inégalités fondées sur le genre, classe le Mali 184^{ème} sur 189 pays dans l'indice de 2019. Le Mali occupe en outre la 50^{ème} sur 52 dans le classement de l'indice sur l'égalité entre les genres en Afrique⁷⁹. Cette situation d'inégalité transparait dans tous les secteurs de la société malienne. Elle est encore plus marquée en zone rurale où les femmes représentent 52% de la population, et elles vivent à 64,2% en dessous du seuil de pauvreté⁸⁰. Cette situation est due notamment à l'accès très limité des femmes à la propriété foncière,⁸¹ aux ressources financières (crédits) et aux marchés.

Cette situation d'inégalité transparait aussi dans les cadres régionaux, locaux et communautaires de prévention et de gestion des conflits et dans les efforts de médiation des conflits communautaires où les femmes sont peu représentées malgré le rôle important qu'elles jouent

⁷² Rapport rendant compte de la mission d'analyse du fonctionnement des chaînes civile et pénale des tribunaux de grande instance (TGI) de Mopti et Ségou, du tribunal d'instance (TI) de Bla et de la Justice de Paix à compétence étendue de Djenné, PNUD, 12.2020.

⁷³ Building integrity in Mali's defence and security sector, Transparency international, 2019

⁷⁴ Notamment à travers les appuis de DCAF à l'inspection générale du MSPC et du Canada et d'IDLO à l'inspection des services judiciaire ainsi que le travail entamé sur la déontologie par la MINUSMA-ONUDC.

⁷⁵ Notamment Le Bureau du vérificateur général (BVG), la Section des comptes de la Cour Suprême, l'Office central de lutte contre l'enrichissement illicite (OCLEI), la Cellule nationale de traitement des informations financières (CENTIF) et la Cellule d'appui aux structures de contrôle de l'administration (CASCA)

⁷⁶ Une révision de la législation relative aux institutions de répression est d'ailleurs en cours qui devrait permettre de renforcer et de simplifier ce dispositif. Voir l'avant-projet de loi sur le parquet national économique et financier ; projets de révision du code pénale et de procédure pénale.

⁷⁷ Rapport de la mission d'évaluation des dispositifs maliens de lutte contre la corruption et d'identification des besoins techniques et logistiques des acteurs chargés du traitement judiciaire des dossiers de corruption, PNUD, 3.2020.

⁷⁸ L'indice d'inégalité de genre (IIG) reflète les écarts entre les genres dans trois domaines : la santé procréative, mesurée par les taux de mortalité maternelle et de natalité parmi les adolescentes ; l'autonomisation, mesurée par la proportion de sièges parlementaires occupés par des femmes, ainsi que par le niveau d'études atteint par les filles et les garçons dans l'enseignement secondaire et supérieur ; et l'activité économique, mesurée par le taux de participation des femmes et des hommes au marché du travail. Sa valeur est de 0,821 en 2019. Rapport sur le développement humain, PNUD 2020.

⁷⁹ Autonomiser les femmes africaines : Plan d'action, BAD, 2015.

⁸⁰ Stratégie Genre PNUD Mali 2019-22

⁸¹ L'ordonnance n°2020-014/PT-RM du 24 décembre 2020 portant loi domaniale et foncière reconnaît l'application du droit coutumier à l'acquisition de terres par voie de succession ainsi qu'à l'administration des biens et ce droit limite fortement l'accès de la femme à la propriété. Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, « Observations finales concernant les sixièmes et septième rapports périodiques (présentés en un seul document) du Mali », 25 juillet 2016, CEDAW/C/MLI/CO/6-7 (Rapport CEDAW 2016).

dans la résolution informelle des conflits et la médiation. Les normes sociales et la division du travail les confinent à des rôles de reproduction, ce qui les exclut des espaces de prise de décision publics. Ces mécanismes communautaires sont inspirés des us et coutumes et des interprétations souvent fallacieuses des pratiques religieuses dominantes et sont composés majoritairement d'hommes : les femmes en sont quasiment exclues, au mieux les femmes des castes ou considérées comme âgées sont consultées publiquement⁸².

Au niveau des forces de sécurité, la Police nationale a pris un certain nombre de mesures pour mieux adresser les questions liées au genre dont la mise en place d'une ligne verte sur les violences basées sur le genre, la nomination de points focaux genre dans tous les commissariats de police, l'adoption d'un plan d'action de lutte contre les violences basées sur le genre (2018-2020) et le renforcement de capacités du personnel en matière de genre et de réponse aux VBG. En termes de représentation des femmes au sein de la Police nationale, la moyenne du personnel féminin est de 12,4% parmi les personnels de base, et de 9,2% parmi les officiers ou les postes de haut rang⁸³. Une Association des Policières a été mise en place qui rassemble le personnel féminin et conduit différentes activités afin de renforcer le rôle des femmes dans cette institution y compris des actions de sensibilisation.

En ce qui concerne l'accès des femmes aux services de justice, le rapport du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes a identifié plusieurs obstacles qui en limitent l'accessibilité, notamment, l'incapacité des femmes d'obtenir les informations et l'assistance nécessaires au dépôt d'une plainte auprès de la justice. Cette situation est liée au taux élevé d'analphabétisme parmi les femmes⁸⁴ et de leur crainte de représailles. Par ailleurs, le problème de la stigmatisation des femmes par des membres de la famille et de la communauté lorsqu'elles rapportent certains crimes, en particulier la violence basée sur le genre y compris la violence sexuelle liée aux conflits et les pratiques néfastes. On relève également le coût du dépôt d'une plainte ainsi que les obstructions subies de la part de certains acteurs de la sécurité et de la justice⁸⁵ et le manque de prise en charge appropriée par ces services.

Ces données sont confirmées par les résultats d'une étude du Hiil⁸⁶ qui indique que les femmes seraient moins enclines que les hommes à soumettre leurs problèmes juridiques aux institutions formelles, en raison des conséquences que cela peut avoir (aggravation de leurs problèmes si elles impliquent ces institutions formelles) et/ou par peur de la stigmatisation qui accompagne parfois la judiciarisation d'un conflit familial ou d'une affaire de VBG. Des problèmes d'inégalité se posent aussi en cas de recours à la justice traditionnelle car les femmes sont discriminées dans le système de droit coutumier, qui ne leur reconnaît souvent aucun statut⁸⁷ ou ne leur accorde qu'un statut de droit inférieur à celui des hommes.

La situation des violences basées sur le genre est elle aussi très problématique. La dernière Enquête Démographique et de Santé indique que 45% des femmes de 15-49 ans ont subi des actes de violence physique ou sexuelle et que la moitié des femmes (49%) de 15-49 ans en union ou en rupture d'union ont subi des actes de violence conjugales⁸⁸. Bien que le Mali ait adopté et ratifié la plupart des conventions régionales et internationales en la matière et malgré l'existence de plusieurs instruments juridiques et politiques de lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles (VFF), elles demeurent peu protégées et continuent d'être victimes/survivantes de ces violences et pratiques néfastes.

Cet état de fait s'explique notamment par l'inadéquation entre la législation nationale et les conventions internationales ratifiées qui favorise une prédominance des dispositions législatives et politiques discriminatoires à l'égard des femmes et des filles dans le système juridique. De plus, des normes coutumières et pratiques traditionnelles reposant sur un modèle de société patriarcale

⁸² Etude sur la participation des femmes dans la gestion des conflits et la consolidation de la paix au Mali, ACORD-ONU Femmes, 06.2016.

⁸³ Bagayoko, « Le processus de Réforme du Secteur de la Sécurité au Mali », février 2018, p. 59 et DCAF/ISSAT, Mali SSR Background Note, juillet 2018.

⁸⁴ Le taux d'alphabetisation en 2017 est de 24,6 % pour les femmes contre 44,8% pour les hommes. Cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable 2020-24 (UNSDCF Mali).

⁸⁵ Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, « Observations finales concernant les sixièmes et septième rapports périodiques (présentés en un seul document) du Mali », 25 juillet 2016, CEDAW/C/MLI/CO/6-7 (Rapport CEDAW 2016).

⁸⁶ Les besoins des maliens en matière de justice : vers plus d'équité, Hiil Innovating Justice 2015

⁸⁷ Accès à la justice au Mali : Une réalité à bâtir, ASF Canada, 2017

⁸⁸ Enquête Démographique et de Santé, INSTAT Mali 2018

ainsi que la montée en puissance de courants religieux radicaux contribuent à perpétuer cette situation⁸⁹.

Au niveau du processus de la justice transitionnelle, des efforts de prise en compte du genre sont visibles, notamment au niveau de la Commission Vérité Justice et Réconciliation qui a créé un sous-comité sur le genre et adopté un plan de travail permettant l'intégration systématique des questions du genre dans tous les quatre piliers du travail de la CVJR. Également, la CVJR a été le mécanisme de paix le plus représentatif en termes de participation des femmes avec 5 femmes Commissaires sur 25 (20%) jusqu'à la nomination de femmes au CSA en 2020. Cette prise en compte du genre est également reflétée par le grand nombre de dépositions faites par des femmes (50%).

BROUILLON

⁸⁹ Plusieurs actions sont mises en œuvre sur ce sujet avec l'appui des partenaires internationaux, notamment à travers le projet Programme National de Prévention et Réponse aux violences faites aux femmes et aux filles au Mali mis en œuvre par FNUAP/ONU Femmes/PNUD/UNICEF/UNHCR mais d'énormes efforts restent encore à faire afin d'améliorer sensiblement cette situation.

II. STRATEGIE

Ce programme prévoit d'intervenir sur cinq thématiques complémentaires (cohésion sociale, sécurité, justice, prévention et lutte contre la corruption et prévention de l'extrémisme violent) en intégrant la dimension genre de manière transversale à travers des interventions spécifiques et l'intégration systématique de la problématique. Il prévoit une approche à la fois stratégique avec des appuis ciblés au niveau des ministères et institutions bénéficiaires (ministère de la justice et des droits de l'homme, ministère de la sécurité et de la protection civile, ministère de réconciliation nationale, ministère des affaires religieuses et du culte, ministère de la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille ainsi que la Commissariat en charge de la Réforme du Secteur de la Sécurité, la Commission Nationale des Droits de l'Homme et la Commission Vérité Justice et Réconciliation, collectivités locales) et des acteurs non-étatiques (leaders traditionnels et religieux, organisations de la société civile y compris des femmes et des jeunes, médias) et opérationnelle en concentrant ses activités sur 20 zones géographiques spécifiques afin de maximiser l'impact des interventions mais aussi de faciliter la coordination avec les nombreux acteurs intervenants sur ces thématiques et de pouvoir évaluer plus efficacement les effets des interventions sur les populations bénéficiaires.

1) Théorie de changement

Ce programme entend apporter une réponse aux quatre problématiques identifiées comme étant des causes profondes de la crise malienne : (1) le délitement de la cohésion sociale et la progression de l'extrémisme violent ; (2) les insuffisances des services publics en matière de justice et de sécurité et la crise de confiance des populations envers les acteurs de sécurité et de justice ; (3) la faible gouvernance et la corruption généralisée et ; (4) les inégalités basées sur le genre (qui seront traitées de manière transversale dans les trois problématiques précédentes).

Dans les zones ciblées par le programme, les mécanismes de prévention et de gestion des conflits vont être redynamisés et plus inclusifs – notamment aux femmes et aux jeunes - afin de prévenir et gérer les conflits plus efficacement dans l'attente d'un retour progressif des services étatiques. Les mécanismes de prévention et de gestion des conflits seront également renforcés pour une meilleure prise en compte des besoins spécifiques des femmes et des filles afin d'adresser des inégalités basées sur le genre. Le projet va en parallèle appuyer l'installation des acteurs de sécurité et de justice dans ces mêmes zones et en améliorer l'efficacité et la transparence y compris à travers la prise en compte du genre afin qu'ils puissent mieux répondre aux besoins des populations et bénéficier de la confiance des populations et qu'ils jouent un rôle complémentaire par rapport aux mécanismes informels de gestion des conflits. Les activités transversales en lien avec la prévention et la lutte contre la corruption qui seront focalisées sur les acteurs de la sécurité et de la justice vont contribuer à restaurer la confiance des populations envers ces services de l'Etat. Les activités en lien avec la prévention de l'extrémisme violent, qui se concentreront sur la prévention et la gestion des déclencheurs et des causes profondes de l'extrémisme violent, permettront aux populations d'être plus résilientes aux discours radicaux. Ces actions combinées permettront par conséquent aux populations d'être moins vulnérables aux dynamiques de conflits, de voir les besoins distincts des femmes, hommes, filles et garçons mieux pris en compte et de vivre dans un environnement pacifié et propice au développement.

La théorie du changement par des hypothèses suivantes :

SI les populations bénéficient d'infrastructures de paix inclusives et les capacités nationales et locales en matière de prévention et de gestion pacifique des conflits sont renforcées et accessibles à toutes et tous ;

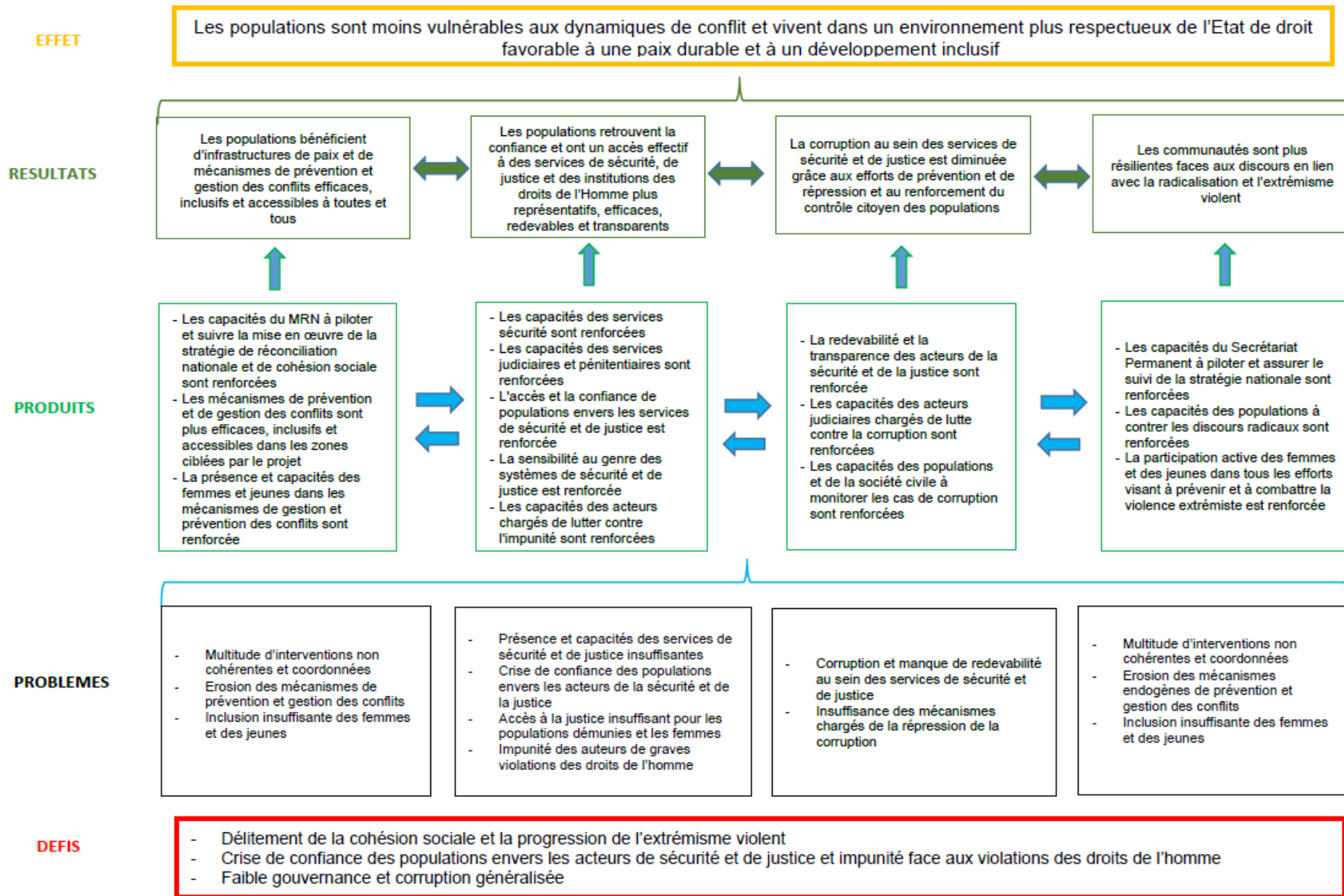
SI les populations retrouvent la confiance et ont un accès effectif à des services de sécurité, de justice et des institutions des droits de l'Homme plus représentatifs, efficaces, redevables et transparents ;

SI la corruption au sein des services de sécurité et de justice est diminuée grâce aux efforts de prévention et de répression et au renforcement du contrôle citoyen des populations ;

SI les communautés sont renforcées dans la prévention de l'extrémisme violent et la promotion de la culture de la paix et plus résilientes faces aux discours en lien avec la radicalisation et l'extrémisme violent ;

ALORS les populations seront moins vulnérables aux dynamiques de conflit et vivront dans un environnement respectueux de l'Etat de droit et plus favorable à une paix durable et à un développement inclusif ;

PARCE QUE les populations seront plus résilientes face aux discours de radicalisation et bénéficieront de mécanismes informels de gestion et prévention des conflits inclusifs qui fonctionneront en complémentarité avec des services de sécurité et de justice disponibles, accessibles, redevables et efficaces.



2) Stratégie de mise en œuvre

2.1. *Alignement avec les stratégies nationales*

Les activités de ce programme sont alignées sur le **Cadre Stratégique pour la relance économique et le développement durable du Mali (CREDD 2019-23)** et précisément à son axe 1 « Consolidation de la démocratie et de l'amélioration de la gouvernance » dont un des objectifs est de promouvoir l'Etat de droit à travers l'amélioration de la qualité de la justice et la garantie des droits fondamentaux. Ce programme contribue en outre à la réalisation de plusieurs priorités de **l'Accord pour la Paix et la Réconciliation issu du processus d'Alger**, titre 3 et 5, des conclusions du **dialogue national inclusif** (thématiques 1-4) mais aussi de la **charte de transition** adoptée en octobre 2020⁹⁰ - qui prévoit parmi ses priorités : l'adoption d'un pacte de stabilité sociale ; le rétablissement et le renforcement de la sécurité sur l'ensemble du territoire national ; et la promotion de la bonne gouvernance - ainsi que du **programme d'action du gouvernement de transition 2020-22**.

Elles s'inscrivent en outre dans le cadre des initiatives de l'État Malien visant la consolidation de la paix, la sécurisation et la stabilisation du centre du Mali et notamment le **Plan de Sécurisation Intégrée des Régions du Centre (PSIRC)** adopté en février 2017 qui consacre une composante sur la gouvernance incluant le renforcement de la justice et la **stratégie de stabilisation du centre du Mali** développée suite à la mise en place en juin 2019 du cadre politique de gestion de la crise et la mise en place de son secrétariat permanent et des comités régionaux à Mopti et à Ségou⁹¹. Elles tiennent en outre compte pour le ciblage géographique du **plan MALIKO** élaboré par le Ministère de la Défense et des Anciens Combattants.

Ce nouveau programme est également en cohérence avec les politiques nationales sectorielles pertinentes, en particulier :

- La **stratégie nationale de la réconciliation et de la cohésion sociale** en cours d'adoption
- La **stratégie nationale de réforme du secteur de la sécurité** en attente d'adoption définitive
- La **loi d'orientation et de programmation pour le secteur de la justice (2020-24)** adoptée en décembre 2019
- La **politique nationale de Prévention et de lutte contre l'Extrémisme Violent**, notamment les axes 1 (prévention), 2 (protection), 3 (poursuite) et 5 (cohésion sociale).
- Le **Plan d'Action National sur la mise en œuvre de la résolution 1325 (2019-2023)** du conseil de sécurité notamment les résultats 1.3 et 3.1.

2.2. *Alignement avec le cadre d'intervention des Nations Unies au Mali*

Le PROSMED s'inscrit dans le cadre du mandat d'intégrateur du PNUD pour la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD) et des efforts en cours afin d'assurer la mise en œuvre du triple Nexus dans le Centre et Nord du pays. Il contribue directement à la réalisation des **ODD 16 (16.1, 16.3, 16.5 et 16.a) et 5 (5.3 et 5a)** et ses objectifs ainsi qu'aux effets 1 et 2 de l'axe I « Gouvernance efficace et redevable pour une société en paix, juste et inclusive » du **Cadre de Coopération des Nations Unies pour le Développement Durable au Mali (CCNUDD)** et le **Document de Programme Pays du PNUD (DPP)** et la Note Stratégique d'ONU Femmes qui couvrent la période 2020-24. Ce programme est en outre en ligne avec le **Cadre Stratégique Intégré du Système des Nations Unies au Mali (ISF 2019-21)**, notamment les priorités 2 sur l'Etat de droit et la sécurité, 3 sur la cohésion sociale, prévention des conflits et réconciliation et 4 sur les droits de l'homme, avec la **Résolution 2531 (2020)** ainsi qu'avec le **cadre Stratégique Intégré du Système des Nations Unies pour la Transition (ISTP 2020-21)** (priorités 1, 2, 5 et 5).

⁹⁰ Décret n° 2020-0072/PT-RM du 1^{er} octobre 2020 portant promulgation de la charte de la transition

⁹¹ Décret n°2019-0423/PM-RM portant création, composition, organisation et Modalités de fonctionnement du cadre politique de gestion de la crise.

2.3. Approche GFP et ONE UN

Ce programme s'inscrit dans le cadre du « **Centre global de coordination des activités relatives à l'état de droit dans les contextes post-conflit et de crise** » (*Global Focal Point for Rule Of Law - GFP*). Il s'agit d'une approche décidée en 2012 qui incite les entités des Nations Unies présentes dans les pays qui traversent des phases de conflit ou post-conflit d'apporter leur appui conjointement, afin de maximiser les résultats pour les institutions nationales et les populations.

Le PROSMED sera mis en œuvre **conjointement par le PNUD, ONU Femmes et la MINUSMA**. Les activités seront mises en œuvre en partenariat et synergies avec plusieurs sections de la MINUSMA et plusieurs agences du Système des Nations Unies au Mali :

- Résultat 1 : **PNUD, ONU Femmes, MINUSMA DAC/SAJP et OIM** ;
- Résultat 2 : **PNUD, ONU Femmes, MINUSMA UNPOL/SAJP/DDHP, OIM et FNUAP** ;
- Résultat 3 : **PNUD, MINUSMA UNPOL/SAJP, ONUDC** ;
- Résultat 4 : **PNUD, ONU Femmes, SSR-DDR MINUSMA, OIM, ONUDC et UNESCO**.

2.4. Approche régionale

Le projet s'inscrit dans la **stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel** et plus particulièrement dans son objectif stratégique 1 qui prévoit que la gouvernance efficace et sans exclusive est renforcée dans l'ensemble de la région et dans le **Plan de soutien de l'ONU au Sahel**. Ce programme s'intègre en outre dans le cadre des efforts nationaux et internationaux pour résoudre le conflit au Sahel coordonnés par la Coalition internationale pour le Sahel⁹² et plus spécifiquement de son pilier 4⁹³, axé sur l'aide au développement⁹⁴ et dirigé par l'Alliance Sahel⁹⁵. Il s'inscrit en outre dans les efforts de coordination et d'intégration transfrontaliers de la **facilité régionale de stabilisation du Liptako-Gourma** en cours de mise en place.

Le projet va établir des synergies et collaborations avec les interventions des Nations Unies dans la région du Liptako-Gourma notamment avec les projets suivants :

- Le projet « Cohésion sociale : État de droit et, Sécurité » (COSED) qui adopte une approche similaire à celle du PROSMED et est mis en œuvre par le PNUD au Burkina Faso
- Les activités de stabilisation mises en œuvre par le PNUD au Niger.
- Le programme régional conjoint d'Appui à la mise en œuvre des activités de coopération transfrontalière dans la région du Liptako-Gourma, mis en œuvre par les SNU du Mali, Niger et Burkina Faso et qui a d'ailleurs permis de financer certaines activités de la phase d'initiation de ce programme.
- Les projet transfrontaliers Mali/Niger mis en œuvre par le SNU sur le financement du Peace-Building Fund.

⁹² Cette coalition a été créée en juin 2020 par les chefs d'État du G5 Sahel, de la France et de l'Allemagne sur la base du «Partenariat pour la sécurité et la stabilité » (PS3) et s'aligne sur les initiatives existantes de l'UE dans la région.

⁹³ La Coalition rassemble les initiatives déjà existantes sous un même parapluie global et repose sur quatre piliers : le pilier 1 concerne la lutte contre le terrorisme ; les piliers 2 et 3 se concentrent sur le renforcement des capacités des forces sahéniennes et la restauration de l'autorité de l'État ; et le pilier 4 est axée sur l'aide au développement.

⁹⁴ Ce pilier regroupe un grand nombre d'interventions préexistantes et nouvelles de consolidation de la paix et de développement.

⁹⁵ L'Alliance Sahel a été lancée par l'Allemagne et l'UE en 2017 comme «un mécanisme de renforcement de la coordination des partenaires pour une aide plus rapide, plus efficiente et efficace, mieux ciblée en faveur des populations les plus vulnérables».

2.5. Approche locale

Comme indiqué plus haut, le programme va avoir une approche nationale, avec des appuis stratégiques fournis à certains partenaires clés mais aussi une approche très localisée dans 20 cercles afin de concentrer ses actions et maximiser son impact auprès des populations. Ceci permet d'assurer un suivi efficace dans les zones d'intervention et étant donné que les Nations Unies ne peuvent pas déployer de personnels dans ces cercles à cause de l'insécurité, le programme a prévu d'établir un partenariat avec le Centre National de Promotion du Volontariat afin de recruter un volontaire dans chacun des cercles concernés. Ces volontaires communautaires seront basés dans les chefs-lieux de chaque cercle et seront chargés d'appuyer les autorités étatiques et non-étatiques ciblées par le projet en vue d'assurer le suivi des activités mises en œuvre dans ces localités.

Le projet prévoit en outre de limiter le plus possible le recours aux organisations de la société civile pour des actions qui concernent la prestation de services aux populations. Il apparaît en effet qu'à cause de la situation sécuritaire qui sévit dans ces zones, les OSC se sont peu à peu substituées à l'Etat pour la prestation de services aux populations ce qui a renforcé leur image auprès des populations au détriment des acteurs étatiques⁹⁶. Le programme essaiera par conséquent de privilégier un appui direct aux institutions étatiques là où cela s'avère possible. Le programme fera cependant recours aux OSC pour toutes les activités de suivi et monitoring de l'action des instances étatiques.

2.6. Approche genre et jeunesse

Approche Genre

La lutte contre les inégalités basées sur le genre est prise en compte de manière transversale dans le PROMED à travers des produits dédiés au sein de chaque résultat et ces interventions prévues sont alignées à la Note Stratégique 2020-2024 d'ONU Femmes et à la stratégie genre du PNUD Mali 2019-22 et son Axe 1 relatif à la gouvernance inclusive et la consolidation de la paix.

Ces actions concernent le renforcement du rôle et des capacités des femmes dans les mécanismes de prévention et de gestion des conflits et la prise en compte de leurs besoins et priorités spécifiques dans le cadre du résultat 1. Ce produit prévoit notamment de réaliser un compendium des compétences féminines dans les zones d'intervention afin de recenser les personnes ressources qui ont déjà bénéficié de renforcements des capacités afin de faciliter leur prise en compte par les autorités locales et les différents partenaires internationaux intervenants dans les localités couvertes.

Dans le cadre du résultat 2, le produit qui est spécifiquement dédié à renforcer la prise en compte du genre des systèmes de sécurité et de justice prévoit non seulement d'adapter l'offre de service de la part des acteurs de la sécurité et de la justice, mais aussi d'accroître la représentation des femmes au sein de ces structures et de renforcer l'accès des femmes à ces services. Des actions sont définies pour également élargir la présence des *one stop centers* chargés de la prise en charge des femmes victimes de violence dans les zones d'intervention.

Enfin, dans le cadre du résultat 4, un produit est dédié à renforcer la participation active des femmes dans tous les efforts visant à prévenir et à combattre la violence extrémiste. Les actions prévues dans ce produit ont pour objectif de non seulement renforcer la résilience des femmes face aux risques de radicalisation mais surtout d'en faire de actrices de la prévention dans les communautés.

Approche Jeunesse

⁹⁶ Les OSC bénéficient de la confiance de près de 70% de la population. Les acteurs étatiques locaux sont quant à eux à 55% pour les maires et 58% pour les préfets.

La population âgée de moins de 24 ans représente plus de 67% de la population malienne⁹⁷ et elle est très affectée par la crise actuelle. En effet, les jeunes femmes et les jeunes hommes sont exposés à de multiples menaces comme des violations et des abus de leurs droits, des violences sexuelles et basées sur le genre et le recrutement par des groupes armés. Ils font en outre face à une organisation sociétale qui marginalise les jeunes dans la prise de décision et la gestion des affaires communautaires et familiales.

Le PROSMED a prévu plusieurs interventions ciblées en faveur des jeunes et ces activités s'inscrivent dans le cadre l'Axes 1 (La gouvernance efficace, efficiente, inclusive et redevable pour une société juste et en paix) de la **Stratégie jeunesse des Nations Unies au Mali**. Des actions afin de renforcer la participation des jeunes dans les efforts de maintien et promotion de la paix et de la sécurité au Mali⁹⁸ sont notamment prévues dans le cadre du résultat 1 (cohésion sociale). Ces activités visent à assurer la participation et la responsabilisation des jeunes hommes et femmes dans les structures et mécanismes traditionnels de prévention et de gestion des conflits et de consolidation de la paix et de la cohésion sociale au niveau local.

Le résultat 2 (sécurité et justice) prévoit en outre des activités en appui aux facultés de droit de l'université des sciences juridiques et politiques de Bamako afin d'améliorer la qualité de l'enseignement et le niveau des étudiants afin d'en faire des futurs acteurs de la justice compétent et respectueux des droits de l'homme. Le résultat prévoit en outre de mobiliser les jeunes dans la lutte contre la corruption, notamment à travers des campagnes sur les réseaux sociaux. Enfin, le résultat 4 (PVE) prévoit des activités dédiées afin de renforcer la résilience des jeunes aux discours de radicalisation mais aussi d'en faire des ambassadeurs de paix dans leurs communautés.

3) Ciblage géographique

Etant donné l'ampleur des problématiques ciblées, le PROSMED n'a pas vocation à résoudre ces questions sur toute l'étendue du territoire national. Il va concentrer ses actions sur 20 cercles de 10 régions du Mali sélectionnés en accord avec les partenaires gouvernementaux sur la base de plusieurs critères :

- Le niveau de conflictualité de ces zones⁹⁹ :
- Le niveau de violence de ces zones¹⁰⁰ : ce critère a été utilisé pour identifier les cercles du Centre-Nord les plus critiques mais où des interventions sont encore possibles sans besoin d'un déploiement sécuritaires excessif.
- Les stratégies nationales en matière de redéploiement des forces de sécurité : notamment du plan Maliko, la dernière liste des PSDG et le plan de retour de l'administration en cours de finalisation sous la coordination du CRSS.
- La complémentarité avec des interventions déjà en cours dans ces zones : notamment les constructions d'infrastructures sécuritaires en cours de réalisation par UNPOL MINUSMA et l'UE (projet PARSEC/PSDG)¹⁰¹.

Le programme prévoit de mettre en œuvre les activités prévues sous les 4 résultats dans chacun des cercles ciblés. Certaines activités spécifiques pourraient néanmoins ne pas être réalisées directement par le projet quand un autre partenaire national ou international intervient déjà sur cette thématique dans la zone ciblée. Des réunions d'échanges périodiques seront d'ailleurs organisées dans chaque cercle sous le leadership des autorités nationales afin d'assurer la coordination et la mise en cohérence des différents partenaires dans ces localités¹⁰².

Dans les cercles des régions du Centre-Nord (Ségou, San, Mopti, Bandiagara, Douentza, Gao et Menaka) où l'instabilité et la violence perdurent depuis plusieurs années, les interventions auront pour objectif de stabiliser progressivement la situation. Dans les cercles des régions du Sud

⁹⁷ Source EDS VI 2018 : http://www.instat-mali.org/contenu/pub/eds6-2018_pub.pdf

⁹⁸ En ligne avec la résolution 2250 du Conseil de Sécurité des Nations Unies adoptée en 2015 reconnaissant leurs contributions positives à cet égard.

⁹⁹ Sur la base des études cartographiques des conflits dans les régions du centre et du nord du Mali, MRNCS-UE, 2018

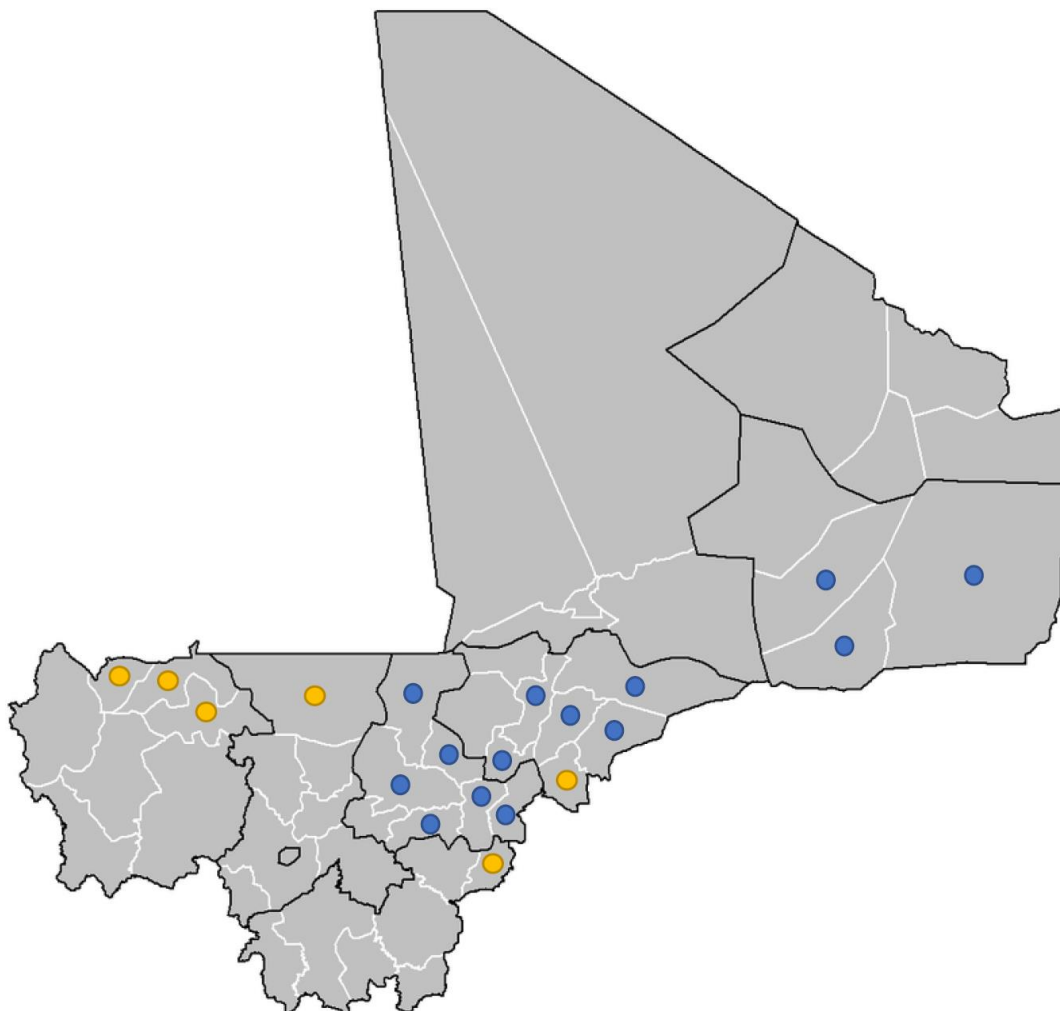
¹⁰⁰ Sur la base des données ACLED sur les actes violents.

¹⁰¹ Voir Mapping des interventions en Annexe 1.

¹⁰² En s'appuyant notamment sur les Comités Locaux d'Orientation, de Coordination et de Suivi des Actions de Développement (CLOCSAD).

(Nioro, Nara et Sikasso), qui ont été sélectionnés car ils font l'objet d'infiltrations répétées des groupes terroristes armés, le programme aura pour objectif de contribuer à prévenir un éventuel élargissement progressif de la crise dans ces localités.

ZONES GEOGRAPHIQUES D'INTERVENTION DU PROSMED



- **Interventions en cours** : Mopti, Koro, Djenne (Mopti) ; Bandiagara (Bandiagara) ; Douentza (Douentza) ; Segou, Bla, Macina, Tominian, Niono (Segou); San (San); Gao, Ansongo (Gao) ; Menaka (Menaka);
- **Interventions planifiées**: Bankass (Mopti); Diéma, Yelimane (Kayes); Nioro (Nioro); Nara (Nara); Yorosso (Sikasso).

Dans le cadre de la phase d'initiation du PROSMED¹⁰³ qui a démarré en janvier 2020, des activités en lien avec les 4 résultats attendus du projet ont déjà démarré dans 14 cercles des régions de Mopti, Bandiagara, Douentza, Ségou, San, Gao et Ménaka. Cette phase initiale a été financée grâce aux contributions du **Danemark, de la Suède, des Pays-Bas, du Royaume-Uni, de la Norvège, du Fond de la Consolidation de la Paix** et du **PNUD** à hauteur de **2,658,659 USD**.

¹⁰³ Cette phase initiale a été mise en œuvre à travers les activités prévues dans le cadre du Plan d'Initiation de Projet du PROSMED (PIP PROSMED), du projet conjoint HCDH/PNUD/ONU Femmes/Interpeace « Approche intégrée pour lutter contre l'impunité et pour un accès amélioré à la justice dans le Centre du Mali et du programme régional conjoint d'Appui à la mise en œuvre des activités de coopération transfrontalière dans la région du Liptako-Gourma.

III. RESULTATS ET PARTENARIATS

1) Résultats et produits du programme

Ce programme contribuera à la réalisation des **Effets 1 et 2 du Cadre de Coopération des Nations Unies pour le Développement Durable au Mali** (UNSDCF 2020-24) :

- Effet 1 : D'ici 2024, les populations vivent dans un Etat de droit, un environnement de paix et de redevabilité grâce à des institutions publiques fortes, des médias et une société civile exerçant leurs rôles et responsabilités pour une gouvernance efficace et inclusive
- Effet 2 : D'ici 2024, les populations sont résilientes face aux conflits, vivent réconciliées et en harmonie dans un environnement de paix, sécurisé et respectueux des Droits de l'Homme et des traditions culturelles positives

Des **Produits 1.1, 1.2 et 1.3 du Programme Pays du PNUD** (PP 2020-24) :

- Produit 1.1: Les populations les plus défavorisés bénéficient de services publics de qualité fournis par des institutions, des structures publiques et des autorités décentralisées locales performantes et responsables
- Produit 1.2: Capacités, fonctions et financement des institutions et systèmes nationaux d'Etat de droit et des Droits de l'Homme renforcés afin d'élargir l'accès à la justice et lutter contre la discrimination, en mettant l'accent sur les femmes, les victimes de la VBG et autres groupes marginalisés
- Produit 1.3: Capacités nationales et locales renforcés pour la réintégration, la réconciliation, la gestion pacifique des conflits et la prévention de l'extrémisme violent

Et des **Produits 1.1, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 5.1 de la Note Stratégique d'ONU Femmes pour la période 2020-24** :

- Produit 1.1 : Les hommes, les femmes et les jeunes participent de façon plus active et plus équitable à la gestion des affaires publiques (processus électoraux, forums et débats publics, dialogue national, dans les institutions du secteur de la défense, de la sécurité et de la justice) grâce à un système démocratique transparent, égalitaire et crédible et une décentralisation efficace.
- Produit 2.1 : Les capacités nationales (structures étatiques et parties signataires de l'accord de paix, mécanismes de paix, partis politiques, société civile y compris les organisations de femmes et les jeunes, médias) sont renforcées afin de mettre en œuvre et de suivre l'agenda Femmes, Paix, Sécurité, le plan d'action national lié à la résolution 1325, l'Accord de paix et la stratégie nationale de réconciliation.
- Produit 2.2 : Les acteurs locaux et nationaux, notamment les femmes et les jeunes, préviennent et gèrent de façon inclusive les conflits communautaires, notamment ceux liés aux ressources naturelles et à l'extrémisme violent, en utilisant entre autres des outils traditionnels et en promouvant des valeurs culturelles positives, tout en facilitant l'intégration/réintégration des rapatriés, des personnes déplacées et de l'accès humanitaire.
- Produit 2.3 : Le gouvernement, les institutions publiques et les structures de coordination infrarégionales ont renforcé leurs capacités opérationnelles et techniques afin de respecter les droits des femmes et de garantir leur sécurité, leur santé psychologique et physique, ainsi que leur résilience socio-économique et leurs besoins dans les processus judiciaires.
- Produit 2.4 : Les mécanismes nationaux et les acteurs étatiques et non étatiques en charge de la justice et du système judiciaire (y compris la justice traditionnelle et transitionnelle) ont renforcé leurs capacités pour mettre en place un système judiciaire accessible à la population et à des groupes spécifiques (survivantes de VBG/SVLC, etc.), et mettre en place des approches inclusives, participatives et intégrant le genre.

- Produit 5.1 : Les institutions et les communautés ont amélioré leurs capacités de prévention de la violence basée sur le genre, de promotion des droits des femmes et des filles, y compris dans les situations humanitaires.

Les résultats et produits suivants seront réalisés par ce programme :

Résultat 1 : Les populations bénéficient d'infrastructures de paix et de mécanismes de prévention et gestion des conflits efficaces, inclusifs et accessibles à toutes et tous

Les produits et activités prévus sous ce résultat ont pour objectif de contribuer à résoudre le défi du délitement progressif de la cohésion sociale au Mali. Comme rappelé dans le chapitre I, les populations maliennes ont toujours eu recours au dialogue pour régler leurs conflits, mais la complexité et la durée de la crise actuelle ont contribué à l'érosion progressive des mécanismes traditionnels et locaux de prévention et gestion des conflits. Les autorités maliennes ont essayé de freiner cette évolution avec l'appui des partenaires internationaux mais les résultats sont mitigés à cause du nombre limité d'interventions, du manque de cohérence et de coordination de ces actions et de leur déconnexion avec les intervenants institutionnels de ce secteur, notamment le ministère de la réconciliation nationale (MRN), ce qui en affectent l'impact global, la pertinence et la durabilité. À cela s'ajoute le problème de l'accessibilité et de l'inclusivité limitée de certains mécanismes existants, notamment en termes de participation des femmes et des jeunes.

En réponse à ces défis, le PROSMED prévoit d'appuyer la mise en cohérence, l'effectivité et l'inclusivité des mécanismes de prévention et gestion des conflits ainsi que le développement d'ouvrages communautaires de paix afin de renforcer la résilience et cohésion sociale des populations aux conflits dans l'attente de la pleine effectivité des services de sécurité et de justice. Ce résultat qui vise à renforcer les infrastructures pour la paix sera réalisé à travers les trois produits suivants :

Produit 1.1 - Les capacités du MRN à piloter et suivre la mise en œuvre de la stratégie de réconciliation nationale et de cohésion sociale sont renforcées

Dans le cadre de ce produit, le programme va appuyer le MRN pour la finalisation et la mise en œuvre de la stratégie nationale de la réconciliation et de la cohésion sociale et de son plan d'action 2021-25. Cette stratégie, qui fournira un cadre de référence unique pour les nombreux intervenants sur le sujet de la cohésion sociale, permettra d'assurer progressivement une meilleure cohérence, coordination et durabilité des actions. L'appui du programme va se concentrer sur la mise en place des mécanismes et outils de suivi de la mise en œuvre de la stratégie afin qu'elle soit effectivement appliquée. Cet appui concernera notamment la mise en place de mécanismes de coordination qui assureront une meilleure synergie des interventions, tant au niveau du gouvernement, qu'à celui des PTF et des OSC.

Produit 1.2 - Les mécanismes de prévention et de gestion des conflits sont plus efficaces, inclusifs et accessibles dans les zones ciblées par le projet

Dans les zones ciblées par le projet, un appui sera apporté à l'accompagnement et à la revitalisation des structures étatiques et aux mécanismes formels de prévention et gestion des conflits, en particulier les équipes régionales d'appui à la réconciliation (ERAR)¹⁰⁴, les comités communaux de réconciliation (CCR)¹⁰⁵, ainsi que les commissions foncières communales et

¹⁰⁴ Décret n°2017-0367/PM-RM du 28 avril 2017, modifié, instituant la mission d'appui à la réconciliation nationale (MARN) au sein du ministère chargé de la réconciliation nationale. Ce décret prévoit à son article 3 la mise en place d'équipes régionales d'appui à la réconciliation dans toutes les régions avec les missions suivantes : informer et sensibiliser les populations sur le processus de paix ; identifier les mécanismes de médiation et de gestion des conflits ; prévenir, assurer la médiation et la gestion des conflits intra et intercommunautaires ; soutenir la réconciliation au niveau local. A la date du 31.12.2020, les ERAR suivants sont partiellement opérationnels : Mopti, Ségou, Gao, Menaka, Tombouctou, Taoudéni, Kidal et Koulikoro. Les ERAR de Kayes et de Sikasso ainsi que des nouvelles régions en cours d'opérationnalisation doivent encore être mis en place.

¹⁰⁵ Les CCR sont mis en place par les ERAR dans les communes. *Ils ont vocation* à prévenir et résoudre, au plus près des réalités complexes du terrain, les foyers de conflits et les dynamiques de renforcement de la cohésion sociale. Ils doivent être mis en place uniquement s'il n'y a pas déjà un mécanisme de réconciliation fonctionnel dans cette zone. A la date du 31.12.2020, 62 CCR sont partiellement opérationnels dans les régions de Mopti, Ségou, Gao, Menaka, Tombouctou, Taoudéni, Kidal et Koulikoro.

villageoises (COFO)¹⁰⁶. L'appui portera notamment sur l'appui à l'élaboration et/ou la mise en œuvre des plans d'action des ERAR et sur le renforcement de leurs capacités en matière d'analyse de la cartographie des conflits ainsi que sur la prise en compte du genre. Le projet appuiera en outre la mise en place des CCR dans les communes où des mécanismes de prévention et de gestion des conflits ne sont pas encore opérationnels en s'assurant de leur complémentarité avec les autres mécanismes appuyés par le projet, notamment les COFO.

	Régions	Cercles	Communes
1	Mopti	Mopti	15
2		Djenné	12
3		Koro	16
4		Bankass	12
5	Bandiagara	Bandiagara	21
6	Douentza	Douentza	15
7	Segou	Ségou	30
8		Niono	12
9		Bla	17
10		Macina	11
11		Tominian	12
12	San	San	25
13	Gao	Gao	7
14		Ansongo	7
15	Menaka	Ménaka	1
16	Kayes	Diéma	15
17		Yélimane	12
18	Nioro	Nioro du sahel	16
19	Koulikoro - Nara	Nara	11
20	Sikasso	Yorosso	9
	Total		276

Régions et cercles ciblés par le programme

En ce qui concerne les COFO, l'appui se concentrera sur l'installation, la revitalisation et l'opérationnalisation de ces commissions qui sont compétentes à gérer les conflits fonciers. Les COFO villageoises sont composées des autorités traditionnelles mais aussi de représentants des organisations des femmes et des jeunes. Elles ont une compétence exclusive à traiter les conflits fonciers préalablement à toute saisine des tribunaux¹⁰⁷. Elles jouent donc un rôle crucial pour la résolution des conflits fonciers qui sont à la base de la majorité des conflits intercommunautaires au Mali. Elles sont aussi un outil qui permet d'assurer une reconnaissance formelle du rôle des autorités traditionnelles sur ces questions.

Le travail réalisé avec les ERAR, CCR et COFO permettra en outre d'identifier des actions concrètes à réaliser qui pourront contribuer à désamorcer les conflits entre communautés. Il pourra s'agir du bornage de certains terroirs agricoles, de la construction de puits, de la définition de couloirs de transhumance ou de tout autre ouvrage identifié par les communautés à travers les mécanismes de gestion et prévention des conflits comme étant de nature à apaiser et résoudre les conflits latents ou en cours.

Les activités de ce produit ont aussi pour objectif de contribuer à renforcer la complémentarité du rôle des acteurs formels et informels en matière de justice. Les autorités traditionnelles et religieuses jouent actuellement un rôle prépondérant en la matière¹⁰⁸ étant donné la présence et l'efficacité limitées des acteurs formels dans certaines zones du pays. Tout en accompagnant le

¹⁰⁶ Les commissions foncières sont prévues par plusieurs textes législatifs et réglementaires (Code domanial et foncier, Loi d'orientation agricole...). Leur composition, compétence et modalités de fonctionnement sont prévues par les décrets N°09-011/P-RM du 19 janvier 2009 et N°2018-0333/P-RM du 04 avril 2018.

¹⁰⁷ Art. 49, loi n° 2017- 001/ du 11 avril 2017 portant sur le foncier Agricole. Lorsque la conciliation entreprise met fin au différend, la commission foncière villageoise et de fraction établit un procès-verbal de conciliation qu'elle transmet au juge compétent pour homologation. En cas de non-conciliation, il est dressé un procès-verbal de non-conciliation que la commission foncière villageoise et de fraction transmet au tribunal compétent.

¹⁰⁸ Plus de 50% des populations considèrent la justice coutumière et religieuse plus impartiale et y ont recours pour des affaires civiles (conflit foncier, héritage, problème de voisinage, divorce mais aussi violence domestique)

renforcement de la présence de ces acteurs dans les zones ciblées par le projet (Résultat 2), des activités sont prévues pour accompagner la formalisation progressive du rôle des acteurs informels afin de reconnaître leur rôle mais aussi de limiter leurs compétences à certaines affaires civiles. Comme indiqué plus haut, ces activités seront réalisées en lien avec les appuis aux COFOs mais aussi à travers un soutien à la mise en œuvre de l'avant-projet de loi portant organisation du rôle et du statut des cadis et des autorités traditionnelles¹⁰⁹ une fois adopté et à travers un appui au fonctionnement des chambres coutumières¹¹⁰ des juridictions des zones ciblées. Les questions de droits des femmes et leur accès aux ressources seront également abordées, y compris leur accès aux terres.

Produit 1.3 - La présence et capacités des femmes et jeunes dans les mécanismes de gestion et prévention des conflits sont renforcées

Le projet prévoit en outre de renforcer l'inclusivité et la sensibilité des mécanismes de gestion et prévention des conflits au genre et aux jeunes. Le programme prévoit notamment de procéder à l'élaboration d'un compendium des compétences des femmes et des jeunes dans les cercles ciblés. Ces compendiums rendront facilement accessibles à tous les intervenants la liste des organisations et personnes ressources (femmes et jeunes) qui résident dans ces localités afin de faciliter leur prise en compte lors d'activités ou de la mise en place des mécanismes de gestion et prévention des conflits. Des actions de sensibilisation et de plaidoyers envers les décideurs et des actions de renforcement des capacités des femmes et des jeunes seront en outre réalisées afin d'assurer le renforcement progressif de la présence des femmes et des jeunes dans les mécanismes de prévention et gestion des conflits. Un effort de lobbying et de plaidoyer sera aussi réalisé afin de garantir progressivement un meilleur accès des femmes et des jeunes aux terres agricoles.

¹⁰⁹ L'adoption de cette loi l'un des priorités des autorités de transition.

¹¹⁰ Art. 29 n°2011-037 du 15 juillet 2011 portant organisation judiciaire. Les chambres civiles, quand elles siègent en matière coutumière, sont composées de deux assesseurs spécialistes en droit coutumier.

Résultat 2 - Les populations retrouvent la confiance et ont un accès effectif à des services de sécurité, justice et des institutions des droits de l'homme plus représentatifs, efficaces, redevables et transparents

Des réformes profondes ont été entamées dans les deux secteurs avec, notamment, l'élaboration de la stratégie nationale de réforme du secteur de la sécurité et l'adoption de la loi d'orientation et de programmation du secteur de la justice et le démarrage de certaines réformes¹¹¹ mais ces efforts restent insuffisants et sont souvent peu coordonnés et cohérents entre eux. La présence, l'efficacité et l'accessibilité, en particulier pour les femmes, des acteurs de la sécurité et de la justice restent limités, en particulier dans le Centre et le Nord du Mali, à cause de la crise et du maillage insuffisant. Même si des efforts ont été menés pour une meilleure prise en compte du genre dans la prestation de services aux femmes et les filles, des besoins restent pour assurer un service de qualité à leur égard. Cette situation a causé une grave crise de confiance des populations envers ces services qui est renforcée par le sentiment d'impunité dû à l'incapacité de ces acteurs de poursuivre les auteurs de graves violations des droits de l'homme.

Pour répondre à ces défis, le PROSMED a prévu des appuis tant au niveau stratégique qu'au niveau opérationnel, dans les 20 cercles ciblés par le projet. Ces activités seront réalisées dans le cadre des 5 produits suivants :

Produit 2.1. - Les capacités des services en charge de la sécurité sont renforcées

Dans le cadre de ce produit, le PROSMED appuiera le MSPC et le CRSS pour le pilotage et la mise en œuvre de la stratégie nationale RSS afin d'assurer une meilleure coordination et cohérence des partenaires intervenants dans ce secteur. Le projet prévoit un outre d'appuyer la construction/réhabilitation, l'équipement des infrastructures et l'amélioration des conditions de travail de la police et de la gendarmerie dans les chefs-lieux des cercles ciblés. L'objectif étant d'assurer la pleine fonctionnalité des chaînes pénales dans les zones d'intervention et la sécurisation de la zone urbaine afin de permettre aux personnels de l'administration publique – y compris les personnels judiciaires – d'y résider de manière permanente. Des actions de renforcement des capacités des acteurs de la sécurité sont en outre prévues. Elles seront précisées suite à l'évaluation du fonctionnement des commissariats de police et brigades de gendarmerie du centre prévue durant le premier trimestre 2021¹¹². Ces appuis ont pour objectif de renforcer l'efficacité des services de sécurité mais aussi leur transparence en lien avec les actions prévues dans le cadre du produit 3.1.

Produit 2.2. - Les capacités des services judiciaires et pénitentiaires sont renforcées

Ce produit prévoit lui aussi une série d'appuis stratégiques et opérationnels. Les appuis stratégiques vont concerner la CPS du MJDH pour lui permettre d'assurer la mise en œuvre de la LOPSJ adoptée en 2019 en l'utilisant comme un outil de coordination des partenaires internationaux. Un appui au service de communication du ministère est en outre prévu afin que le ministère et les juridictions communiquent mieux sur leur travail et les efforts de réforme en cours afin de contribuer progressivement à reconstruire la confiance des populations envers cette institution.

Au niveau opérationnel, le projet prévoit d'appuyer la mise en œuvre de la carte judiciaire adoptée en 2011 dans les zones ciblées en transformant progressivement les Juge de Paix à Compétence Étendue (JPCE) en Tribunaux d'Instance (TI) afin d'améliorer la fonctionnalité de ces juridictions et de séparer les fonctions du parquet de celle du siège. Cette situation de juge unique a en effet porté à certains comportements arbitraires de la part des magistrats par le passé et a contribué à ternir l'image de la justice auprès des populations. Cette transformation sera faite de manière progressive en tenant compte des disponibilités des personnels à affecter. Ce déploiement sera d'ailleurs concomitant avec les activités prévues dans le cadre du produit 2.1 afin que la présence des nouveaux personnels de sécurité redéployés permette aux personnels judiciaires de résider dans les localités ciblées de manière permanente. Des actions de renforcement des capacités des

¹¹¹ Notamment avec les révisions en cours de certains texte clés relatifs au statut de la magistrature et au Conseil Supérieur de la Magistrature ainsi que du code pénal et de procédure pénale.

¹¹² Cette évaluation est financée dans le cadre du projet conjoint HCDH/PNUD/ONU Femmes/Interpeace « Approche intégrée pour lutter contre l'impunité et pour un accès amélioré à la justice dans le Centre du Mali » en cours de mise en œuvre depuis mars 2020.

acteurs de la justice sont en outre prévues. Ces appuis ont pour objectif de renforcer l'efficacité des services de justice mais aussi leur transparence et redevabilité en lien avec les actions prévues dans le cadre du produit 3.1. Le PROSMED prévoit en outre de contribuer à améliorer l'enseignement universitaire des facultés de droit à travers la mise en place de cliniques universitaires dans l'objectif de renforcer les capacités de futurs avocats et magistrats.

Enfin, ce produit prévoit d'améliorer les conditions de détention et de travail des personnels pénitentiaires dans les zones ciblées. Des actions sont aussi prévues pour élargir et assurer la durabilité du processus d'informatisation des greffes des établissements pénitentiaires et de l'éducation surveillée (EPES) initié dans le cadre du projet GFP Prisons Mandela. Les activités démarrées par ce projet en lien avec le développement et la mise en œuvre d'une politique de réinsertion seront elles-aussi continuées dans le cadre de ce produit afin de contribuer ainsi à une diminution progressive de la surpopulation carcérale. A travers les produits 2.1 et 2.2, le projet compte aussi contribuer à une diminution progressive de la durée de la détention provisoire.

Produit 2.3 - L'accès et la confiance de populations envers les services de sécurité et de justice est renforcée

Ce produit prévoit une série d'activités qui visent à améliorer l'accessibilité et à restaurer la confiance des populations envers les acteurs de la sécurité et la justice. Le programme appuiera notamment l'implantation d'une approche de police de proximité dans les zones ciblées par la mise en place et l'appui au fonctionnement des Comités Consultatifs de Sécurité (CCS) communaux qui serviront de cadres d'échange entre les communautés et les forces de sécurité. Ces CCS permettront d'accompagner l'installation des forces de sécurité nouvellement déployées afin de s'assurer qu'elles soient bien acceptées par les populations.

En ce qui concerne l'accès aux services de sécurité et de justice, le PROSMED prévoit un appui au niveau stratégique afin d'accompagner les efforts du MJDH pour réformer le système étatique d'assistance juridique et judiciaire. Un appui spécifique dans les zones ciblées sera en outre mise en place afin d'assurer une aide juridictionnelle aux personnes vulnérables, notamment celles en détention. Ces activités dans les zones ciblées pourront servir d'expérience « pilote » pour la réforme du système étatique d'assistance juridique et judiciaire en contribuant à définir certaines questions cruciales tels que les critères de vulnérabilité/éligibilité, le rôle du barreau, la composition de la structure chargée d'octroyer cette aide légale.

Produit 2.4 - La sensibilité au genre des systèmes de sécurité et de justice est renforcée

Une série d'activités visant à améliorer l'offre des services de sécurité et de justice pour les femmes ainsi que pour faciliter leur accessibilité mais aussi pour renforcer progressivement la représentativité et le rôle des femmes au sein de ces deux institutions sont prévues dans le cadre de ce produit. En ce qui concerne, l'amélioration des services, des évaluations pour évaluer la sensibilité au genre de ces services sont en cours¹¹³ et permettront d'identifier les activités détaillées à mener sur ce sujet. Un appui au déploiement des points focaux et des unités genre de la police et de la gendarmerie dans les zones ciblées par le projet sont en outre prévues. Pour renforcer l'accès, le projet prévoit de fournir des services d'assistance juridique et judiciaire aux femmes dans le cadre des services qui seront mis en place en lien avec le produit 2.2. Un appui spécifique sera en outre fourni afin d'assurer la prise en charge juridique et judiciaire des dossiers des femmes victimes de violences qui souhaitent porter plainte. Cet appui sera réalisé en lien avec les one-stop centers mis en place avec l'appui de l'UNFPA et d'ONU Femmes. Un nouveau one-stop center sera en outre mis en place dans le cadre de ce produit dans la seule localité du projet où il n'y a en a pas encore (Ménaka¹¹⁴).

Produit 2.5 - Les capacités des acteurs chargés de lutter contre l'impunité sont renforcées

En ce qui concerne la lutte contre l'impunité, le PROSMED va concentrer ses appuis sur la justice militaire, la justice ordinaire, la CNDH et la CVJR étant donné que le PJS dispose déjà d'appuis

¹¹³ Dans le cadre du projet conjoint HCDH/PNUD/ONU Femmes/Interpeace « Approche intégrée pour lutter contre l'impunité et pour un accès amélioré à la justice dans le Centre du Mali » (ci-après projet PBF impunité).

¹¹⁴ Les localités suivantes disposent à ce jour d'un one-stop center : Bamako (Commune 3 et 5), Mopti, Ségou, Sikasso, Kayes, Koulikoro, Gao.

conséquent de la part des partenaires internationaux. Le soutien à la justice militaire prévoit un appui stratégique à la réforme du code de justice militaire¹¹⁵ ainsi qu'un appui opérationnel à l'avancement des enquêtes sur le terrain. Un appui similaire sera en outre fourni aux juridictions du centre¹¹⁶. Enfin, un appui dédié sera fourni à la CNDH afin de renforcer ses capacités au niveau central ainsi que l'opérationnalisation de ses bureaux de Mopti, Kayes, Gao et Sikasso¹¹⁷.

Résultat 3: La corruption au sein des services publics, et en particulier ceux de la sécurité et de la justice, est diminuée grâce aux efforts de prévention et de répression et au renforcement du contrôle citoyen des populations

Comme indiqué dans le chapitre I, l'aggravation de la corruption est l'une des causes des mouvements populaires qui ont porté à la mise en place d'un processus de transition et la lutte contre ce phénomène figure parmi les priorités de la transition politique en cours. Pour répondre à ces défis, le PROSMED a prévu d'appuyer certains organes de contrôle et de répression de la corruption et d'améliorer la coordination des acteurs sur ce sujet à travers le développement d'une stratégie nationale de lutte contre la corruption. Des activités sont en outre prévues pour appuyer la prévention et la répression de la corruption au sein des institutions de sécurité et la justice. Enfin, le projet prévoit un appui à la société civile malienne pour qu'elle puisse accroître ses capacités de documentation des cas de corruption afin pouvoir renforcer son plaidoyer sur cette question cruciale pour le développement du Mali. Ces activités seront réalisées dans le cadre des trois produits suivants :

Produit 3.1. - La redevabilité et la transparence des acteurs de la sécurité et de la justice sont renforcées

Ce volet prévoit d'appuyer les autorités en matière de prévention et répression de la corruption au sein des institutions sécuritaires et judiciaires. Un appui sera fourni aux organes d'inspection afin d'améliorer leur efficacité et qu'ils puissent effectuer des missions dans les zones ciblées par le programme. Le programme veillera en outre à soutenir la mise en place de mesures internes aux juridictions, commissariats et brigades de gendarmerie des zones ciblées afin de limiter les risques de corruption¹¹⁸. En ce qui concerne les juridictions, un appui sera en outre fourni afin de remettre en place les mécanismes de contrôle externe qui ne sont partiellement fonctionnels¹¹⁹.

Produit 3.2. - Les capacités des acteurs judiciaires chargés de lutte contre la corruption sont renforcées

Sur la base des constats réalisés dans le cadre de l'étude sur le dispositif malien de lutte contre la corruption¹²⁰, le projet prévoit de concentrer ses appuis sur deux institutions qui n'ont pas, à ce jour, bénéficié des mêmes appuis que les autres organes de lutte contre la corruption : les pôles économiques et financiers (PEF) la section des comptes de la Cour suprême. L'appui au PEF de Bamako – qui devrait bientôt voir son autonomie renforcée et sa compétence élargie à l'ensemble du territoire malien¹²¹ – prévoit notamment la construction d'un bâtiment pour l'héberger¹²² ainsi que des appuis techniques pour renforcer les capacités de ses personnels et améliorer son fonctionnement interne. L'appui à la section des comptes de la Cour Suprême sera plus limité et concernera l'opérationnalisation de la chambre non permanente de discipline financière et budgétaire. Un appui plus transversal est en outre prévu afin d'appuyer le ministère de la

¹¹⁵ Cet appui va démarrer durant le 1^{er} trimestre avec un financement conjoint MINUSMA et projet BF Impunité.

¹¹⁶ Ces appuis seront réalisés dans le cadre de task-forces conjointes MINUSMA/EUCAP/UNCT mises en place à Mopti.

¹¹⁷ Un appui important au bureau de Mopti a été fourni en 2020 par le PNUD/HCDH dans le cadre d'un financement du partenariat tripartite PNUD-HCDH-GANHRI.

¹¹⁸ Les mesures pour les juridictions ont déjà été identifiées suite à la mission d'évaluation des juridictions du centre. Une mission d'évaluation similaire est en cours de préparation pour les acteurs de la police et de la gendarmerie.

¹¹⁹ Notamment le contrôle des juges d'instruction par les présidents des chambres d'accusation et le suivi des JPCE par le procureur des TGI. Voir Rapport rendant compte de la mission d'analyse du fonctionnement des chaînes civile et pénale des tribunaux de grande instance (TGI) de Mopti et Ségou, du tribunal d'instance (TI) de Bla et de la Justice de Paix à compétence étendue de Djenné, PNUD, 12.2020.

¹²⁰ Rapport de la mission d'évaluation des dispositifs maliens de lutte contre la corruption et d'identification des besoins techniques et logistiques des acteurs chargés du traitement judiciaire des dossiers de corruption, PNUD, 3.2020.

¹²¹ Un avant-projet de loi relatif à l'autonomisation du PEF est actuellement en cours de préparation par le MJDH.

¹²² Le pôle est actuellement hébergé dans un bâtiment en location situé à l'ACI 2000. Le procureur du PEF a déjà entamé les démarches pour identifier un terrain susceptible de recevoir la nouvelle construction.

refondation de l'état mis en place dans le cadre de la transition pour le développement et l'adoption d'une stratégie nationale de lutte contre la corruption qui assurera une meilleure synergie entre tous les acteurs chargés de la lutte contre la corruption et développer une stratégie claire en matière de prévention de la corruption au sein des administrations publiques.

Produit .3.3 - Les capacités des populations et de la société civile à monitorer les cas de corruption sont renforcées

Ce volet prévoit la mise en place d'une coalition d'OSC qui recevra les dénonciations des populations en lien avec la corruption. Après une première analyse sommaire afin d'en vérifier la crédibilité, elle les transmettra aux acteurs concernés (inspection et pôle économique et financier) et assurera un suivi du traitement de ces dossiers par ces institutions. Les données relatives à ces dénonciations seront en outre publiées en ligne en identifiant les localités et les administrations concernées par ces allégations. Enfin, certains dossiers plus emblématiques seront transmis au réseau de journalistes d'investigations appuyé par Free Press international et la fondation Tuwindi. Ces activités ont pour objectif de maintenir la pression sur les autorités maliennes afin que la volonté politique d'éradiquer la corruption exprimée à plusieurs reprises par les autorités se traduisent en actes concrets. Ce produit prévoit en outre la mise en place d'un réseau d'OSC actif dans toutes les localités ciblées par le programme. Ces OSC auront pour mission de monitorer le travail des acteurs de la sécurité et de la justice afin de s'assurer que les appuis fournis par le programme se traduisent par une amélioration effective des services fournis par ces institutions.

Résultat 4: Les communautés sont plus résilientes faces aux discours en lien avec la radicalisation et l'extrémisme violent

Dans un contexte caractérisé par l'affaiblissement progressif des institutions étatiques, les frustrations liées au manque d'opportunités socio-économiques et à l'impunité, l'insécurité généralisée et les conflits intercommunautaires, les groupes extrémistes violents se sont progressivement ancrés dans les communautés locales en comblant le vide existant et en exerçant activement leur influence dans la régulation de l'accès aux ressources, la médiation des conflits, et en offrant des opportunités d'assistance socio-économique. A cette situation a contribué la diffusion et la mobilisation des populations autour des récits religieux - juxtaposés au phénomène de corruption et au sentiment d'injustice – qui sont devenus un important facteur de mobilisation, en particulier chez les jeunes. Une réponse uniquement sécuritaire au défi de l'extrémisme violent serait par conséquent insuffisante et les autorités maliennes doivent concentrer leurs efforts afin de traiter les facteurs et déclencheurs sous-jacents de l'extrémisme violent en renforçant efficacement la résilience des communautés à ce phénomène.

A travers ses résultats 1, 2 et 3, le PROSMED contribue à combattre certains de ces facteurs de radicalisation, notamment l'érosion des mécanismes de prévention et de gestion des conflits communautaire, l'insécurité et l'impunité. Les facteurs socio-économiques sont quant à eux pris en compte dans le cadre de projets complémentaires mise en œuvre par le PNUD, le SNU et les partenaires internationaux dans les zones ciblées¹²³. Dans le cadre de ce résultat 4, le PROSMED a prévu des activités afin d'assurer une meilleure cohérence et coordination des activités en lien avec la PEV mais aussi de renforcer la résilience des populations face aux discours radicaux. Ce résultat qui vise à renforcer les infrastructures pour la paix sera réalisé à travers les trois produits suivants :

Produit 4.1. - Les capacités du Secrétariat Permanent à piloter et assurer le suivi de la stratégie nationale sont renforcées

Dans le cadre de ce produit, le programme contribuera à renforcer les capacités du Secrétariat Permanent chargé de piloter la mise en œuvre de la Politique Nationale de Prévention et de Lutte contre l'extrémisme violent et le Terrorisme (PNPLEVT)¹²⁴. Ce volet comprendra un appui à la finalisation du plan d'action 2021-25 de la PNPLEVT et à la mise en place des mécanismes de

¹²³ Voir les points « coordination et complémentarité des actions » et « partenariats »

¹²⁴ Ce secrétariat, prévue par la PNPLEVT adoptée en 2018 n'est toujours pas formalisé. Un secrétariat ad hoc a été mis en place dans l'attente de l'adoption du décret de création.

suivi et d'évaluation prévus par la stratégie (comité de coordination et de suivi-évaluation et comité de pilotage) afin de corriger les dysfonctionnements constatés durant la mise en œuvre du plan d'action 2018-20 et assurer une mise en œuvre cohérente et coordonnée de la politique sur l'ensemble du territoire malien.

Produit 4.2. - Les capacités des populations à contrer les discours radicaux sont renforcées

Le programme prévoit d'appuyer la mise en place et le fonctionnement d'un cadre de concertation des leaders religieux qui permettra aux représentants des différentes religions et cultes présents au Mali d'échanger et d'arrêter une stratégie conjointe sur les questions de PEV entre les différentes communautés religieuses. Le programme facilitera en outre les échanges entre les représentants religieux pays de la sous-région et de la région MENA sur ces thématiques.

Un appui à portée nationale est en outre prévu afin de renforcer les capacités des media et de produire et diffuser des messages, des microprogrammes, des magazines et des émissions publiques radiotélévisés d'information et de sensibilisation sur l'extrémisme violent. Des actions en faveur des médias et bloggeurs seront aussi réalisées pour assurer une veille des médias, et des réseaux sociaux en particulier, sur les discours radicaux ainsi que pour la diffusion de messages qui pourront contribuer à les contrer.

Dans les zones d'intervention ciblées, des activités de renforcement des capacités des leaders religieux des zones ciblées seront en outre organisés en utilisant le guide des prêches élaborés par le MARC et les leaders religieux formés seront ensuite mobilisés pour organiser des sensibilisations des communautés au phénomène de l'extrémisme violent et à la culture de la paix. Le programme appuiera en outre les équipes régionales du MARC pour la réalisation d'un diagnostic détaillé des facteurs et déclencheurs de radicalisation afin d'identifier des initiatives adaptées à contrer ces facteurs dont la mise en œuvre sera réalisée avec l'appui du projet.

Produit 4.3 - La participation active des femmes et des jeunes dans tous les efforts visant à prévenir et à combattre la violence extrémiste est renforcée

Pour assurer la durabilité des actions entreprises, le programme prévoit d'appuyer la diffusion de programmes et d'approches pédagogiques sur la thématique de la prévention de l'extrémisme développés avec l'appui d'UNESCO dans les écoles des zones ciblées. Des activités seront en outre organisées afin de renforcer la participation active, la capacité et le rôle des femmes et des jeunes dans tous les efforts de prévention et de lutte contre la violence extrémiste notamment en renforçant leur rôle d'ambassadeurs et de médiateurs de la paix dans la promotion des approches pacifiques pour la prévention de l'extrémisme violent, tout en renforçant leur rôle et participation dans les mécanismes de résolution des conflits. Le programme prévoit en outre de réaliser une étude sur les dynamiques sexospécifiques de l'extrémisme violent, y compris le rôle des masculinités et le rôle des femmes dans l'extrémisme violents au Mali.

2) Partenariat, engagement des parties prenantes et coopération Sud/Sud-triangulaire

Partenariat

Le PROSMED sera mis en œuvre en étroite collaboration avec les principaux acteurs internationaux intervenants dans les secteurs ciblés¹²⁵. Il prend d'ailleurs en compte dans sa conception les activités déjà réalisées ou programmées par les autres partenaires internationaux. Cette approche a permis de limiter les investissements nécessaires et certaines activités pertinentes mais déjà soutenues par d'autres partenaires ont été exclues du projet.

Les principales synergies et complémentarités concernent les projets suivants :

- **Résultat 1** : les activités en appui au MRN et aux COFOS mises en œuvre par la MINUSMA DAC (fonds programmatiques, Trust Fund) et SAJP, GIZ, l'UE, FBA et UK.
- **Résultat 2** : les activités en appui au MSPC et au MJDH en matière de :
 - o Construction/réhabilitation d'infrastructures sécuritaires : MINUSMA UNPOL (QIPS et Trust Fund), PARSEC et appui aux PSDG (UE)
 - o Construction/réhabilitation d'infrastructures judiciaires et pénitentiaires : MINUSMA SAJP (QIPS et Trust Fund), MJP, PAJIM2 et nouveau projet justice de l'AFD
 - o Réforme de la justice (volet révision des textes législatifs) : MJP (USAID), MINUSMA SAJP
 - o Renforcement des capacités des acteurs de la justice : IDLO (Pays-Bas), MINUSMA SAJP, EUCAP, PAJIM2, Projet NICHE-MPES et CIREP(Pays-Bas).
 - o Lutte contre l'impunité : MINUSMA SAJP/ONU DC (Trust fund) ; UE, France, US (appui à la PJS) ; MINUSMA DDHP (Trust fund), GIZ, ASFC, UNICEF (appui CVJR) ; MINUSMA DDHP, IDDH, FAMOC, FBA (appui CNDH)
 - o Déradicalisation dans les établissements pénitentiaires : MINUSMA SAJP/ONU DC
 - o Accès à la justice : DEME-SO (Pays-Bas), MJP (USAID)
 - o Lutte contre les VBG : SPOTLIGHT SNU (UE)
- **Résultat 3** : les activités en lien avec :
 - o Intégrité des acteurs de sécurité et de justice : DCAF, MINUSMA SAJP/ONU DC, IDLO
 - o Acteurs de lutte contre la corruption : Les appuis au BVG et à l'OCLEI (Canada, Pays-Bas), appui CENTIF (ONU DC)
 - o Appui aux OSCs (USAID et UE)
- **Résultat 4** : les très nombreuses activités de développement d'opportunité socio-économiques dans les régions visées par le PROSMED (UE, Suisse, PBF...).

Comme mentionné plus haut, la phase d'initiation du PROSMED a démarré en janvier 2020 à travers les activités prévues dans le cadre du Plan d'Initiation de Projet du PROSMED (PIP PROSMED), du projet conjoint HCDH/PNUD/ONU Femmes/Interpeace « Approche intégrée pour lutter contre l'impunité et pour un accès amélioré à la justice dans le Centre du Mali et du programme régional conjoint d'Appui à la mise en œuvre des activités de coopération transfrontalière dans la région du Liptako-Gourma. La synergie et complémentarité avec ces projets va donc continuer jusqu'à leur clôture. Des synergies sont en outre prévues avec le projet conjoint UNICEF/PNUD/ASF-C, « Les jeunes engagés pour une paix durable : Appui à la participation des jeunes aux processus de réconciliation au Mali » qui va démarrer en mars 2021, notamment en ce qui concerne les appuis aux universités. Pour les activités en lien avec le secteur pénitentiaire, le PROSMED va en outre bâtir sur les réalisations du projet GFP prisons Mandela afin d'en pérenniser les résultats.

Un tableau récapitulatif des projets en cours et un mapping détaillé des interventions prévues dans les zones géographiques ciblées est disponible en Annexe 1. Une certaine flexibilité de mise en œuvre, notamment en ce qui concerne le ciblage géographique, sera nécessaire afin de s'adapter et de prendre en compte les nouveaux partenaires qui pourraient intervenir dans les secteurs visés par le programme.

¹²⁵ Voir Annexe 1 – Mapping des interventions en cours

Engagement des parties prenantes

Un tableau des parties prenantes à ce projet est disponible en annexe.

Pour assurer la réussite des objectifs et activités, le PROSMED devra compter sur un engagement fort de la part des institutions suivantes :

- **MJDH et MSPC** : le projet prévoit d'investir massivement dans les zones ciblées afin de donner aux acteurs de sécurité et de justice sur le terrain les moyens techniques et logistiques nécessaires à travailler plus efficacement. Les progrès réalisés seront monitorés constamment à travers les services de contrôle de ces ministères et les organisations de la société civile présentes dans les localités. Le projet aura besoin d'un appui continu des ministères concernés pour corriger les éventuels dysfonctionnements qui pourraient perdurer sur le terrain.
- **MRN et MARC**: ces ministères, de par leur capacité à mobiliser les autorités traditionnelles et les leaders religieux, vont jouer un rôle transversal dans la mise en œuvre des activités du PROSMED, notamment pour la sensibilisation des populations sur les thématiques couvertes par le projet, étant donné le rôle très important que ces autorités jouent au sein des communautés.
- **MPFEF** : ce ministère va jouer un rôle déterminant en lien avec la composante transversale du programme de lutte contre les inégalités de genre.
- **Université des sciences juridiques et politiques de Bamako** : le PROSMED va démarrer une collaboration avec l'université des sciences juridiques et politiques de Bamako. Elle concerne l'amélioration de l'enseignement universitaire des facultés de droit à travers la mise en place de cliniques juridiques universitaires mais cette collaboration sera transversale et des collaborations avec l'université sont envisagées sur les questions en lien avec le foncier rural et la mise en place des commissions foncières.
- **CNDH et CVJR** : ces deux commissions indépendantes jouent un rôle très important en matière de lutte contre l'impunité. Les appuis prévus ont pour objectif de renforcer ce rôle. La CNDH sera en outre appuyée afin de monitorer le comportement des acteurs de sécurité et de justice appuyé par le programme.

Coopération Sud/Sud et triangulaire

Le programme explorera la possibilité de mettre en place plusieurs coopérations SUD-SUD dans le cadre de ce projet et notamment :

- Avec la Côte d'Ivoire pour la mise en place des compendiums des compétences des jeunes et des femmes. Un programme similaire a en effet déjà été réalisé en Côte d'Ivoire avec l'appui d'ONU Femmes et du PNUD.
- Avec le Liberia et d'autres pays de la sous-région en ce qui concerne l'informatisation des juridictions : le PNUD a plusieurs projets en cours à ce sujet. Celui du Liberia est particulièrement pertinent pour les juridictions du Centre étant donné les conditions difficiles dans lesquelles il a été mis en œuvre.
- Avec le Kosovo, notamment pour les activités en lien avec la mobilisation des OSC en matière de lutte contre la corruption. Le PNUD appuie depuis plusieurs années une plateforme similaire à celle envisagée dans le cadre du PROSMED.
- Avec les pays de la région MENA et certains pays asiatiques en ce qui concerne les questions de PVE et plus particulièrement le monitoring des réseaux sociaux pour contrer les discours radicaux.

3) Durabilité et élargissement des actions

Le PROSMED a été conçu en vue d'assurer sa durabilité une fois finalisé. En effet, il va concentrer ses actions dans 20 zones cibles afin d'en maximiser l'impact et couvrir l'ensemble des besoins présent dans ces zones. Le projet ne va d'ailleurs pas s'étendre aux 20 cercles dès son démarrage. Il va d'abord concentrer ses efforts sur les 14 cercles où les activités ont déjà

démarrés dans le cadre de sa phase d'initiation et un élargissement aux 6 autres cercles sera réalisé en fonction des fonds disponibles et des résultats obtenus.

Toutes les activités seront réalisées de manière à assurer leur durabilité. Ainsi, les formations aux personnels de police, gendarmerie et aux personnels judiciaires et pénitentiaire seront réalisées en étroite collaboration avec les écoles nationales de police et de gendarmerie et l'institut national de formation judiciaire. Les appuis en matière d'accès à la justice serviront de pilote pour la réforme du système d'assistance juridique et judiciaire étatique.

Dans le secteur pénitentiaire, le PROSMED va d'ailleurs contribuer à continuer et pérenniser les acquis obtenus par le projet GFP prisons Mandela, notamment en matière de réinsertion des détenus et d'informatisation des greffes des prisons.

PROSMED

IV. CADRE DES RESULTATS

UNSDCF 2020-24

Effet 1 : D'ici 2024, les populations vivent dans un Etat de droit, un environnement de paix et de redevabilité grâce à des institutions publiques fortes, des médias et une société civile exerçant leurs rôles et responsabilités pour une gouvernance efficace et inclusive

Effet 2 : D'ici 2024, les populations sont résilientes face aux conflits, vivent réconciliées et en harmonie dans un environnement de paix, sécurisé et respectueux des Droits de l'Homme et des traditions culturelles positives

Indicateurs UNSDCF pertinents :

1.1.1 % des acteurs étatiques et non étatiques de la justice ayant les capacités techniques et opérationnelles adéquates pour la fourniture des services de qualité (désagrégé par sexe) (Baseline :0 - Cible : 50%)

1.2.1. Nombre de structures et institutions de contrôle et de veille renforcées pour effectuer des missions de contrôle sur les services en charge de l'application de l'Etat de droit – (Baseline : 0 - Cible : 5 y compris CNDH)

1.2.1 Nombre d'OSCs, de partenaires sociaux et de médias ayant des capacités renforcées pour mener des actions de veille de l'application de l'Etat de droit et de dialogue social (Baseline 0 - Cible : 1000)

1.3.1 Nombre de d'institutions de lutte contre la corruption ayant leurs capacités techniques et opérationnelles renforcées (Baseline 0 - Cible : 8)

1.2.2 Nombre d'OSCs de lutte contre la corruption ayant leurs capacités techniques et opérationnelles renforcées (Baseline 0 -Cible : 10)

1.6.1 Nombre de services de planification, de suivi/évaluation de statistiques avec une capacité technique renforcée pour la collecte, l'analyse et l'utilisation des données fiables et désagrégées (Baseline 0 - Cible : 10)

2.2.1 Nombre de communes ayant des mécanismes communautaires de gestion des conflits fonctionnels et inclusifs (Baseline 0 - Cible : 500)

2.2.2. Nombre de jeunes et de femmes leaders d'opinion impliqués dans la prévention et la résolution des conflits dans leurs localités (Baseline 0 - Cible : 2000)

2.2.3 Nombre de mécanismes communautaires de prévention et de gestion de l'extrémisme violent fonctionnels et inclusifs (Baseline 0 - Cible : 15)

2.3.1 Nombre de cercles ayant des mécanismes de dialogue inter- et intracommunautaire fonctionnels et inclusifs (Baseline 0 - Cible : 30)

2.3.2. % de Comités Communaux de Réconciliation (CCR) opérationnels et inclusifs (Baseline 0 - Cible : 30%)

2.3.3. Nombre d'initiatives communautaires appuyées visant la paix, la cohésion sociale y compris entre la population déplacée, retournées, et la population hôte (Baseline 0 - Cible : 500)

2.4.1 Nombre de rapports sur la situation des droits de l'homme publiés par la CNDH, les organisations professionnelles, et la société civile, soumis aux autorités et aux partenaires et publiés (Baseline 0 - Cible : 10)

2.4.2. Nombre de rapports initiaux périodiques et alternatifs sur la situation des Droits de l'Homme (y compris les conventions internationales du travail ratifiées par le Mali) élaborés (Baseline 0 - Cible : 5)

2.7.3. Nombre de mécanismes de coopération en matière de sécurité communautaire et de sécurité transfrontalière mis en place et fonctionnels (Baseline 0 - Cible : 12)

CPD PNUD 2020-24

Produit 1.1: Les populations les plus défavorisés bénéficient de services publics de qualité fournis par des institutions, des structures publiques et des autorités décentralisées locales performantes et responsables

Produit 1.2: Capacités, fonctions et financement des institutions et systèmes nationaux d'état de droit et des droits de l'homme renforcés afin d'élargir l'accès à la justice et lutter contre la discrimination, en mettant l'accent sur les femmes, les victimes de la VBG et autres groupes marginalisés

Produit 1.3: Capacités nationales et locales renforcés pour la réintégration, la réconciliation, la gestion pacifique des conflits et la prévention de l'extrémisme violent

Indicateurs CPD PNUD pertinents:
1.1.2: Nombre d'institutions et d'OSC renforcées pour lutter contre les risques de corruption (Baseline: 0 - Cible: 3)
1.2.1: Pourcentage d'acteurs de la justice dotés des capacités techniques et opérationnelles adéquates pour une prestation de services de qualité désagrégé par sexe (Baseline: à déterminer - Cible: 50%)
1.2.2: Nombre d'OSC, médias dotés de capacités renforcées pour surveiller la mise en œuvre de l'état de droit (Baseline : 4 - Cible: 20)
1.3.1: Pourcentage de mécanismes de coopération en matière de sécurité communautaire et de sécurité transfrontalière fonctionnels (Baseline: 2 (2019) - Cible: 12)
1.3.2: Nombre d'initiatives de gestion des conflits communautaires et de lutte contre l'extrémisme violent (Baseline 3 (2018) - Cible: 15)

Titre du projet: Programme d'appui à la Stabilisation du Mali à travers le renforcement de l'Etat de Droit

RESULTATS/PRODUITS	INDICATEURS	BASELINE	CIBLES				SOURCE
		Valeur	2021	2022	2023	2024	
Résultat 1 - Les populations bénéficient d'infrastructures de paix et de mécanismes de prévention et gestion des conflits efficaces, inclusifs et accessibles à toutes et tous	<i>1.1 % des personnes qui font confiance en l'état pour promouvoir la cohésion sociale, la réconciliation et la paix dans les zones ciblées par le projet</i>	<i>78,97% (Donnée nationale 11/2020)</i>	/	<i>+5% dans les zones ciblées</i>	/	<i>+10% dans les zones ciblées</i>	<i>Etude SIPRI-PNUD 2020/2022/2024</i>
	<i>1.2 % de populations qui connaissent les mécanismes étatiques de gestion et prévention des conflits</i>	<i>37,37% (Donnée nationale 11/2020)</i>	/	<i>+5% dans les zones ciblées</i>	/	<i>+10% dans les zones ciblées</i>	<i>Etude SIPRI-PNUD 2020/2022/2024</i>
	<i>1.3 % de réduction des conflits sociaux au niveau commune ciblées</i>	<i>Baseline à établir avant le démarrage des activités</i>	/	<i>-10% dans les zones ciblées</i>	/	<i>-20% dans les zones ciblées</i>	<i>Rapports/Etudes OSC</i>
Produit 1.1 Les capacités du MRN à piloter et suivre la mise en œuvre de la stratégie de réconciliation nationale et de cohésion sociale sont renforcées	<i>1.1.1 Stratégie nationale de cohésion sociale et de réconciliation nationale (SNCSRN 2021-25) et plan d'actions annuels adoptés</i>	<i>0</i>	<i>Stratégie et plan d'action 2021</i>	<i>Plan d'action 2022</i>	<i>Plan d'action 2023</i>	<i>Plan d'action 2024</i>	<i>Rapports MRN Rapports projet</i>
	<i>1.1.2 Nbre de réunions du comité de suivi de la mise en œuvre de la SNCSRN au niveau interministériel et au niveau de PTF/OSC</i>	<i>0</i>	<i>3</i>	<i>3</i>	<i>3</i>	<i>3</i>	<i>Rapports MRN Rapports projet</i>
Produit 1.2 Les mécanismes de prévention et de gestion des conflits sont plus efficaces, inclusifs et	<i>1.2.1 Nbre de communes des cercles ciblées dont les mécanismes de gestion et prévention des conflits (CCR, COFO, mécanismes informels recensés par le MRN) sont appuyés par le projet</i>	<i>0</i>	<i>69</i>	<i>138</i>	<i>207</i>	<i>276</i>	<i>Rapports ERAR Rapports Direction régionale de l'agriculture Rapports OSC Rapports projet</i>

accessibles dans les zones ciblées par le projet	1.2.2. Nbre d'acteurs formels et informels intervenant en matière de gestion des conflits formés	0	690	1380	2070	2760	Rapports ERAR Rapports OSC Rapports projet
	1.2.3. Nbre d'initiatives/infrastructures de paix mises en œuvre dans les communes des cercles ciblés par le projet	0	0	92	184	276	Rapports ERAR Rapports OSC Rapports projet
Produit 1.3 La présence et capacités des femmes et jeunes dans les mécanismes de gestion et prévention des conflits sont renforcée	1.3.1. Compendium/cartographie des compétences des jeunes et des femmes finalisés	0	1 par cercle ciblé	1 par cercle ciblé	/	/	Compendium disponible en ligne
	1.3.2. Nombre d'acteurs formels et informels formés/sensibilisés sur le droit des femmes, notamment en matière d'accès à la terre	Baseline à établir avant le démarrage des activités	690	1380	2070	2760	Rapports/Etudes OSC
	1.3.3. % de mécanismes de gestion et prévention des conflits regroupant des jeunes et des femmes dans les communes couvertes par le projet	Baseline à établir avant le démarrage des activités	15%	30%	45%	60%	Rapports/Etudes OSC
Résultat 2 - Les populations retrouvent la confiance et ont un accès effectif à des services de sécurité, justice et des institutions des droits de l'homme plus efficaces et transparents	2.1% des populations qui font confiance aux acteurs de sécurité (police/gendarmerie) dans les localités ciblées	59,49% (police) ; 88,01% (gendarmerie) (Donnée nationale 11/2020)	/	+3% dans les zones ciblées	/	+6% dans les zones ciblées	Etude SIPRI-PNUD 2020/2022/2024
	2.3 % des populations qui font confiance aux acteurs de la justice dans les localités ciblées	55,22% (Donnée nationale 11/2020)	/	+5% dans les zones ciblées	/	+10% dans les zones ciblées	Etude SIPRI-PNUD 2020/2022/2024
	2.3 % de détention préventive dans les localités ciblées	70% (2020)	/	-5% dans les zones ciblées	/	-10% dans les zones ciblées	Rapports DNAPES
Produit 2.1. Les capacités des services en charge de la sécurité	2.1.1 Stratégie Réforme du Secteur de la Sécurité (RSS) adoptée et plan d'actions annuels finalisés	0	Plan d'action 2021	Plan d'action 2022	Plan d'action 2023	Plan d'action 2024	Rapports CRSS Rapports projet

sont renforcées	2.1.2 Nbre d'infrastructures de sécurité (commissariat/brigade) construites/réhabilitées	0	1	5	15	20	Rapports MJDH Rapports MSPC
	2.1.3 Nbre de personnels de sécurité formés (désagrégé par sexe et DG)	0	250	750	1250	2000	Rapports MSPC Rapports DGPN Rapports DGGN
Produit 2.2. Les capacités des services judiciaires et pénitentiaires sont renforcées	2.2.1 Plan d'actions annuels de la Loi d'orientation et de programmation du secteur de la justice (LOPSJ) finalisés	0	Plan d'action 2021	Plan d'action 2022	Plan d'action 2023	Plan d'action 2024	Rapports CPS MJSH Rapports projet
	2.2.2 Nbre de infrastructures de justice (juridictions/EPES) construites/réhabilitées	0	1	5	15	20	Rapports MJDH Rapports MSPC
	2.2.3 Nbre de personnels de justice formés (désagrégés par sexe et fonction (Juridictions/EPES)	0	50	150	300	400	Rapports MJDH
Produit 2.3 L'accès et la confiance de populations envers les services de sécurité et de justice est renforcée	2.3.1 Nbre de comités consultatifs de sécurité (régionaux et communaux) opérationnels	0	17	23	27	31	Rapports CRSS Rapports OSC
	2.3.2 Nbre de personnes sensibilisées sur le rôle des acteurs de la sécurité et de la justice dans la lutte contre l'impunité, désagrégé par sexe et âge (désagrégé par sexe)	0	1000	10000	30000	60000	Rapports OSC
	2.3.3 Nbre de personnes vulnérables bénéficiant d'une aide juridictionnelle (désagrégé par sexe)	0	0	200	400	600	Rapport Barreau/OSC
Produit 2.4 La sensibilité au genre des systèmes de sécurité et de justice est renforcée	2.4.1 Nbre de personnels de sécurité et de justice sensibilisés/formés en lien avec le genre (désagrégé par sexe)	0	50	100	150	200	Rapports MSPC Rapports MJDH
	2.4.2 Nbre de points focaux/unités genre des forces de sécurité présents dans les zones ciblées	0	10	20	30	40	Rapports MSPC
	2.4.3 Nbre de femmes victimes de VBG bénéficiant d'une aide juridictionnelle (désagrégé par sexe)	0	50	100	150	200	Rapports one-stop centers

Produit 2.5 Les capacités des acteurs chargés de lutter contre l'impunité sont renforcées	2.5.1. Nbre de dossiers en lien avec des graves violations jugés par la justice ordinaire/militaire (désagrégé par juridiction)	0	0	5	10	15	Rapports DJM Rapports MJDH
	2.5.2. Nbre d'antenne de la CNDH pleinement opérationnelles	1 (Mopti)	1	2	3	4	Rapports CNDH
	2.5.3. Nbre d'OSC relais appuyant l'action de la CNDH dans les régions	8 (Mopti)	8	25	25	40	Rapports CNDH
Résultat 3: La corruption au sein des services publics, et en particulier ceux de la sécurité et de la justice, est diminuée grâce aux efforts de prévention et de répression et au renforcement du contrôle citoyen des populations	3.1 % des populations qui considèrent la police comme corrompues	66,43% (Donnée nationale 11/2020)	/	-5% dans les zones ciblées	/	-10% dans les zones ciblées	Etude SIPRI-PNUD 2020/2022/2024
	3.2 % des populations qui considèrent la gendarmerie comme corrompues	60,44% (Donnée nationale 11/2020)	/	-5% dans les zones ciblées	/	-10% dans les zones ciblées	Etude SIPRI-PNUD 2020/2022/2024
	3.3 % des populations qui considèrent les institutions nationales comme corrompues	76,97% (Donnée nationale 11/2020)	/	-5% dans les zones ciblées	/	-10% dans les zones ciblées	Etude SIPRI-PNUD 2020/2022/2024
Produit 3.1. La redevabilité et la transparence des acteurs de la sécurité et de la justice est renforcée	3.1.1 Niveau de fonctionnalité des mécanismes de contrôle interne des juridictions	0	Tableau x de bords en place	Visites régulières des procureurs auprès des JPCE	Notices préparées par les JI	Visite de contrôle des chambres d'accusation sur le JI	Rapports CPS Rapport projet
	3.1.2. Nbre d'inspections des services judiciaires réalisées dans les zones ciblées	0	5	5	5	5	Rapports ISJ
	3.1.3. Nbre d'inspection des forces de sécurité réalisées dans les zones ciblées	0	5	5	5	5	Rapport Inspections MSPC, DGPN et DGGN
Produit 3.2. Les capacités des acteurs judiciaires chargés de lutte contre la corruption sont	3.2.1. Nbre de personnels du PEF formés	0	30	30	30	30	Rapports de formation
	3.2.1. Nbre de jugements rendus sur les dossiers du PEF	0	10	25	40	60	Rapport PEF

renforcées	3.2.3. Nbre de décision de la chambre non permanente de discipline financière et budgétaire de la section des comptes	0	0	5	5	5	Rapport section des comptes
Produit .33 Les capacités des populations et de la société civile à monitorer les cas de corruption sont renforcées	3.3.1. Nbre de dénonciations reçues par le consortium d'OSC	0	500	1000	1500	2000	Rapports OSC
	3.3.2. % de dénonciations traités et soumises aux organes étatiques compétents	0%	5%	5%	5%	5%	Rapports OSC
	3.3.3. Nbre de rapports d'OSC de monitoring des acteurs de sécurité et de justice dans les zones ciblées	0	5	10	15	20	Rapport OSC
Résultat 4: Les communautés sont plus résilientes faces aux discours en lien avec la radicalisation et l'extrémisme violent	4.1 % de la population qui connaît la Politique Nationale de Prévention et de Lutte contre l'Extrémisme violent et le Terrorisme (PNPLEVT)	14,94 % Donnée nationale 11/2020)	/	+5% dans les zones ciblées	/	+10% dans les zones ciblées	Etude SIPRI-PNUD 2020/2022/2024
	4.2 % de la population qui considère efficace l'action de l'Etat pour lutter et prévenir l'extrémisme violent	45,2 % Donnée nationale 11/2020)	/	+5% dans les zones ciblées	/	+10% dans les zones ciblées	Etude SIPRI-PNUD 2020/2022/2024
Produit 4.1. Les capacités du Secrétariat Permanent à piloter et assurer le suivi de la stratégie nationale sont renforcées	4.1.1 Plan d'action 2021-25 de la Politique Nationale de Prévention et de Lutte contre l'Extrémisme violent et le Terrorisme (PNPLEVT) et plan d'actions annuels finalisés	0	Plan d'action 2021	Plan d'action 2022	Plan d'action 2023	Plan d'action 2024	Rapports MARC Rapports projet
	4.1.2 Nbre de réunions du comité de coordination et de suivi-évaluation de la mise en œuvre de la PNPELV	0	3	3	3	3	Rapports MARC Rapports projet
Produit 4.2. Les capacités des populations à contrer les discours radicaux sont renforcées	4.2.1. Nombre d'acteurs religieux sensibilisés dans le domaine de la prévention d'extrémisme violent et la radicalisation	0	50	100	150	200	Rapports MARC Rapports projet
	4.2.2. Nombre de personnes sensibilisées à l'extrémisme violent et la promotion de la culture de la paix, y compris via les réseaux sociaux	0	5000	10000	15000	20000	Rapports OSC Rapports projets

	<i>4.2.3. Nbre d'initiatives de PEV, identifiées sur la base des diagnostics réalisés dans les zones ciblées, mises en œuvre par le projet</i>	0	0	92	184	276	<i>Rapports MARC Rapports projet</i>
Produit 4.3 La participation active des femmes et des jeunes dans tous les efforts visant à prévenir et à combattre la violence extrémiste est renforcée	<i>4.3.1. Nbre de jeunes sensibilisés à l'extrémisme violent et la promotion de la culture de la paix, y compris via la diffusion de programmes d'enseignement</i>	0	5000	10000	15000	20000	<i>Rapports MARC Rapports OSC Rapports projet</i>
	<i>4.3.2. Nombre des femmes formés en tant qu'ambassadeurs de la paix et de lutte contre l'extrémisme violent</i>	0	500	1000	1500	2000	<i>Rapports MARC Rapports OSC Rapports projet</i>
	<i>4.3.3. Nombre des jeunes formés en tant qu'ambassadeurs de la paix et de lutte contre l'extrémisme violent</i>	0	50	100	150	200	<i>Rapports MARC Rapports OSC Rapports projet</i>

V. PLAN DE TRAVAIL

UNSDCF 202-24								
AXE 1. D'ici 2024, les populations vivent dans un état de droit, un environnement de paix et de redevabilité grâce à des institutions publiques fortes, des médias et une société civile exerçant leurs rôles et responsabilités pour une gouvernance efficace et inclusive								
AXE 2. D'ici 2024, les populations sont résilientes face aux conflits, vivent réconciliées et en harmonie dans un environnement de paix, sécurisé et respectueux des Droits de l'Homme et des traditions culturelles positives								
CPD PNUD 2020-24								
1.1. Les populations les plus défavorisés bénéficient de services publics de qualité fournis par des institutions, des structures publiques et des autorités décentralisées locales performantes et responsables								
1.2. Les capacités, fonctions et financement des institutions et systèmes nationaux d'état de droit et des droits de l'homme sont renforcés afin d'élargir l'accès à la justice et lutter contre la discrimination, en mettant l'accent sur les femmes, les victimes de la VBG et autres groupes marginalisés								
1.3. Les capacités nationales et locales sont renforcées pour la réintégration, la réconciliation, la gestion pacifique des conflits et la prévention de l'extrémisme violent								
Note stratégique ONU Femmes 2020-24								
Résultat 1 - Les populations bénéficient d'infrastructures de paix et de mécanismes de prévention et gestion des conflits efficaces, inclusifs et accessibles à toutes et tous								
Produits attendus	Activités indicatives	Entités UN responsable	Partenaire National	Budget				
				2021	2022	2023	2024	Total
Les capacités du MRN à piloter et suivre la mise en œuvre de la stratégie de réconciliation nationale et de cohésion sociale sont renforcées	Appui au pilotage et de suivi de la stratégie nationale : - Appui à la validation et l'élaboration de la stratégie et son plan d'action (2021-2025) et ses plans d'actions annuels - Appui au renforcement des mécanismes et des outils de concertation et de coordination dans la mise en œuvre et le suivi de la stratégie et son plan d'action (2021-2025)	PNUD, UNW, MINUSMA DAC	MRN		50 000	50 000	50 000	150 000
		PNUD, MINUSMA DAC	MRN	50 000	50 000	-	-	100 000
Sous-total Produit 1.1.				50 000	100 000	50 000	50 000	250 000
Les mécanismes de prévention et de gestion des conflits sont plus efficaces, inclusifs et accessibles dans les zones ciblées par le projet	Appui aux équipes régionales d'appui à la réconciliation (ERAR) et aux comités communaux de réconciliation (CCR): - Appui à l'analyse cartographique des conflits dans les régions ciblées - Appui au processus de planification annuelle des ERAR - Appui à la mise en œuvre et le suivi des plan d'actions annuels des ERAR - Appui à l'information et la sensibilisation des populations sur le fonctionnement et le rôle des ERAR/CCR - Appui au renforcement des capacités et de la sensibilité aux conflits des ERAR/CCR (y compris conflits climatiques, VE, transfrontaliers) - Appui à la mise en place et au fonctionnement des Comités communaux de réconciliation	PNUD, ONUFEMMES, MINUSMA DAC	MRN	150 000	200 000	200 000	200 000	750 000

	<p>Appui à la redynamisation de Commissions foncières (COFO) communales et villageoises :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation de l'état des lieux des conflits locaux et des mécanismes traditionnels et « modernes » de règlement des conflits fonciers - Sensibilisation des populations, avec un focus sur l'intégration des femmes et les jeunes, dans les mécanismes formels et informels de gestion de conflit, en particulier, ceux relatifs au foncier rural - Appui à la redynamisation des commissions foncières communales inclusives et à l'intégration des commissions foncières communales dans les PDESC - Appui logistique et technique au fonctionnement des COFO - Appui à la capitalisation des acquis du projet au niveau national 	<p>PNUD, ONUFEMMES , MINUSMA DAC/SAJP</p>	<p>MRN, MAEP</p>	<p>-</p>	<p>100 000</p>	<p>150 000</p>	<p>150 000</p>	<p>400 000</p>
	<p>Appui à la réalisation d'infrastructures de pays identifiées dans le cadre des mécanismes de gestion et prévention des conflits (CCR et COFO)</p>	<p>PNUD</p>	<p>MRN, MAEP</p>	<p>-</p>	<p>600 000</p>	<p>600 000</p>	<p>600 000</p>	<p>1 800 000</p>
	<p>Appui au renforcement de la complémentarité et la collaboration entre les acteurs formels et informels intervenant en matière de justice:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcement de capacités des acteurs de justice sur les enjeux liés à la gestion du foncier agricole et le fonctionnement et compétences des COFO - Appui à l'adoption et la mise en œuvre de la loi portant organisation du rôle et du statut des cadis et des autorités traditionnelles dans la distribution de la justice - Renforcement des capacités des acteurs de la justice et des acteurs informels sur la nouvelles législation 	<p>PNUD, MINUSMA SAJP</p>	<p>MRN, MAEP</p>	<p>50 000</p>	<p>100 000</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>150 000</p>
<p>Sous-total Produit 1.2.</p>				<p>200 000</p>	<p>1 000 000</p>	<p>950 000</p>	<p>950 000</p>	<p>3 100 000</p>

<p>La présence et capacités des femmes et jeunes dans les mécanismes de gestion et prévention des conflits sont renforcée</p>	<p>- Appui au renforcement et à la mise en valeur des capacités des femmes et des jeunes en matière de gestion et prévention des conflits: - Appui à la mise en place d'un compendium de compétences féminines dans les régions ciblées- Renforcement des capacités des femmes et des jeunes dans la résolution, médiation et prévention des conflits (gestion des conflits, plaidoyer...)</p>	<p>PNUD, ONUFEMMES</p>	<p>MRN</p>	<p>50 000</p>	<p>150 000</p>			<p>200 000</p>
	<p>Appui au plaidoyer pour assurer l'inclusion des jeunes et des femmes au sein des mécanismes de prévention et gestion des conflits: - Formation des acteurs formels et informels sur les droits des femmes pour favoriser l'engagement des hommes - Élaboration et mise en œuvre d'un plan de plaidoyer lobbying sur l'accès sécurisé des femmes et des jeunes au foncier agricole et aux mécanismes de gestion des conflits - Appui à la mobilisation des communautés et des acteurs institutionnels dans la sensibilisation et le respect des droits des femmes et des jeunes des territoires ruraux</p>	<p>PNUD, ONUFEMMES</p>	<p>MRN</p>	<p>75 000</p>	<p>75 000</p>	<p>75 000</p>	<p>75 000</p>	<p>300 000</p>
<p>Sous-total Produit 1.3.</p>				<p>125 000</p>	<p>225 000</p>	<p>75 000</p>	<p>75 000</p>	<p>500 000</p>
<p>Sous-total Appui Technique</p>				<p>31 631</p>	<p>31 631</p>	<p>31 631</p>	<p>31 631</p>	<p>126 524</p>
<p>Sous-total Résultat 1</p>				<p>406 631</p>	<p>1 356 631</p>	<p>1 106 631</p>	<p>1 106 631</p>	<p>3 976 524</p>

Résultat 2: Les populations retrouvent la confiance et ont un accès effectif à des services de sécurité, justice et des institutions des droits de l'homme plus représentatifs, efficaces, redevables et transparents

Les capacités des services en charge de la sécurité sont renforcées	Appui à la réforme du secteur de sécurité : - Appui au pilotage de la réforme du secteur de la sécurité - Appui à l'élaboration et à la mise en œuvre de la stratégie sectorielle et de son plan d'action du MSPC dans le cadre de la stratégie nationale de RSS - Appui à la mise en place et au renforcement des capacités des points focaux régionaux RSS pour le suivi-évaluation des activités régionales - Appui à la CPS du MSPC pour la mise en œuvre de la LOPSI	PNUD, MINUSMA UNPOL, ONU Femmes	CNRSS/Commissariat RSS	25 000	25 000	25 000	25 000	100 000
		PNUD, MINUSMA UNPOL	CPS MSPC	25 000	25 000	25 000	25 000	100 000
		PNUD, MINUSMA UNPOL	MSPC	50 000				50 000
		PNUD, MINUSMA UNPOL	MSPC		360 000			360 000
		PNUD, MINUSMA UNPOL	MSPC	-	-	-	-	-
		PNUD, MINUSMA UNPOL	MSPC		360 000			360 000
		PNUD, MINUSMA UNPOL	MSPC			360 000		360 000
		PNUD, MINUSMA UNPOL	MSPC	-	360 000			360 000
		PNUD, MINUSMA UNPOL	MSPC	200 000	200 000	200 000	200 000	800 000
		PNUD, MINUSMA UNPOL, ONU Femmes	MSPC	30 000				30 000
		PNUD, MINUSMA UNPOL, ONU Femmes	Ecole Nationale de Police	50 000	50 000	50 000	50 000	200 000
		PNUD, MINUSMA UNPOL, ONU Femmes	Ecole Nationale de Gendarmerie	50 000	50 000	50 000	50 000	200 000
	Sous-total Produit 2.1.			430 000	1 430 000	710 000	350 000	2 920 000

Les capacités des services judiciaires et pénitentiaires sont renforcées	Appui à la réforme de la justice: - Appui à la CPS et au cabinet du MJDH pour le pilotage et la mise en œuvre de la LOPJS - Appui au MJDH en matière de communication - Appui au processus de réforme de la justice - Appui au renforcement de l'indépendance du système judiciaire - Appui à la coordination de l'ODD 16	PNUD, MINUSMA SAJP	CPS (MJDH)	50 000	50 000	50 000	50 000	200 000
		PNUD, MINUSMA SAJP	MJDH	50 000	50 000	50 000	50 000	200 000
		PNUD, MINUSMA SAJP	MJDH	25 000				50 000
		PNUD, MINUSMA SAJP	CSM	25 000	25 000	25 000	25 000	100 000
		PNUD, ONUFemmes	MATD, MJDH	15 000	15 000	15 000	15 000	60 000
	Appui au renforcement de la présence des acteurs du système judiciaires dans le centre du Mali: Transformation et équipements des juridictions de la région de Mopti: - Equipement du TGI de Mopti - Equipement du TI de Bandiagara - Transformation du JPCE de Djenné en TI - Transformation du JPCE de Koro en TI - Transformation du JPCE de Douentza en TI	PNUD, MINUSMA SAJP	MJDH	50 000				50 000
		PNUD, MINUSMA SAJP	MJDH	50 000				50 000
		PNUD, MINUSMA SAJP	MJDH	50 000				50 000
		PNUD, MINUSMA SAJP	MJDH	250 000				250 000
		PNUD, MINUSMA SAJP	MJDH			250 000		250 000
	Transformation et équipements des juridictions de la région de Ségou: - Equipement du TGI de Ségou - Equipement du TI de Tominian - Equipement du TI de Bla - Equipement du TI de San - Equipement du TI de Niono - Transformation du JPCE de Macina en TI	PNUD	MJDH			50 000		50 000
		PNUD	MJDH			50 000		50 000
		PNUD	MJDH		50 000			50 000
		PNUD	MJDH		115 000			115 000
		PNUD	MJDH		115 000			115 000
		PNUD	MJDH		250 000			250 000

	Transformation et équipements des juridictions des régions de Gao et Ménaka: - Equipement du TGI de Gao - Transformation du JPCE de Ansongon en TI - Transformation du JPCE de Ménaka en TI	PNUD, MINUSMA SAJP	MJDH					-	
		PNUD, MINUSMA SAJP	MJDH					-	
		PNUD, MINUSMA SAJP	MJDH					-	
	Transformation et équipements des juridictions des régions de Koulikoro, Sikasso et Kayes: - Equipement du TI de Djéna (Kayes) - Equipement du TI de Yelimane (Kayes) - Equipement du TI de Nioro (Kayes) - Transformation du JPCE de Yorosso en TI (Sikasso) - Transformation du JPCE de Nara en TI (Koulikoro)	PNUD	MJDH	50 000					50 000
		PNUD	MJDH	50 000					50 000
		PNUD	MJDH		50 000				50 000
		PNUD	MJDH			250 000			250 000
		PNUD	MJDH			-	250 000		250 000
	Appui au renforcement de la présence des acteurs du système pénitentiaire dans le centre du Mali: Réhabilitation et équipement des EPES: - Mopti - Bandiagara - Djenne - Douentza - Koro	PNUD, MINUSMA SAJP		75 000					75 000
		PNUD, MINUSMA SAJP			50 000				50 000
		PNUD, MINUSMA SAJP		75 000					75 000
		PNUD, MINUSMA SAJP				200 000			200 000
		PNUD, MINUSMA SAJP	MJDH			350 000			350 000
		Réhabilitation et équipement des EPES: - Ségou - Tominian - Bla - San - Niono - Macina	PNUD		50 000				
	PNUD			50 000					50 000
	PNUD			50 000					50 000
	PNUD					50 000			50 000
	PNUD		MJDH			50 000			50 000
PNUD					50 000			50 000	

	Réhabilitation et équipement des EPES: - Gao - Ansongon - Ménaka	PNUD, MINUSMA SAJP		-				-
		PNUD, MINUSMA SAJP	MJDH	-				-
		PNUD, MINUSMA SAJP			-			-
	Réhabilitation et équipement des EPES: - Djéna - Yelimane - Yorosso - Nioro - Nara	PNUD	MJDH			50 000		50 000
		PNUD				50 000		50 000
		PNUD			50 000			50 000
		PNUD			50 000			50 000
		PNUD				50 000		50 000
	Appui à la sécurisation des juridictions dans les zones ciblées	PNUD, MINUSMA SAJP	MJDH	195 344	200 000	200 000	200 000	795 344
	Appui au renforcement des capacités des acteurs du système judiciaire et pénitentiaire : - Appui au renforcement des capacités des facultés de droit des universités publiques - Appui au développement et à la mise en œuvre de formations continues/spécialisées par l'INFJ - Appui au renforcement des capacités des acteurs de la justice (judiciaire et pénitentiaire) - Appui à l'informatisation pilote des juridictions ciblées - Appui à l'informatisation des établissements pénitentiaires ciblés - Appui à la mise en œuvre de la politique de réinsertion et de son plan d'action	PNUD	MJDH	75 000	75 000	75 000	75 000	300 000
		PNUD, MINUSMA SAJP, ONUFemmes	INFJ	100 000	100 000	100 000	100 000	400 000
		PNUD, MINUSMA SAJP	DNAJ, CPS	75 000	75 000	75 000	75 000	300 000
		PNUD, MINUSMA SAJP	DNAPES		50 000	50 000	50 000	150 000
		PNUD, MINUSMA SAJP	DNAPES		50 000	50 000	50 000	150 000
Sous-total Produit 2.2				1 410 344	2 120 000	1 690 000	690 000	5 910 344

L'accès et la confiance de populations envers les services de sécurité et de justice est renforcée	Accès à la justice: - Appui à la mise en place d'un système durable d'aide juridique et judiciaire - Appui à la réorganisation du barreau et au renforcement des capacités des avocats - Appui à la sensibilisation des populations sur l'accès aux services de sécurité et de justice dans les zones ciblées	PNUD, MINUSMA SAJP	MJDH		50 000	50 000	50 000	150 000
		PNUD, MINUSMA SAJP	MJDH	50 000	50 000	50 000	50 000	200 000
		PNUD, MINUSMA SAJP, ONUFemmes	MJDH	150 000	150 000	150 000	150 000	600 000
	Appui à la mise en place d'une approche de police de proximité : - Appui au développement et à la diffusion d'un concept, d'une stratégie nationale et son plan d'action en matière de police de proximité - Appui à la mise en place des CCS communaux dans les zones ciblées par le projet - Appui à la mise en œuvre des plans d'action des CCS dans les zones ciblées par le projet	PNUD, MINUSMA UNPOL	CRSS/OSC	50 000				50 000
		PNUD, MINUSMA UNPOL, ONUFemmes	OSC		60 000			60 000
		PNUD, MINUSMA UNPOL, ONUFemmes	CRSS		360 000	360 000	360 000	360 000
Sous-total Produit 2.3				250 000	670 000	610 000	610 000	1 420 000
La sensibilité au genre des systèmes de sécurité et de justice est renforcée	Evaluation de la sensibilité au genre des forces de sécurité et acteurs de la justice dans les zones ciblées	ONUFemmes, PNUD, MINUSMA UNPOL	MJDH	50 000				50 000
	Renforcement des capacités des acteurs de la sécurité et de la justice pour le traitement des dossiers (points focaux/unités spécialisées...)	ONUFemmes, PNUD, MINUSMA UNPOL	MJDH/INFJ MSPC/Ecoles de Formation de la police et de la Gendarmerie	75 000	75 000	75 000	75 000	300 000
	Augmenter la représentativité des femmes au sein des secteurs de la sécurité et de la justice.	ONUFemmes, PNUD, MINUSMA UNPOL		25 000	25 000	25 000	25 000	100 000
	Appui à l'accès des femmes à la justice	ONUFemmes, PNUD, MINUSMA UNPOL	MJDH	100 000	100 000	100 000	100 000	400 000
	Appui à la prise en charge et au traitement des dossiers de VBG - Appui à la mise en place d'un one stop center à Ménaka - Appui à l'accès à la justice des femmes victimes de violence	FNUAP, ONUFemmes, PNUD, MINUSMA	MJDH	-	100 000			100 000
		PNUD, ONUFEMMES	MJDH	125 000	125 000	125 000	125 000	500 000
Sous-total Produit 2.4				375 000	425 000	325 000	325 000	1 450 000

Les capacités des acteurs chargés de lutter contre l'impunité sont renforcées	Appui à la mise en place d'une stratégie de lutte contre l'impunité	PNUD, MINUSMA SAJP/DDHP		25 000				25 000
	Appui à la justice militaire : - Evaluation des besoins de la justice militaire - Appui à la réforme de la justice militaire - Appui à la mise en place effective du tribunal militaire de Mopti - Renforcement des capacités des personnels du tribunal militaire	PNUD, MINUSMA SAJP/DDHP		25 000				25 000
		PNUD, MINUSMA SAJP/DDHP, ONUFemmes		25 000				25 000
		PNUD, MINUSMA SAJP/DDHP		25 000	-			25 000
		PNUD, MINUSMA SAJP/DDHP		25 000	25 000	25 000	25 000	100 000
	Appui aux juridictions ordinaires : - Appui opérationnel aux unités d'enquêtes et juridictions du centre dans leur efforts de lutte contre l'impunité	PNUD, MINUSMA SAJP/DDHP		25 000	25 000	25 000	25 000	100 000
	Appui au renforcement des capacités de la CNDH : - Appui technique aux sous-commissions et groupes de travail de la CNDH - Appui à la mise en place d'un système de recueil et traitement des violations - Appui en matière de sensibilisation des populations et des victimes sur le rôle et les missions de la CNDH -Appui logistique et technique aux antennes de la CNDH (Mopti, Kayes, Gao et Sikasso)	PNUD, MINUSMA DDHP	CNDH	25 000	25 000	25 000	25 000	100 000
		MINUSMA DDHP, ONUFemmes	CNDH	-	-			-
		PNUD, MINUSMA DDHP	CNDH		25 000	25 000	25 000	75 000
		PNUD, MINUSMA DDHP	CNDH	50 000	50 000			100 000
Appui à la mise en place et au suivi des OSC relais dans les zones couvertes par les antennes régionales	PNUD, MINUSMA DDHP	CNDH	50 000	50 000			100 000	
Appui aux missions de monitoring et de sensibilisation des antennes régionales	PNUD, MINUSMA DDHP	CNDH	50 000	50 000	50 000	50 000	200 000	
Sous-total Produit 2.5			325 000	250 000	150 000	150 000	875 000	
Sous-total appui technique			223 832	223 832	67 201	67 201	582 066	
Sous-total résultat 2			3 014 176	5 118 832	3 552 201	2 192 201	13 157 410	

Résultat 3: La corruption au sein des services publics, et en particulier ceux de la sécurité et de la justice, est diminuée grâce aux efforts de prévention et de répression et au renforcement du contrôle citoyen des populations

<p>La redevabilité et la transparence des acteurs de la sécurité et de la justice sont renforcées</p>	<p>Appui au renforcement de la redevabilité des forces de sécurité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appui à l'inspection générale - Appui à la réalisation de missions d'inspection dans les missions ciblées - Renforcement des capacités des Fds sur l'éthique la déontologie et la redevabilité - Appui à la mise en place de mesures internes au fonctionnement des commissariats et brigades pour réduire la corruption 	<p>PNUD, MINUSMA UNPOL</p>	<p>MSPC</p>	<p>100 000</p>	<p>75 000</p>	<p>25 000</p>	<p>25 000</p>	<p>225 0 000</p>
		<p>PNUD, MINUSMA UNPOL</p>	<p>MSPC</p>	<p>50 000</p>	<p>50 000</p>	<p>50 000</p>	<p>50 000</p>	<p>200 000</p>
		<p>PNUD, MINUSMA UNPOL</p>						
		<p>PNUD, MINUSMA UNPOL</p>	<p>MSCP</p>	<p>50 000</p>	<p>50 000</p>	<p>50 000</p>	<p>50 000</p>	<p>200 000</p>
	<p>Appui au renforcement de la redevabilité des acteurs de la justice:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appui à l'inspection générale - Renforcement des capacités des personnels judiciaires et pénitentiaires sur l'éthique la déontologie et la redevabilité - Appui à la réalisation de missions d'inspection dans les missions ciblées - Appui à la mise en place de mesures internes au fonctionnement des juridictions 	<p>PNUD, MINUSMA SAJP</p>	<p>MJDH</p>	<p>50 000</p>	<p>50 000</p>			<p>100 000</p>
		<p>PNUD, MINUSMA SAJP, ONUDC</p>						
		<p>PNUD, MINUSMA SAJP</p>	<p>MJDH</p>	<p>50 000</p>	<p>50 000</p>	<p>50 000</p>	<p>50 000</p>	<p>200 000</p>
		<p>PNUD, MINUSMA SAJP</p>	<p>MJDH</p>	<p>50 000</p>	<p>50 000</p>	<p>50 000</p>	<p>50 000</p>	<p>200 000</p>
<p>Sous-total Produit 3.1</p>				<p>300 000</p>	<p>300 000</p>	<p>200 000</p>	<p>200 000</p>	<p>1 125 000</p>
<p>Les capacités des acteurs chargés de lutte contre la corruption sont renforcées</p>	<p>Appui au développement et à la mise en œuvre d'une stratégie nationale de lutte contre la corruption</p>	<p>PNUD</p>	<p>MR</p>	<p>50 000</p>				<p>50 000</p>
	<p>Appui aux pôles économiques et financiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Construction du siège du pôle économique et financier - Appui logistique au pôle économique et financier - Appui technique au pôle économique et financier 	<p>PNUD</p>	<p>PEF</p>	<p>-</p>		<p>400 000</p>	<p>200 000</p>	<p>600 000</p>
		<p>PNUD</p>	<p>PEF</p>	<p>50 000</p>	<p>50 000</p>			<p>100 000</p>
		<p>PNUD</p>	<p>PEF</p>	<p>75 000</p>	<p>75 000</p>	<p>75 000</p>	<p>75 000</p>	<p>300 000</p>
	<p>Appui à la section des comptes de la cour suprême :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appui technique à la chambre des comptes de la cour suprême pour la mise en place de la chambre de Discipline Budgétaire et Financière 	<p>PNUD</p>	<p>Cour suprême</p>	<p>50 000</p>	<p>50 000</p>	<p>50 000</p>	<p>50 000</p>	<p>200 000</p>
<p>Sous-total Produit 3.2</p>				<p>275 000</p>	<p>200 000</p>	<p>550 000</p>	<p>350 000</p>	<p>1 250 000</p>

Les capacités des populations et de la société civile à monitorer les cas de corruption sont renforcées	Appui à la mise en place d'un réseau d'OSC pour la réception, le traitement et le transfert des dénonciations de corruption: - Appui à la mise en place d'une plateforme en ligne pour recevoir et visualiser les dénonciations de corruption	PNUD		50 000	50 000	50 000	50 000	200 000
	- Appui à la mise en place d'une plateforme de traitement non judiciaire des dénonciations reçues pour transfert aux autorités compétentes	PNUD		100 000	100 000	100 000	100 000	400 000
	Appui au traitement des dossiers de corruption par les journalistes d'investigation - Appui aux populations et aux OSC afin d'assurer la redevabilité des forces de sécurité dans les zones ciblées: - Appui à la mise en place d'un système de monitoring du travail des acteurs de sécurité et de la justice dans les cercles ciblés	PNUD		150 000	150 000	150 000	150 000	600 000
	Appui à la sensibilisation des populations sur les thématiques en lien avec la lutte contre la corruption dans les zones ciblées: - Campagnes de sensibilisation	PNUD		50 000	50 000	50 000	50 000	200 000
Sous-total Produit 3.3				350 000	350 000	350 000	350 000	1 400 000
Sous-total appui technique				15 816	15 816	15 816	15 816	63 262
Sous-total résultat 3				940 816	865 816	1 115 816	915 816	3 838 262
Résultat 4: Les communautés sont plus résilientes faces aux discours en lien avec la radicalisation et l'extrémisme violent								
Les capacités du Secrétariat Permanent à piloter et assurer le suivi de la stratégie nationale sont renforcées	Appui au pilotage et suivi de la politique nationale: - Appui à la validation et l'élaboration de la politique et son plan d'action (2021-2025) et ses plans d'actions annuels	PNUD, MINUSMA SSR-DDR, ONUFEMMES	MARC	50 000	50 000	50 000	50 000	200 000
	Appui au renforcement des mécanismes et des outils de concertation et la coordination dans la mise en œuvre et le suivi de la politique et son plan d'action (2021-2025)	PNUD, ONUFEMMES	MARC	50 000	50 000	-	-	100 000
Sous-total Produit 4.1.				100 000	100 000	50 000	50 000	300 000

Les capacités des populations à contre les discours radicaux sont renforcées	Appui au renforcement de la résilience communautaire à l'extrémisme violent et à la promotion de la culture de la paix dans les zones ciblées: - Institutionnalisation des réunions de concertation entre les acteurs religieux aux fins d'échanger et d'arrêter une stratégie conjointe sur les questions de PEV entre les différentes communautés religieuses - Campagne de vulgarisation et d'utilisation du guide d'adaptation des prêches et sermons religieux à la Politique Nationale de Prévention et de lutte contre l'extrémisme violent et le terrorisme au Mali dans les zones du projet.	PNUD	MARC	50 000	50 000	50 000	50 000	200 000
	Appui au renforcement de capacités des acteurs religieux dans la prévention d'extrémisme violent et la radicalisation	PNUD	MARC	100 000	100 000	100 000	100 000	400 000
	- Sensibilisation à travers les médias sur la tolérance et le vivre ensemble dans les zones ciblées par le projet. - Sensibilisation des communautés à travers les dialogues inter et intracommunautaires et la promotion de la culture de la paix, dirigée par les leaders d'opinion/ leaders religieux	PNUD		100 000	100 000	100 000	100 000	400 000
	Appui au monitoring et à la diffusion de message pour contre les discours radicaux diffusés dans les réseaux sociaux	PNUD	MARC	75 000	75 000	75 000	75 000	300 000
	Appui aux communautés locales pour mettre en œuvre des initiatives visant à prévenir l'extrémisme violent dans les zones ciblées: - Réaliser des diagnostics locaux sur l'extrémisme violent dans les territoires ciblés	PNUD	MARC	100 000				100 000
	Mise en œuvre des initiatives visant à prévenir l'extrémisme violent dans les zones ciblées	PNUD	MARC	200 000	200 000	200 000	200 000	800 000
Sous-total Produit 4.2.			625 000	525 000	525 000	525 000	2 200 000	

La participation active des femmes et des jeunes dans tous les efforts visant à prévenir et à combattre la violence extrémiste est renforcée	Appui au développement et à la diffusion de programmes d'enseignement et d'approches pédagogiques pour renforcer la résilience des apprenants à l'extrémisme violent	PNUD, UNESCO, UNICEF, ONUFemmes	MARC	75 000	75 000	75 000	75 000	300 000
	- Etude sur les dynamiques sexospécifiques de l'extrémisme violent - Renforcer les capacités et le rôle des femmes comme acteurs de la lutte contre l'extrémisme violent	PNUD, ONUFEMMES	MARC	50 000	50 000	50 000	50 000	200 000
	Appui aux jeunes en tant qu'ambassadeurs de la paix et de lutte d'extrémisme violent	PNUD	MARC	50 000	50 000	50 000	50 000	200 000
Sous-total Produit 4.3.				175 000	175 000	175 000	175 000	700 000
Sous-total Résultat 5				900 000	800 000	750 000	750 000	3 200 000
Grand total des activités				5 261 623	8 141 279	6 524 648	4 964 648	24 172 196
Management, M&E et communication								
Grand total Management cost				301 370	906 240	1 111 240	1 268 740	3 587 588
Grand Total du budget du projet				5 562 992	9 047 518	7 635 887	6 233 387	27 759 784
GMS (8%)				389 409	633 326	534 512	436 337	1 943 185
Levy (1%)				59 524	96 808	81 704	66 697	297 031
GRAND TOTAL				6 011 925	9 777 653	8 252 103	6 736 421	30 000 000

VI. GOUVERNANCE ET GESTION

1) Gestion et coordination du programme

L'exécution du programme sera confiée aux agences du système des Nations Unies participant dans le programme. La gestion et la coordination du programme commun seront assurées par i) le(s) Comité(s) de Pilotage ; et ii) l'Equipe de programme pour l'exécution des activités du programme.

1.1. *Comité de pilotage*

Un Comité de Pilotage sera mis en place pour assurer le suivi stratégique du programme.

Feront partie du CP :

- Le représentant du ministère de la Justice et des Droits de l'homme
- Le représentant du ministère de la sécurité et de la protection sociale
- Le représentant du ministère de la réconciliation nationale
- Le représentant du ministère des affaires religieuses et du culte
- Le représentant du ministère de la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille
- Le représentant du Commissariat à la Réforme du Secteur de Sécurité
- Le représentant de la Commission nationale des droits de l'homme
- Le représentant du PNUD
- Le représentant d'ONU Femmes
- Les représentants de la MINUSMA
- Les représentants des bailleurs de fonds du projet

Des représentants d'autres ministères, de la société civile et des partenaires techniques et financiers pourront être invités selon les besoins du Comité. Le Comité se réunira au moins une fois par an et les décisions sont prises par consensus. Les termes de références du Comité seront élaborés et approuvés par le CP lors de sa première réunion.

1.2. *Equipe de programme*

La gestion opérationnelle au titre de l'exécution des activités du projet commun sera assurée par une équipe qui travaillera en étroite collaboration avec le CP. L'équipe du projet qui travaillera à la mise en œuvre de la totalité du projet en très proche collaboration avec le CP.

La composition de l'équipe projet sera adaptés au budget effectivement disponible mais elle pourra être composée des personnels suivants :

- Chef de projet (P4)
- Spécialiste Etat de droit (UNV international – Mopti pour 2 ans)
- Expert national Etat de droit (SC – SB4 – Mopti)
- Expert national corruption (SC - SB4)
- Expert national cohésion sociale – PVE (SC - SB4)
- Expert national sécurité (SC - SB4 pour 2 ans)
- Expert national justice (SC-SB4)
- Expert national genre et Etat de droit (SC – SB4 pour 2 ans)
- Expert justice transitionnelle et genre (SC-SB4 pour 2 ans)
- Ingénieur national (SC – SB4)
- 20 volontaires (1 par cercle – CNPV)
- Assistant programme genre et justice (SC-SB3)
- Assistant financier (SC – SB3)
- Assistant administratif (SC – SB2)
- M&E, reporting et communication (UNV international)
- 2 Chauffeurs

L'assurance qualité du projet sera réalisé par les personnels suivants :

- Conseiller Etat de droit (P5) 50%
- Ingénieur (P4) 100% sur deux ans
- Analyste de programme Etat de droit (P2 – 100% pour 2 ans)
- Analyste de programme Gouvernance (P2 – 100% pour 2 ans)
- Analyste Genre et Justice (NOB pour 2 ans)
- Spécialiste Programme Genre et Justice (NOC – pour 2 ans)

Les termes de références de chaque poste seront définis. L'équipe se réunira autant que de besoin et rendra compte de ses activités au CP.

1.3. Arrangements de gestion de fonds

La modalité de gestion de fonds du projet sera la **gestion en parallèle**, où chaque organisation gère ses propres activités du point de vue programmatique et financier dans le cadre du plan de travail commun et du budget connexe.

2) Suivi, évaluation et établissement de rapports

Le suivi-évaluation du Projet est sous la responsabilité du Comité de pilotage (CP). Le projet est suivi tout au long de sa durée et évalué conformément au plan de S&E de l'UNSDCF. Les organisations du système des Nations Unies participantes doivent mettre en commun l'information et les mises à jour sur les progrès réalisés, ainsi que procéder à des visites conjointes quand il y a lieu.

Les documents clefs de suivi seront fournis par l'équipe de projet et soumis aux membres du CP comprenant :

- Un **rapport annuel** dans lequel seront mentionnés les résultats atteints par rapport au plan de travail annuel ainsi que les interventions et les ajustements proposés pour l'année suivante.
- Un **rapport final** du projet où un accent particulier sera mis sur les succès et les leçons apprises.

.Le projet fera également l'objet d'une vérification externe à travers des évaluations à mi-parcours et finale et l'organisation d'un audit global. **L'évaluation à mi-parcours** aura notamment pour objectif de renforcer la mise en œuvre du programme lors de la deuxième phase de sa mise en œuvre. **L'évaluation finale** aura pour objet d'exploiter les connaissances existantes et d'identifier les bonnes pratiques et les enseignements tirés.

VII. CADRE JURIDIQUE

Le présent Document de projet est l'instrument défini à l'article 1 de l'Accord de base type en matière d'assistance (« SBAA ») entre le gouvernement de la République du Mali et le PNUD, signé en 1978. Toutes les références faites dans le SBAA à « l'Organisation chargée de l'exécution » sont réputées faire référence au « Partenaire de réalisation ».

VIII. GESTION DES RISQUES

2. Le PNUD, en qualité de Partenaire de réalisation, respectera les politiques, procédures et pratiques du Système de gestion de la sécurité des Nations Unies (UNSMS).

3. Le PNUD, en qualité de Partenaire de réalisation, déploiera tous les efforts raisonnables pour faire en sorte qu'aucuns des fonds du projet ne soient utilisés pour financer des personnes physiques ou morales associées au terrorisme et à ce que les bénéficiaires de toute somme remise par le PNUD dans le cadre de ces dispositions ne figurent pas sur la liste administrée par le Comité du Conseil de sécurité établie en vertu de la résolution 1267 (1999) du Conseil, laquelle liste peut être consultée à https://www.un.org/sc/suborg/fr/sanctions/1267/aq_sanctions_list. Cette disposition doit figurer dans tous les sous-contrats ou sous-accords conclus au titre du présent Document de projet.

4. La durabilité sociale et environnementale du projet sera favorisée par l'application des normes du PNUD en la matière (<http://www.undp.org/ses>) et du mécanisme de responsabilisation connexe (<http://www.undp.org/secu-srm>)

5. Le PNUD, en qualité de Partenaire de réalisation : a) mènera les activités liées au projet et au programme en accord avec les normes du PNUD en matière sociale et environnementale, b) mettra en œuvre tout plan de gestion ou d'atténuation élaboré pour le projet ou programme en conformité avec ces normes, et c) s'emploiera de manière constructive et opportune à répondre à toute préoccupation et plainte émise par le biais du mécanisme de responsabilisation. Le PNUD veillera à ce que les communautés et autres parties prenantes au projet soient informées du mécanisme de responsabilisation et y aient accès.

6. Tous les signataires du Document de projet sont tenus de coopérer de bonne foi à toute activité d'évaluation des engagements ou de respect des normes sociales et environnementales du PNUD en rapport avec le programme ou projet. Ceci inclut l'octroi de l'accès aux sites du projet au personnel correspondant et aux informations et à la documentation.

7. Le PNUD, en qualité de Partenaire de réalisation, veillera à ce que les obligations suivantes soient opposables à chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire :

- a. Conformément aux dispositions de l'Article III du SBAA, la responsabilité de la sécurité de chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire et de son personnel et de ses biens, et des biens du PNUD dont lesdits partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire ont la garde, relève des dits partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire. À cette fin, chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire :
 - i. met en place un plan de sécurité et veille à son administration, compte tenu de la situation en matière de sécurité dans le pays où le projet est réalisé;
 - ii. assume tous les risques et toutes les responsabilités liés à la mise en œuvre de sa sécurité respective et assure la mise en œuvre complète du plan de sécurité.
- b. Le PNUD se réserve le droit de vérifier si un tel plan est en place et de suggérer que des modifications y soient apportées si nécessaire. Le défaut de mise en place et de mise en

œuvre d'un plan de sécurité approprié tel que requis en vertu du présent document sera réputé constituer un manquement aux obligations de la partie responsable, du sous-traitant et du sous-bénéficiaire au titre du présent Document de projet.

- c. Chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire prendra des mesures appropriées de prévention du mésusage des fonds, de la fraude ou de la corruption du fait de ses personnels officiels, des consultants, des parties responsables, des sous-traitants et des sous-bénéficiaires dans la réalisation du projet ou du programme ou dans l'emploi des fonds du PNUD. Elle/il veillera à ce que ses politiques de gestion financière et de lutte contre la corruption et la fraude soient en place et appliquées pour tous les financements reçus provenant du PNUD ou acheminés par l'intermédiaire de celui-ci.
- d. Les exigences énoncées dans les documents suivants en vigueur à la date de la signature du Document de projet s'appliquent à chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire : a) la Politique du PNUD en matière de fraude et autres pratiques de corruption et b) les Directives relatives aux enquêtes du Bureau de l'audit et des enquêtes du PNUD. Chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire accepte les exigences énoncées dans les documents ci-dessus, qui font partie intégrante du présent Document de projet et sont disponibles en ligne à www.undp.org.
- e. Au cas où il s'impose de procéder à une enquête, le PNUD enquêtera sur tout aspect de ses projets et programmes. Chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire y accordera sa pleine coopération, notamment en mettant à disposition le personnel et la documentation appropriée et en accordant l'accès à ses locaux (et à ceux de ses consultants, sous-traitants et sous-bénéficiaires) à ces fins, à des heures et dans des conditions raisonnables ainsi que peut l'exiger l'objet de l'enquête. Au cas où l'exécution de cette obligation serait sujette à une limite, le PNUD consulte la partie responsable, le sous-traitant et le sous-bénéficiaire concernés pour trouver une solution.
- f. Chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire informeront promptement le PNUD, en qualité de Partenaire de réalisation, de tout éventuel emploi inapproprié de fonds ou d'allégation crédible de fraude ou de corruption en respectant dûment la confidentialité de cette information.

Lorsqu'elle/il a connaissance de ce qu'un projet ou une activité du PNUD fait, en tout ou en partie, l'objet d'une enquête suite à des allégations de fraude/corruption, chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire en informeront le représentant résident/chef de bureau du PNUD, qui en informera promptement le Bureau de l'audit et des enquêtes (OAI) du PNUD. Elle/il fournira des informations périodiques au responsable du PNUD dans le pays et à l'OAI sur le statut de ladite enquête et sur les actions y afférentes.

- g. Le PNUD aura droit à un remboursement de la part de la partie responsable, du sous-traitant ou du sous-bénéficiaire de tous fonds fournis qui ont été employés de manière inappropriée, notamment par fraude ou corruption, ou versés d'autre manière de façon non conformes aux dispositions du Document de projet. Cette somme peut être déduite par le PNUD de tout paiement dû à la partie responsable, au sous-traitant ou au sous-bénéficiaire au titre du présent accord ou de tout autre.

Lorsque ces fonds n'ont pas été remboursés au PNUD, la partie responsable, le sous-traitant ou le sous-bénéficiaire convient que les donateurs du PNUD (notamment le gouvernement) dont le financement est la source, en tout ou en partie, des fonds attribués aux activités figurant dans le présent Document de projet, peuvent se retourner contre elle/lui pour recouvrer tous fonds dont il a été déterminé par le PNUD qu'ils ont été employés de manière inappropriée, notamment par fraude ou corruption, ou versés d'autre manière de façon non conforme aux dispositions du Document de projet.

N.B. : Le terme « Document de projet » employé dans la présente clause est à interpréter comme incluant tout accord subsidiaire pertinent au titre du présent Document de projet, et notamment les accords avec les parties responsables, sous-traitants et sous-bénéficiaires

- h. Chaque contrat émis par la partie responsable, le sous-traitant ou le sous-bénéficiaire en rapport avec le présent Document de projet doit comporter une disposition selon laquelle il

ne saurait être accordé, reçu ou promis de redevances, gratifications, rabais, cadeaux, commissions ni autres paiements, si ce n'est ceux qui figurent dans la proposition, en rapport avec le processus de sélection ou de réalisation du contrat, et prévoyant que le bénéficiaire de fonds de la partie responsable, du sous-traitant ou du sous-bénéficiaire est tenu de coopérer avec toute enquête et tout audit après paiement quels qu'ils soient

- i. Au cas où le PNUD s'adresserait aux autorités nationales compétentes pour entamer des actions juridiques appropriées concernant toute faute présumée en rapport avec le projet ou programme, le gouvernement veillera à ce que lesdites autorités nationales enquêtent activement sur l'affaire et prennent des mesures juridiques appropriées à l'encontre de toutes les personnes dont il aura été déterminé qu'elles ont participé à la commission de la faute, recouvrent les fonds et rendent tous les fonds recouvrés au PNUD
- j. Chaque partie responsable, sous-traitant ou sous-bénéficiaire est tenu(e) de veiller à ce que toutes ses obligations énoncées dans la présente section à la rubrique « gestion des risques » soient transférées à ses sous-traitants et sous-bénéficiaires et à ce que toutes les clauses de la présente section intitulées « clauses standard de gestion des risques » soient reproduites ainsi qu'il convient, *mutatis mutandis*, dans tous ses sous-contrats ou sous-accords conclus suite au présent Document de projet:

IX. ANNEXES

1) Gestion des risques

N.	Risques	Catégorie	Probabilité	Impact	Mesures de mitigation
1	Multiplicité d'interventions en matière d'appui à l'état droit et la prévention des conflits avec risques de duplication	Opérationnelle	Elevée	Fort	<ul style="list-style-type: none"> - Une cartographie des acteurs intervenants en appui au secteur de l'état de droit et la prévention des conflits a été réalisée et sera mise à jour périodiquement durant la durée de mise en œuvre du projet. - L'équipe projet continuera à participer aux différents groupes de coordination existants : GEC (GdT justice, état de droit et redevabilité ; GdT sécurité intérieure) ; Cluster protection (GdT logement, terre, propriété et ressources naturelles, cohésion sociale), UN (OROLSI, ITPS RoL, RESA et sécurité). - Le projet prévoit d'appuyer les ministères ciblées (MJDH, MSPC, MRC et MARC) pour mieux coordonner les PTF
2	Multiplicité d'interventions dans les zones ciblées par les activités non coordonnées crée de la confusion et limite les résultats des activités	Opérationnelle	Moyenne	Fort	<ul style="list-style-type: none"> - Une cartographie des acteurs intervenants dans les zones ciblées a été réalisée et sera mise à jour périodiquement durant la durée de mise en œuvre du projet. - L'équipe projet continuera à participer aux différents groupes de coordination existants dans les régions à travers les bureaux du PNUD, ONU Femmes et de la MINUSMA à Mopti et Gao - Le projet prévoit d'appuyer les autorités locales (gouverneur/préfet) pour la tenue de CROCSAD et CLOCSAD sur les thématiques couvertes par le projet afin d'assurer la coordination des intervenants dans les zones ciblées. - Le projet s'appuiera en outre sur les cadre politique de gestion de la crise au centre du Mali pour renforcer la coordination de ses actions dans les régions du centre.
3	Détérioration de la situation sécuritaire au point où les activités sont	Sécuritaire et politique	Elevée	Fort	<ul style="list-style-type: none"> - Le projet aura recours à des partenaires locaux (étatiques et ONG) moins soumis aux contraintes

	(temporairement) suspendues				<p>sécuritaires.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le projet bénéficiera d'actions de sécurisation de la part de la MINUSMA et des partenaires étatiques (MSPC, MJDH...) si nécessaire. - Le projet tiendra constamment informé les parties prenantes en cas de réalisation du risque et de nécessité d'adapter les activités en conséquence.
4	Résistance au changement et faible implication des acteurs étatiques concernés par le projet	Politique	Moyenne	Fort	<ul style="list-style-type: none"> - De larges consultations et des actions pilotes ont été réalisées durant la phase d'initiation qui ont permis de confirmer la pertinence des actions pour les acteurs étatiques. - Les partenaires étatiques du projet ont été associés à l'élaboration du projet durant toute la phase d'initiation afin d'assurer sa pertinence et son appropriation. - Les services des 4 ministères et des deux institutions concernées (MRN, MJDH, MSPC, MARC, CRSS et CND) ont été étroitement associés à la phase d'initiation et continueront à être associés à la mise en œuvre du projet.
5	Manque d'appropriation par les communautés bénéficiaires et services nationaux met à mal la mise en œuvre et durabilité des activités	Programme	Moyenne	Fort	<ul style="list-style-type: none"> - De larges consultations et des actions pilotes ont été réalisées durant la phase d'initiation qui ont permis de confirmer la pertinence des actions pour les communautés. - Les communautés continueront à être impliquées dans le projet tout au long de sa mise en œuvre notamment à travers le volontaire recruté dans chaque cercle ciblé
6	Instabilité politique due à la période de transition	Politique	Moyenne	Limitée	<ul style="list-style-type: none"> - Le projet est aligné avec les priorités de l'Accord pour la paix et la réconciliation et les principales stratégies nationales ce qui limitent les risques de remise en cause en cas de changements politiques - Le projet assurera un dialogue continu avec les ministères concernés et les parties prenantes seront informées au cas où il s'avérera nécessaire d'adapter certaines activités à des nouvelles priorités qui pourraient apparaître
7	Persistance de la pandémie de la COVID-19	Opérationnelle	Moyenne	Limitée	<ul style="list-style-type: none"> - L'équipe projet continuera à travailler en télétravail en limitant les réunions au strict nécessaire tout en

					appliquant les mesures barrières - Les activités (ateliers, réunions) seront organisées dans le respect des mesures barrières et des recommandations du gouvernement et de l'OMS
--	--	--	--	--	---

BROUILLON

2) Cartographie des projets en cours

Nom du projet (durée)	Donateur et budget	Axes thématiques du projet
Résultat 1 : Les populations bénéficient d'infrastructures de paix et de mécanismes de gestion et prévention des conflits efficaces, inclusifs et accessibles à tous		
Les Jeunes Acteurs pour la Paix et la Réconciliation Nationale, UNICEF, OIM, UNESCO, 2018–2020	PBF, 1,4 milliard de Francs	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement de la culture de la paix dans les systèmes d'éducation formelle et non-formelle, coraniques, afin de soutenir la cohésion sociale et la prévention des conflits communautaires - La mise en œuvre de l'accord pour la paix et la réconciliation nationale par l'opérationnalisation du nouveau dispositif des Equipes Régionales d'Appui à la Réconciliation Nationale (ERAR)
Ensemble vers la réconciliation pour la paix (ERP), 2018-2020	UE (ARCOMA), 5 millions EURO	<ul style="list-style-type: none"> - Appui à la mission d'appui à la réconciliation nationale (MARN) et aux Equipes Régionales (ERAR) et comités communautaires de réconciliation (CCR) dans la gestion des conflits communautaires
Emplois et jeunes pour la paix– Approche pilote intégrée de stabilisation et de consolidation de la paix par la promotion de l'emploi et de la participation des jeunes dans la région de Mopti, PNUD, FAO, ONU FEMMES, 2018-2020	PBF, 1,937,688 USD	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des capacités socio-économiques et l'inclusion des jeunes dans les dialogues communautaires
Réconciliation communautaire et renforcement du vivre ensemble au Centre, IOM, PAM, MINUSMA, 2019-2021	PBF3, 000,000 USD	<ul style="list-style-type: none"> - Les dialogues intra et intercommunautaire autour d'intérêts communs en matière de consolidation de la paix, et des initiatives socio-économiques conjointes favoriseront la réconciliation communautaire et la perspective d'un vivre ensemble
Pairs pour la paix, PAM, FAO, OHCR, 2018-2020	PBF, 3,090,649 USD	<ul style="list-style-type: none"> - Appui au renforcement des mécanismes traditionnels et alternatifs de médiation et pour la gestion des conflits communautaires et locaux, notamment les conflits fonciers, tout en améliorant les moyens d'existence socio-économiques des communautés, surtout les femmes et les jeunes, et les infrastructures communautaires
Appui aux initiatives transfrontalières de dialogue communautaire et avec les acteurs du secteur de la sécurité et de la justice pour la consolidation de la paix au Mali et au Niger, ONUDC, ONUFEMMES, 2018-2020	PBF 3 014 164 USD	<ul style="list-style-type: none"> - Appui aux dialogues et les médiations des conflits communautaires, et la restauration de confiance entre les communautés locales, les Forces de Défense et de Sécurité (FDS) et les acteurs de la chaîne pénale. - Les femmes et les jeunes seront outillés pour s'impliquer activement dans la prévention, la résolution des conflits et le rétablissement de la confiance avec ces acteurs.
Programme de la Consolidation de la Paix (PCP),	USAID	<ul style="list-style-type: none"> - Appui à la prévention et gestion des conflits communautaire, la gouvernance

AMMS, Creative, Think peace, 2018-2023		participative et engagement civique, l'Autonomisation des jeunes et renforcement de leur résilience face à l'extrémisme violent et le renforcement de la résilience des communautés face aux effets de second ordre de la COVID-19
Prévention et résolution des conflits entre communautés frontalières, HD, 2019-2021	Danemark, 15.000.000 DKKR	- Soutien au renforcement de la capacité des populations nomades et sédentaires à prévenir et gérer les conflits locaux dans les zones frontalières de la région du Liptako-Gourma, par le partage d'informations, l'alerte précoce, la médiation et la coopération avec les décideurs pour mettre en œuvre des solutions dans les régions de Gao, Menaka et Tombouctou
Appui pour la Stabilisation au Centre du Mali, Gouvernance Foncier, Adam Smith International, 2019-2021	UK	- Soutien au renforcement des COFO au niveau des villages en zones rurales dans les régions de San, Bla et Niono en vue de soutenir les communautés à utiliser les foras officiels pour arbitrer les conflits fonciers et un appui autour des droits fonciers pour renforcer l'accès à la terre et de développer une capacité de médiation locale. - Appui au niveau national dans le cadre législatif sur la gouvernance foncière, en suggérant des moyens permettant à l'État malien de garantir que la mise en œuvre de la législation existante à un système plus inclusif et localement légitime en matière de gestion des conflits fonciers.
Projet d'appui à la stabilisation et à la paix au Mali, GIZ	MFAE Allemagne	- Appui à la mission d'appui à la réconciliation nationale (MARN) et aux Equipes Régionales (ERAR) et comités communautaires de réconciliation (CCR) dans la gestion des conflits communautaires
Appui au MRN, MINUSMA DAC	Fonds programmatiques, Trust Fund	- Appui à la mission d'appui à la réconciliation nationale (MARN) et aux Equipes Régionales (ERAR) et comités communautaires de réconciliation (CCR) dans la gestion des conflits communautaires
Appui au MRN, FBA	Suède	- Appui à la mission d'appui à la réconciliation nationale (MARN) et aux Equipes Régionales (ERAR) et comités communautaires de réconciliation (CCR) dans la gestion des conflits communautaires
Résultat 2 - Les populations retrouvent la confiance et ont un accès effectif à des services de sécurité, justice et des institutions des droits de l'homme plus efficaces et transparents		
USAID Mali justice project (2016-20)	US -°22 M USD	- Augmenter l'efficacité et la compétence de la justice malienne - Améliorer la capacité du gouvernement du Mali à appliquer la justice réformes et politiques connexes - Réduire la corruption routière le long des principaux corridors commerciaux - Accroître l'accès à la justice par la formation et le déploiement d'assistants juridiques et cliniques juridiques.
Projet d'appui au pôle judiciaire spécialisé - MINUSMA	Pays-Bas (Trust Fund) 600 000 USD	- Renforcement des capacités BIS et PJS - Mise en place d'une base de données criminelle pour le BIS
Projet d'appui au pôle judiciaire spécialisé - MINUSMA/UNODC	714 400 USD (fonds programmatiques)	- Renforcement des capacités - Appui technique aux enquêtes - Appui à la mise en place de l'antenne du PJS à Mopti, Gao et Tombouctou - Appui à la sécurisation des bâtiments à Bamako

	MINUSMA)	
Projet d'appui au pôle judiciaire spécialisé - UNODC	US – 2 M USD	- Renforcement des capacités BIS et PJS - Continuité du projet conjoint ONUDC/MINUSMA
Projet d'appui à BIS	UE - 3M EUR	- Appui à la composante police de la force conjointe du G5 Sahel (BIS)
Projet d'appui au pôle judiciaire spécialisé	US	- Déploiement d'un mentor à temps plein au PJS
Projet d'appui au pôle judiciaire spécialisé	France	- Appui technique aux enquêtes et organisation interne de la BIS (renforcement de capacités)
Appui intégré aux systèmes de justice pénale du Mali, Burkina Faso et Niger	Pays-Bas	- Le programme adopte une approche holistique qui permet de renforcer de manière coordonnée : (i) la capacité des institutions de la chaîne pénale en termes de qualité et de volume de dossiers traités ; (ii) les mécanismes de suivi et de contrôle au sein de la chaîne; (iii) le suivi de la chaîne par les Commissions nationales des droits humains et les organisations de la société civile ; et (iv) l'accès à la justice, notamment en consolidant la connaissance du droit et des procédures par les populations et les justiciables (prévenus et victimes), ainsi qu'en appuyant les systèmes d'assistance juridique et judiciaire
Programme d'appui à la justice au Mali - PAJIM 2	UE	- Appui au système pénitentiaire - Appui à l'INFJ - Appui au barreau
Avocats sans frontières Canada (ASFC), la Fédération internationale pour les droits humains (FIDH), l'Association malienne des droits de l'homme (AMDH) et Amnesty International	UE – 2 M Euro	- La documentation des crimes internationaux et des cas les plus graves des violations des droits humains ; - L'accompagnement judiciaire des victimes; - Le plaidoyer auprès de l'État et des instances nationales, régionales et internationales; - L'éducation aux droits humains pour la lutte contre l'impunité.
Appui à la CNDH	Institut Danois DH FAMOC MINUSMA DDHP	- Appui divers à la CNDH
Appui à la CVJR	MINUSMA DDHP ONU Femmes UNICEF GIZ ASF-C	- Appui divers à la CVJR
Modernisation et professionnalisation de l'enseignement supérieur au Mali - NICHE MEPS	Pays-Bas	- Renforcer les capacités des établissements de l'Enseignement supérieur par l'instauration de la bonne gouvernance, avec une attention particulière pour le genre et la capacité d'offrir des formations continues
Changement climatique, sécurité et Etat de droit au Sahel: optimiser l'apport des universités pour renforcer	Pays-Bas	- Renforcer les capacités des Institutions d'Enseignement Supérieur (IES) dans les trois pays du Sahel

la résilience des communautés - OKP-SHL		
Contribution à l'Accès Adéquat des Démunis aux Droits et à la Justice au Mali (CAADJ) (2019-2023) - DEME SO	Pays-Bas – Suède	- Appui à l'accès aux populations sur l'ensemble du territoire malien
Programme d'Appui au Renforcement de la Sécurité dans les régions de Mopti et de Gao (PARSEC) (2017-21)	UE	- Améliorer la sécurité des populations et le contrôle du territoire dans le respect de l'état de droit. - Renforcer et développer la gestion des espaces frontaliers par les services de l'Etat, incluant la gestion des flux de personnes et de biens ainsi que la coopération transfrontalière (Mali, Burkina Faso et Niger) est développée et renforcée.
Programme Régional Conjoint d'Appui à la mise en œuvre des Activités de Coopération Transfrontalière dans la région du Liptako-Gourma – SNU Mali, BF et Niger (2019-22)	Suède	- Approche intégrée (humanitaire, développement, sécurité...) pour répondre aux besoins des populations des zones frontalière de la région du Liptako Gourma
EUCAP Sahel – Mission civile de l'UE	UE	Assistance et des conseils à la police nationale, à la gendarmerie nationale et à la garde nationale dans la mise en œuvre de la réforme de la sécurité établie par le nouveau gouvernement, en vue de: - Améliorer leur efficacité opérationnelle - Rétablissement de leurs chaînes hiérarchiques respectives - Renforcer le rôle des autorités judiciaires et administratives en matière de gestion et de contrôle de leurs missions - Faciliter leur redéploiement vers le nord du pays
Projet GFP Prisons Mandela – PNUD-MINUSMA (2017-21)	Pays-Bas (5,2 M USD)	- Les capacités et performances du système pénitentiaire sont améliorées - La performance des pénitenciers agricoles est accrue - Les conditions de détention sont améliorées - Les détenus sont préparés à la réinsertion sociale
Restauration de l'autorité de l'état et accès à la justice au Nord (2013-20)	Pays-Bas, Norvège, MINUSMA (13 M USD)	- Les bureaux et maisons d'arrêt sont réhabilités, équipés et fonctionnels - Les capacités des représentants de l'administration déconcentrée et locale, des magistrats et des services de sécurité sont enforcées
Mali Centre - SIPRI	UE	- Le Projet suit les indicateurs de gouvernance, de sécurité et de développement socio-économique dans les régions de Mopti et Ségou. Les indicateurs sont basés sur des réponses à des questionnaires distribués tous les trois mois à un échantillon représentatif de la population. Cette approche ascendante identifie directement les attentes et les besoins des populations 2018-2021.
AFD/UE	TBD	- TBD – Projets en cours de formulation
Résultat 3: La corruption au sein des services publics, et en particulier ceux de la sécurité et de la justice, est diminuée grâce aux efforts de prévention et de répression et au renforcement du contrôle citoyen des populations		
Redevabilité publique et participation des femmes au Mali - COWATER	Canada 10 millions USD.	Le Projet Redevabilité Publique et Participation des Femmes au Mali vise à promouvoir une gouvernance responsable et inclusive au Mali à travers un renforcement de trois

	2018-22	acteurs clés, le Bureau du Vérificateur Général du Mali (BVG), le Pôle Economique et Financier du Ministère de la Justice ainsi que les comités de veille citoyenne de la société civile dans leurs plaidoyers en faveur d'une imputabilité accrue et d'une participation effective des femmes dans la sphère publique.
Appui BVG	UE FMI BM	- Appui budgétaire au fonctionnement et aux missions du BVG
Appui OCLEI	Pays-Bas Canada	- Appui budgétaire au fonctionnement et aux missions de l'OCLEI
Appui chambre des comptes de la Cour suprême	GIZ	- Appui à l'audit des collectivités territoriales
Programme d'appui régionale - ONUDC	/	- Lutte contre le terrorisme et la corruption dans le Sahel
Programme de lutte contre la corruption interne au secteur de la justice avec le ministère de la justice et l'implication de la société civile	Pay-Bas	- TBD
USAID- Mali Justice Project		Ce projet prévoit un volet pour la lutte contre la corruption sur l'axe routier Sikasso-Bamako -
ONUSDC/MINUSMA	100 000 USD cent mille dollars	Codes de déontologie des magistrats et aux formations sur ce thème. Intégrité dans le système pénitentiaire
Résultat 4: Les communautés sont plus résilientes faces aux discours en lien avec la radicalisation et l'extrémisme violent		
Deuxième décennie pour la paix, UNICEF, FAO, SEAD, GRAT, AMAPROS, ONG ACTION MOPTI, 2018-2020	PBF, USD 500 000	- Implication des jeunes dans la réalisation et la gestion des actifs communautaires - Prévention sur le recrutement des jeunes dans les groupes armés non étatiques dans les régions de Mopti et Tombouctou.
Addressing Root Causes (ARC), Norwegian Church Aid (NCA) and ICCO	Pays-Bas	- Approche de sécurité humaine pour résoudre les problèmes de sécurité auxquels sont confrontées les communautés.
Peacebuilding, Stabilization & Reconciliation (PSR), Creative Associates, Think Peace, 2018-2023	USAID	- Appui au renforcement de la confiance et la résilience au niveaux communautaires et la résilience face au l'extrémisme violent à travers le renforcement des capacités communautaires, surtout les jeunes, et les mécanismes d'alerte précoce, la gouvernance locale et civisme - Appui à stratégie nationale sur la prévention de l'extrémisme nationale (PVELT) dans les régions de Mopti, Ségou, Gao, Kidal et Tombouctou
LAFIA, People at Peace, Mercy Corps, Think Peace, 2019-2021	USAID	- Soutien visant à mettre davantage l'accent sur les activités d'atténuation des conflits, notamment les systèmes d'alerte précoce et la réconciliation, afin de réduire la vulnérabilité des jeunes aux conflits et à l'extrémisme violent ; à accroître la capacité des chefs traditionnels, religieux et féminins, et des fonctionnaires à

		résoudre les conflits de manière pacifique ; et à faire participer activement les communautés locales avec les fonctionnaires concernés et les acteurs de la société civile à la mise en œuvre des politiques nationales Le programme fournit également un soutien local pour mettre en œuvre la stratégie nationale du Mali visant à contrer l'extrémisme violent.	
Voices for Peace, Equal Access, 2016-2021	USAID	<ul style="list-style-type: none"> - Un soutien qui utilise un effort régional de communication et de renforcement des médias, en tirant parti des médias traditionnels et nouveaux pour contrer l'extrémisme violent et promouvoir la paix, la démocratie, les droits de l'homme et la gouvernance. - Le projet soutient un environnement de communication culturellement résonnant de récits d'extrémisme anti-violent en renforçant les capacités des voix influentes au niveau local, en établissant des plates-formes médiatiques interactives et en faisant participer les jeunes, les femmes et les communautés à risque à un contenu crédible et de qualité dans la région de Gao 	
Partnerships for Peace (P4P), Creative Associates, 2016-2021	USAID	<ul style="list-style-type: none"> - Le soutien s'est concentré sur l'approfondissement de la compréhension des moteurs de l'extrémisme violent et des facteurs de résilience, grâce à la recherche. Bien qu'il s'agisse d'un programme régional, au Mali, il examine le rôle des autorités traditionnelles dans le renforcement de la résilience ou la contribution à l'extrémisme violent ainsi que les facteurs d'extrémisme violent différenciés selon le sexe. 	
Fonds d'Appui aux Moteurs du Changement (FAMOC)	Danemark, Pays-Bas	<ul style="list-style-type: none"> - D'appui à la promotion du leadership des jeunes, des femmes pour leur implication dans la gestion et la prévention des conflits, la bonne gouvernance et la défense des droits de l'homme - Renforcement du leadership des jeunes en citoyenneté, prévention et la résolution des conflits et la protection des droit humains - Construction de la paix dans l'esprit des hommes et des femmes à travers les radios locales 	
Mali (Dis-) Engagement and (Re-) Integration related to Terrorism - MERIT (MERIT), International Centre for Counterterrorism & the UN Interregional Crime and Justice Research Institute, 2018-2021	Danemark	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer la capacité du personnel pénitentiaire à analyser et à réhabiliter les délinquants extrémistes violents - Renforcer la capacité des jeunes leaders à devenir des consommateurs critiques de médias et la capacité des jeunes à contrer les récits violents 	
Engaging Youth in Building Peaceful Communities in Mali (ENJECCOP), Mercy Corps, 2018-2020	PBF, USD	1,700,000	<ul style="list-style-type: none"> - Appui à la prévention et la gestion des de conflits et renforcement des capacités de jeunes contre l'extrémisme violent
Liberté de religion et de croyance, Search for Common Ground,			<ul style="list-style-type: none"> - Il vise l'entente entre les religions dans la république en faisant bien connaitre les religions aux pratiquants (intra) ressortir les points de convergence (interreligieux) par des plaidoyers pour l'amélioration des lois en ce sens.
Programme d'Engagement et de Résilience Communautaire en faveur de la Paix (PERCP), Action Mopti, ESPOIR	GCERF		<ul style="list-style-type: none"> - Appui aux dividendes de la paix, cohésion sociale, renforcement de la confiance, discours religieux alternatif dans la région de Mopti

Prévenir l'Extrémisme violent par des Solutions Alternatives Intégrées, 2020-2022	GCERF	- Renforcement du renforcement des capacités, assemblées communales, discours alternatif, égalité d'accès -
Projet de Prévention et de Réponse à l'Extrémisme Violent au Mali, AMSS AFD, 2020-2022, Ségou, Mopti, Tombouctou	GCERF	- Engagement civique, dialogues interculturels, dialogues intergénérationnels, bonne gouvernance
Actions d'appui à la prévention et à la résilience des communautés face à l'extrémisme violent et le radicalisme, ENDA Mali, 2020-2022	GCERF	- Plaidoyer, formation des chefs religieux et des professeurs de coran, prédications publiques, parrainage de l'éducation formelle, formation professionnelle, campagne radio des régions de Koulikoro, Kayes et le District de Bamako
Search for Common Ground, WANEP, 2019-2021	Danemark	- Renforcer la confiance et la coopération entre les forces et les communautés de sécurité et de défense dans la région du Liptako-Gourma - Améliorer la gestion et la sécurité des frontières en renforçant les capacités des trois gouvernements - Mali, Burkina Faso et Niger - à coopérer avec les communautés locales de la région du Liptako-Gourma en matière de gestion et de sécurité des frontières en vue d'instaurer la confiance et de prévenir l'extrémisme violent dans les régions de Gao et de Mopti.
Prévenir et lutter contre l'extrémisme violent en Afrique : une approche basée sur le développement, WANEP, 2018-2020	PNUD, 400 000 USD	- Appui à la prévention et la gestion des de conflits et la gestion pacifique des conflit et renforcement des capacités des acteurs locaux au niveau communautaires, à travers la redynamisation des comités locaux de veille et d'alerte précoce et la mise en œuvre des plans communautaires sur la paix, la cohésion sociale et le vivre-ensemble et la prévention de l'extrémisme violent.
WANEP		- Curriculum de prévention de l'extrémisme violent dans le sahel et le Nigeria

3) Cartographie des interventions en cours dans les zones géographiques ciblées



PROSMED_Mapping
intervention zones cit

BROUILLON

4) Tableau des parties prenantes

ACTEURS	ANALYSE	
ACTEURS LOCAUX		
Acteurs de la justice coutumière (chefs coutumiers, religieux, chefs de famille, chef de quartier, chef de village, cadis)	Affaiblis. Perte d'autorité et d'influence dans la gestion des conflits. Immixtion dans la politique. Devenus des cibles de violence des groupes extrémistes. Canaux de dialogue plus restreints depuis la crise sécuritaire. Faible reconnaissance par l'Etat des chefs coutumiers.	Acteurs clés à mobiliser et à renforcer notamment sur les questions de prévention des conflits et la complémentarité avec la justice formelle, vu leur connaissance des territoires. Ont un potentiel de transformation positive.
Elus locaux (Maires, Conseillers municipaux)	Plus accessibles. Disposent de moyens d'action de proximité et connaissances endogènes pour gérer les conflits et ont des attributs d'OPJ (maires).	Rôle à renforcer – besoin d'outils pour mieux gérer les conflits, mieux connaître le système judiciaire et jouer leur rôle d'OPJ (maires), mieux intégrer les droits de l'homme et le genre
Préfets et Sous-Préfets	De moins en moins accessibles en raison de l'insécurité. Proximité avec les élus locaux et les communautés. Limites dans la résolution des conflits par rapport aux textes de loi et services de l'Etat disponibles.	Rôle à renforcer – besoin d'outils pour mieux gérer les conflits, mieux connaître le système judiciaire, mieux intégrer les perspectives de droits de l'homme et de genre.
Les juridictions ordinaires (TGI, TI, JPCE)	Peu présents et accessibles en raison de l'insécurité.	Acteurs clés à mobiliser et à renforcer notamment sur les questions de droits humains et genre, confiance des populations, dialogue avec les FDS, pour améliorer l'Etat de droit. Ont un rôle primordial dans réhabilitation de l'image de la justice en rendant les décisions de justice exemplaires (plus justes et impartiales). Peuvent faire une contribution importante à l'Etat de droit et à l'amélioration de la confiance des populations dans l'Etat. Besoin de communiquer sur leur mandat et favoriser le dialogue avec les justiciables.
Les Etablissement pénitentiaires	Fonctionnalité limitée dans le centre et le Nord. Moyens très limités en termes de budget et de personnel	Acteurs clés à mobiliser pour assurer le respect des droits de l'homme des détenus et monitorer les dépassements des délais de détention.
Les agents et officiers de police judiciaire (police et gendarmerie)	Peu présents dans les zones ciblées par le projet et mobilité limitée à cause de l'insécurité. Perte de confiance de la part des populations à cause de la présence limitée dans les localités.	Acteurs indispensables de la chaîne pénale. Nécessiter d'assurer son déploiement dans tous les cercles en nombre et avec des moyens suffisants à assurer le travail de police judiciaire sur l'ensemble du territoire des cercles. Doit voir ses capacités renforcées tant sur le point technique que sur les questions des droits de l'homme et du genre. Peuvent faire une contribution importante à l'Etat de droit et à l'amélioration de la confiance des populations dans l'Etat.
Les Forces de défense et de sécurité (FDS)	Problème de confiance avec les populations locales. Problème de capacité et de connaissance de la protection des droits humains, leur mandat (sécurité humaine, protection, acteurs de la chaîne pénale) et leur redevabilité.	Besoin de sensibiliser et former les FDS sur les droits humains et genre et le respect des procédures et codes de conduite. Peuvent contribuer à l'Etat de droit. Besoin de communiquer sur leur mission et favoriser le dialogue avec les communautés locales. Rôle de protection des femmes.

Commissariats et postes de Police	Assure les missions de police et la mise en œuvre des opérations de stabilisation dans les villes sur l'ensemble du territoire.	Partenaires Institutionnel tactique, important dans l'identification des besoins, la programmation et le renforcement du maillage sécuritaire dans les villes à travers la réalisation des infrastructures, le soutien logistique, la sensibilisation et la formation sur les pratiques sécuritaires inclusive et participative, respectueuse des normes internationales. A impliquer pour le ciblage et le portage institutionnel du résultat 2.
Brigade territoriale de Gendarmerie	Assure les missions de police et la mise en œuvre des opérations de sécurisation et de stabilisation au niveau local sur l'ensemble du territoire.	Partenaires Institutionnel tactique, important dans l'identification des besoins, la programmation et le renforcement du maillage sécuritaire territorial à travers la réalisation des infrastructures, le soutien logistique, la sensibilisation et la formation sur les pratiques sécuritaires inclusive et participative, respectueuse des normes internationales. A impliquer pour le ciblage et le portage institutionnel du résultat 2.
Groupement territorial de la Garde Nationale	Assure la mise en œuvre des opérations de sécurisation et de stabilisation au niveau local sur l'ensemble du territoire.	Partenaires Institutionnel tactique, important dans l'identification des besoins, la programmation et le renforcement du maillage sécuritaire territorial à travers la réalisation des infrastructures, le soutien logistique, la sensibilisation et la formation sur les pratiques sécuritaires inclusive et participative, respectueuse des normes internationales.
Groupes armés d'auto-défense communautaires	Rôle de propagation de l'instabilité dans la région. Instrumentalisation des communautés. Rôle de substitution à l'Etat pour la protection et la défense des intérêts des communautés	Constituent un risque pour la mise en œuvre du projet.
Les groupes armés extrémistes	Forts dans la communication et l'occupation du terrain vu l'absence de l'Etat. Accentuent les conflits communautaires. Restreignent les droits des femmes (éducation, liberté de mouvement, activités économiques).	Constituent un risque pour le retour de l'Etat et l'amélioration de l'Etat de droit, et pour la mise en œuvre du projet
Commissions foncières villageoises	Dysfonctionnelle depuis la crise. Elles sont compétentes à traiter tout différend relatif aux terres agricoles préalablement à toute saisine des juridictions. Elles sont composées des chefs de village, chefs coutumier, représentants des corporations professionnelles, des jeunes et des femmes.	Structure clé à redynamiser afin d'assurer le traitement des conflits fonciers au niveau des villages et supplanter à l'insuffisance de la justice formelle dans les cerces. Elles sont obligatoirement saisies en case de conflit foncier avant toute saisine de la justice formelle et leurs décisions sont homologuées par le juge compétent.
Comités communautaires de réconciliation (CCR)	Limité. Pas encore mise en place ou rendu opérationnels dans toutes les cercles prévues (62 au total).	Mécanisme pertinent dans la gestion, la médiation et la prévention des conflits, permettant d'aborder et d'apaiser en profondeur les situations de conflits locaux, et donc clé pour renforcer et consolider l'infrastructure de paix au Mali au niveau local, en assurant la suivi et la mise en œuvre de la stratégie nationale.
Comités consultatifs de sécurité de commune	Prévus par l'accord de Paix d'Alger comme outil de police de proximité. Formalisés par décret.	Mission d'évaluation du contexte sécuritaire. Rôle important à jouer pour restaurer la confiance des populations envers les forces de

	En cours de mise en place dans seulement 14 communes.	sécurité (police/gendarmerie/Garde Nationale/Protection Civile) et les populations au niveau des communes.
Les groupements et associations de femmes	Ont un faible niveau d'organisation et de plaidoyer. Influence sur les jeunes et les familles.	Rôle important pour prévenir les conflits communautaires et de mener des sensibilisations sur les droits des femmes, accès à la justice etc. auprès des acteurs communautaires, particulièrement les femmes, et pour la mobilisation. Sont des partenaires crédibles pour la paix et la cohésion sociale.
Les jeunes et enfants	Auteurs et victimes de la violence armée et de violations et d'abus de leurs droits. Faiblement impliqués dans les mécanismes traditionnels de prise de décision et de règlement de conflits. Vulnérables à l'enrôlement par des groupes armés extrémistes et d'auto-défense.	Vecteurs de violence qui peuvent être des acteurs pour la paix. Capacités à renforcer sur les thématiques du projet pour leur participation pacifique à la résolution des conflits.
Les radios communautaires	Sont fortement présentes dans la zone d'intervention du projet et sont une source importante d'information pour les communautés	Sont des partenaires pour la diffusion, sensibilisation sur les questions de justice, accès à la justice, mettre fin à l'impunité et un outil pour la cohésion sociale
ACTEURS REGIONAUX		
Les gouverneurs	Ont un pouvoir politique décision important dans l'arbitrage des conflits et la gestion de la sécurité et de la justice.	A impliquer dans la coordination (à travers les CROCSAD) et le suivi du projet. A informer sur les avancées.
Cours d'appels	Problèmes d'accès et d'efficacité. Mobilité limitée	Acteurs clés à mobiliser et à renforcer notamment afin de renforcer le contrôle sur les juridictions de premier degré (notamment à travers les chambres d'accusation) et pour accélérer le traitement des dossiers criminels (tenues des assises).
Equipes Régionales d'Appui à la Réconciliation	Limité. Les modalités pour l'organisation et les de fonctionnement sont formalisé par Décret, mais manque de capacités et les ressources pour les rendre opérationnels dans toutes les régions du Centre et du Nord et pas encore mis en place à Sikasso et Kayes.	Mécanisme pertinent de gestion, de médiation et de prévention des conflits, notamment dans le cadre de la coordination, de la formation et du renforcement des capacités des CCR, et de la facilitation et de la mobilisation des acteurs clés au niveau opérationnel et tactique, et donc importants pour le renforcement de l'infrastructure de la paix au Mali, la suivi et la mise en œuvre de la stratégie nationale.
Comités consultatifs de sécurité régionaux	Prévus par l'accord e Paix d'Alger comme outil de police de proximité. Formalisés par décret et en cours de mis en place dans certaines régions.	Mission d'évaluation de la situation sécuritaire. Rôle important à jouer pour restaurer la confiance des populations envers les forces de sécurité (police/gendarmerie/Garde Nationale/Protection Civile) et les populations au niveau des régions.
Acteurs de la Justice transitionnelle	La CVJR disposent des antennes régionales également à Ségou et Mopti. Ces antennes régionales servent prioritairement aux prises de dépositions des victimes et de référencement des victimes en situation des besoins urgents de prise en charge médicale et psychologique.	Les antennes régionales assurent le lien entre la CVJR au niveau national et les victimes dans les régions. A savoir que la CVJR recherche plutôt d'établir la responsabilité institutionnelle qu'individuelle.
Les ONG nationales et	Mènent des activités de	Assurer la complémentarité et les synergies

internationales	prévention et gestion des conflits. Promeuvent le dialogue et la prise en compte du genre.	avec elles.
Force de défense et de sécurité (FDS) – postes de commandement	Problème de confiance avec les populations locales. Problème de capacité de protection de droits humains et de prise en compte du genre.	Besoin de communiquer sur leur mission et favoriser le dialogue avec les communautés locales. Besoin de renforcement des capacités institutionnelles telles que des points focaux genre régionaux, connaissances droits humains et protection, connaissances des procédures de la chaîne pénale.
Direction Régionale de la Police Nationale (DRPN)	Présente dans l'ensembles des régions cibles, la DRPN assure la mise en œuvre de la politique nationale de sécurité intérieur au niveau régional.	Partenaires Institutionnel opérationnel, important dans le renforcement du maillage sécuritaire à l'intérieure des villes à travers la réalisation des infrastructures, le soutien logistique, la sensibilisation et la formation des policiers sur les pratiques sécuritaires inclusive et participative, respectueuse des normes internationales. A impliquer pour le ciblage et le portage institutionnel du résultat 2.
Légion de la Gendarmerie	Présente dans l'ensembles des régions cibles, le légionnaire assure la mise en œuvre de la politique nationale de sécurité intérieure au niveau régional.	Partenaires Institutionnel opérationnel, important dans le renforcement du maillage sécuritaire du territoire à travers la réalisation des infrastructures, le soutien logistique, la sensibilisation et la formation des gendarmes sur les pratiques sécuritaires inclusive et participative, respectueuse des normes internationales. A impliquer pour le ciblage et le portage institutionnel du résultat 2.
Groupement de la Garde Nationale	Présente dans l'ensembles des régions cibles, le Commandant de Groupement assure la mise en œuvre de la politique nationale de sécurité intérieure au niveau régional.	Partenaires Institutionnel opérationnel, important dans le renforcement du maillage sécuritaire du territoire à travers la réalisation des infrastructures, le soutien logistique, la sensibilisation et la formation des Gardes sur les pratiques sécuritaires inclusive et participative, respectueuse des normes internationales
Forces de sécurité internationales : MINUSMA, G5 Sahel	Présentes dans la zone dans le cadre de la lutte contre l'extrémisme violent et le terrorisme.	

ACTEURS NATIONAUX

Ministère de la justice et des droits de l'homme	Le MJDH met en oeuvre la politique nationale en matière de Justice, de Sceaux de l'Etat et des Droits de l'Homme. Il dispose d'une loi d'orientation et de programmation.	Partenaires Institutionnel stratégique dans le renforcement du système judiciaire et pénitentiaire et pour la mise en œuvre de la carte judiciaire dans les cercles ciblés. A impliquer pour le ciblage et le portage institutionnel du résultat 2.
Ministère de la sécurité et de la protection civile (MSPC)	Le MSPC est charge de la sécurité intérieure et normalement devait assurer le pilotage de la politique nationale en matière de sécurité intérieure, sauf que le Mali ne dispose pas à ce jour de politique nationale de la sécurité intérieure alors qu'il doit assurer la sécurité des personnes, des biens, de l'Etat et de ses démembrements à l'intérieur du pays. Le MSPC assure la	Partenaires Institutionnel stratégique dans le renforcement du maillage sécuritaire à travers la réalisation des infrastructures, le soutien logistique et la formation des forces de sécurité intérieure. A impliquer pour le ciblage et le portage institutionnel du résultat 2.

	<p>réalisation des infrastructures, l'inspection des services de sécurité, le renforcement de capacité des forces de sécurité et coordonne les actions entre les Directions Générales de la Police Nationale, de la Gendarmerie Nationale et de l'Etat-Major de la Garde Nationale, etc.</p> <p>Le MSPC dispose d'une loi d'orientation et de programmation et des programmes pour le rapprochement entre populations et forces de sécurité et le redéploiement des forces dans les régions du nord et du centre.</p>	
Ministère de la Réconciliation Nationale	<p>Créé en 2013, le ministère de la réconciliation nationale est au cœur de la promotion du dialogue inclusif et de la réconciliation nationale et de la cohésion sociale au Mali. Cependant, depuis sa création, il a manqué de capacités organisationnelles et institutionnelles pour mettre en place un cadre concerté permettant d'assurer une mise en œuvre et un suivi plus efficace et à piloter et coordonner la multitude d'interventions qui ont été soutenus et mis en place dans ce cadre, en rendant ces actions faibles et sans l'impact nécessaire.</p>	<p>Partenaire institutionnel stratégique pour le renforcement de la cohésion sociale, mais un soutien est nécessaire pour renforcer la capacité institutionnelle du MRN afin qu'il puisse mieux coordonner, piloter et suivre la mise en œuvre de la stratégie de réconciliation nationale et de cohésion sociale et les interventions dans ce cadre pour le renforcement de l'infrastructure de la paix au Mali.</p>
Ministère des Affaires religieuses et du culte	<p>Le ministère des affaires religieuses et du culte, créé en 2012, a été placé au centre des efforts visant à prévenir et à gérer les menaces d'extrémisme violent et de terrorisme dans le cadre du plan d'action national qui a été adopté en 2018-2020. Cependant, alors qu'un comité de suivi et d'évaluation a été mis en place et rattaché à un secrétariat permanent, ce secrétariat n'a été formalisé qu'en 2021, et s'est caractérisé par l'absence de capacités suffisantes pour suivre et piloter efficacement sa mise en œuvre aux niveaux institutionnel et opérationnel, ce qui a rendu les interventions dans ce contexte mal coordonnées et les actions moins efficaces.</p>	<p>Partenaire institutionnel stratégique dans la prévention de l'extrémisme violent et surtout la mobilisation des acteurs religieux pour contrer les discours radicaux. Cependant le ministère présente de faibles capacités institutionnelles et organisationnelles et un soutien est nécessaire pour renforcer la capacité du MARC pour mieux coordonner, piloter et suivre la mise en œuvre de la stratégie de la prévention de l'extrémisme violent et les interventions dans ce cadre.</p>
Direction Général de la Police Nationale (DGPN)	<p>La Direction Générale de la Police Nationale a été créé par l'ordonnance n 04-26/PRM du 16 septembre 2004 ratifiée par la Loi n 05-020 du 30 mai 2005. C'est un Service Central qui a pour mission d'élaborer et d'assurer la mise en œuvre des éléments de la</p>	<p>Partenaires Institutionnel opérationnel, important dans le renforcement du maillage sécuritaire à l'intérieure des villes à travers la réalisation des infrastructures, le soutien logistique, la sensibilisation et la formation des policiers sur les pratiques sécuritaires inclusive et participative, respectueuse des normes internationales.</p>

	politique nationale dans le domaine du maintien de l'ordre et de la sécurité publique et de porter son concours, L'exécution des lois et des règlements. La police malienne a la responsabilité des villes, et les autres forces viennent en appui.	A impliquer pour le ciblage et le portage institutionnel du résultat 2.
Direction Général de la Gendarmerie Nationale (DGGN)	La gendarmerie nationale malienne est une force militaire de sécurité publique au Mali créée le 17 septembre 1960. La gendarmerie est organiquement une des quatre composantes des forces armées maliennes. Les gendarmes peuvent être, « pour emploi », placés sous la responsabilité de trois ministères, celui de la Défense dont dépendent directement les forces affectées à la prévôté et à la défense opérationnelle du territoire, celui de la Sécurité duquel relèvent les brigades territoriales et enfin celui de la Justice. Ainsi, elle a à la fois un rôle judiciaire et administratif ; un rôle de participation à la défense nationale et de police militaire (prevoté) ; et peut enfin être mise à disposition des tribunaux. La gendarmerie a la responsabilité des zones peu peuplées (rurale).	Partenaires Institutionnel opérationnel, important dans le renforcement du maillage sécuritaire du territoire à travers la réalisation des infrastructures, le soutien logistique, la sensibilisation et la formation des gendarmes sur les pratiques sécuritaires inclusive et participative, respectueuse des normes internationales. A impliquer pour le ciblage et le portage institutionnel du résultat 2.
Etat-Major de la Garde Nationale (EmGN)	La Garde Nationale du Mali est une des composantes des Forces armées maliennes qui est placée sous l'autorité du ministère de la défense, et elle est mise à la disposition du ministre de la Sécurité pour des missions de sécurité. La Garde nationale est présente dans toutes les collectivités territoriales maliennes. Les missions de la Garde Nationale sont entre autres : la sécurité des institutions, des autorités politiques et administratives ; la police générale des collectivités territoriales ; la sécurité publique et le maintien de l'ordre public; la surveillance du territoire ; de participer aux opérations de paix et d'assistance humanitaire; de contribuer aux actions de développement économique, social et culturel	Partenaires Institutionnel opérationnel, important dans le renforcement du maillage sécuritaire du territoire à travers la réalisation des infrastructures, le soutien logistique, la sensibilisation et la formation des Gardes sur les pratiques sécuritaires inclusive et participative, respectueuse des normes internationales A impliquer pour le ciblage et le portage institutionnel du résultat 2.
Commissariat à la Réforme du Secteur de la Sécurité (CRSS)	L'organe opérationnel de la réforme du Secteur de la Sécurité crée également à travers le Décret n° 2016-0401/P-RM du 09 juin 2016. Le CRSS est en charge du pilotage et de la mise en œuvre de la stratégie nationale de la	Partenaire institutionnel très important pour le pilotage de la RSS et l'institutionnalisation du concept de police de proximité. A impliquer pour le ciblage et le suivi des actions du résultat 2.

	RSS et son plan d'action.	
Commission Nationale des droits de l'Homme	L'actuelle commission a été instituée par la loi n°2016 -036 du 07 juillet 2016. Elle est également le Mécanisme National de Prévention de la Torture (MNP). Elle dispose de moyens (budget) et de capacités limitées et a ouvert des antennes à Kayes et Mopti. Des antennes sont prévues également à Ségou et Sikasso.	La CNDH est un acteur important dans le domaine du monitoring des violations graves des droits de l'homme au Mali. Le projet prévoit d'en renforcer les capacités tant au niveau central que régional afin qu'elle monitore les résultats obtenus dans les cercles ciblés.
Commission de Vérité, Justice et Réconciliation (CVJR)	La CVJR a pour mission de contribuer à l'instauration d'une paix durable à travers la recherche de la vérité, la réconciliation et la consolidation de l'unité nationale et des valeurs démocratiques. Ses travaux couvrent la période qui s'étend de 1960 à 2019 et portent sur l'ensemble des causes des conflits ayant affecté le nord du pays. Une ordonnance prorogeant la durée de la Commission jusqu'en décembre 2021.	La CVJR est un acteur important dans le domaine de la recherche de la vérité sur les violations graves des droits de l'homme au Mali. Ses audiences publiques non judiciaires permettront au public d'être informé et sensibilisé et de contribuer au soulagement des victimes ; sans préjudice de leur droit à la justice, à la réparation et aux garanties de non-répétition. Le projet recherchera des complémentarités avec le travail de la CVJR, le cas échéant.
Mission d'appui à la réconciliation nationale (MARN)	Mandat formalisé par décret, rattaché au Secrétariat Général du MRN, en vue d'assister et accompagner le MRN dans la conduite des actions d'information et de sensibilisation sur la stratégie de la réconciliation nationale, ainsi que le renforcement des capacités et la coordination des interventions des ERAR et CCR et la mise en œuvre des mesures nécessaires à la gestion des conflits communautaires.	Rôle important à jouer pour assurer une coordination plus efficace entre le niveau institutionnel et le niveau tactique opérationnel dans le cadre de l'infrastructure de paix, y compris la mise en place d'un cadre de concertation et coordination des acteurs de réconciliation pour la mise en œuvre de la stratégie nationale de cohésion sociale.
Pôle judiciaire spécialisé	Siège à Bamako et doté d'une compétence nationale pour les infractions liées au terrorisme, au génocide, crime de guerre et crime contre l'humanité, ainsi que pour les infractions relevant du crime organisé, y compris la traite des personnes et pratiques assimilées, si elles sont de nature transnationale. Le PJS dispose d'une brigade spécialisée (la Brigade d'Investigation Spécialisée), composée d'une 40aine d'enquêteurs, pour le moment tous basés à Bamako. A une capacité limitée de projection sur l'intérieur du pays. La mise en place imminente d'une à Mopti et à Ségou est discutée depuis plusieurs années mais ne connaît aucune avancée.	Joue un rôle primordial pour assurer la lutte contre l'impunité pour les violations les plus graves. Bénéficient de déjà beaucoup d'appui technique et logistique à Bamako. Nécessité d'assurer sa présence à Mopti et de clarifier sa compétence et son rôle et d'améliorer la coordination vis-à-vis des juridictions ordinaires

Tribunal militaire	Siège à Bamako. Doté d'une compétence nationale pour les infractions de droit commun commises par les militaires. Il existe également un tribunal militaire à Mopti, mais qui n'est pas entièrement opérationnel, en raison du manque de déploiement des magistrats militaires, de l'inadéquation de l'infrastructure du tribunal (qui siège actuellement dans une maison à Mopti), ainsi que l'absence ou l'inadéquation des locaux disciplinaires. Suite à la rotation des magistrats de juillet 2019, le procureur militaire de Mopti doit encore être nommé.	Joue un rôle primordial pour assurer la lutte contre l'impunité pour les violations commises par les FAMA. Nécessite une réforme radicale pour en renforcer l'efficacité et l'indépendance.
--------------------	--	---

BROUILLON